This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

The Andrew B. Hammond
Memorial Book Fund

Stanford University Libraries

BIBLIOTHÈQUE DIABOLIQUE

PROCÈS VERBAL

FAIT POUR DÉLIVRER

UNE

FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOUVIERS

Publié d'après le manuscrit original et inédit de la Bibliothèque Nationale

PAR

ARMAND BÉNET

Archiviste-Paléographe
Ancien élève de l'École des Chartes et de l'École des Hautes Études

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION

PAR B. DE MORAY

PARIS

Aux bureaux du PROGRÈS MÉDICAL
14, rue des Carmes, 14

A. Delahaye et Lecrosnier
ÉDITEURS
Place de l'École de Médecine.

1883

PROCÈS VERBAL

FAIT POVR DÉLIVRER

VNE FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOVVIERS

(1591)

Cette loi primordiale de l'esprit humain a trouvé à Louviers une application caractéristique. Tandis qu'on retrouve dans tous les traités de démonologie la triste et sinistre affaire de la pauvre Madeleine Bavent, qui arrachait à Michelet de si vigoureuses pages[1], tandis que la *grande diablerie* de Louviers est dans toutes les mémoires, rafraîchie encore par une édition récente, les autres *documents* diaboliques de l'industrieuse cité normande ont été, grâce à la célébrité de leur descendante, relégués dans une ombre regrettable, dont on fait sortir aujourd'hui un épisode curieux et typique, dans l'histoire originale et authentique d'une humble fille qui a droit, aussi bien que les Madeleine Bavent et les Marie Alacoque, les Louise Lateau et les Cadière, de fournir à la triste et curieuse célébrité de l'avenir, l'enseignement de ses souffrances, la folie de ses misères, et l'étrangeté de ses amours : Il s'agit de Françoise Fontaine et de sa possession qui advint en l'an de grâce 1591.

Et ce n'est point seulement dans les traités généraux de démonographie qu'on cherche

[1] *Histoire de France*, t. XIII. Louis XIV et la révocation de l'Edit de Nantes. Paris, 1860, pp. 455-468. Cf. *La Sorcière*, pp. 291-308.

en vain un mot sur elle. On conçoit que l'attention s'y porte de préférence sur la grande figure de Madeleine[1]; mais dans les histoires locales qui d'ordinaire nous font épuiser jusqu'à la lie le calice monotone et interminable des plus humbles faits menus, dans ces compilations plus ou moins prolixes, plus ou moins savantes, plus ou moins consciencieuses qui veulent restituer le passé du sol natal, le même silence se fait, inexplicable alors et sans excuse : ouvrez l'histoire de Paul Dibon[2], ouvrez celle de Morin[3], alors juge au tribunal civil de Louviers, ouvrez celle de Guillaume Petit[4], ancien maire et député de cette ville, tous[5] ont laissé cette pauvre

[1] C'est ainsi que des auteurs qui, pour d'autres affaires, se servent de Palma Cayet, source unique, jusqu'ici, de l'histoire de Françoise, la laissent entièrement de côté, tandis qu'ils donnent à l'affaire Bavent la place qu'elle mérite d'ailleurs. Cf. Cayla. *Le diable, sa grandeur et sa décadence*, p. 331.

[2] *Essai historique sur Louviers*, par Paul Dibon. Rouen, Nicétas Périaux, 1836, in-8°.

[3] *Histoire de Louviers, augmentée de traits historiques*, etc., par Louis-Réné Morin. Rouen, 1822, 2 vol. in-12.

[4] *Histoire de Louviers*, par M. Guillaume Petit. Louviers, Delahaye, 1877, in-8°.

[5] Même silence dans l'article consacré à Louviers par M. Charpillon dans son *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, t. II (les

Françoise se morfondre dans le néant le plus complet : *ubique mortis imago.*

Et pourtant, la chronique n'avait point, sur cette aventure, fait le silence de l'oubli : dans sa Chronologie novennaire, Palma Cayet lui consacre un assez long passage[1], et son récit a été récemment reproduit en entier dans la compilation posthume du savant modeste, mais consciencieux, qui a réuni sur Louviers de nombreux et intéressants documents[2].

Malheureusement, on n'a point fait grand cas du récit du vieux chroniqueur; on a dit avec raison des « faits merveilleux qui se « sont manifestés dans notre vieille Europe « durant le moyen âge.., transmis par les « chroniqueurs », que « le lecteur, les croyant

Andelys, 1879), pp. 458-476, et dans les pages sur cette ville ajoutées par les éditeurs aux Notes de M. Le Prévost (t. II, pp. 335-355).

[1] Edition Petitot, t. III, p p. 320-342. Le texte de Palma Cayet a servi de base au court récit donné par M. Louis du Bois dans son article : *Des possédées en Normandie et principalement de celles du couvent des Franciscaines de Louviers*, inséré dans ses *Recherches archéologiques, historiques, biographiques et littéraires sur la Normandie.* Paris, 1843, in-8°, pp. 9-12 : « Palma Cayet nous a conservé de curieux détails sur les diableries que nous allons rapporter d'après lui. »

[2] *Cartulaire de Louviers*, par Th. Bonnin, t. III Evreux, 1878), pp. 118-129.

« tous faux ou du moins dénaturés et exa-
« gérés, serait peu disposé à les accueillir »[1].
Les historiens, a dit de son côté Chateaubriand, ne mentent-ils pas un peu plus que les poètes? Et, bien qu'il ne se soit point agi d'un roman historique, « si propre à « charmer les esprits et à fausser les sou-« venirs », suivant l'expression fort contestable de M. Paillart[2], bien que le savant ait été en présence d'une chronique contemporaine, il faut bien reconnaître que l'auteur n'était point des mieux fait pour attirer en toute sécurité la conviction du lecteur et pour désarmer entièrement les scrupules de la critique. D'abord pasteur en Poitou, puis converti, en 1595, au catholicisme, Pierre-Victor-Palma Cayet n'était-il point amené, inconsciemment ou volontairement, à faire œuvre de parti et à oublier que la photographie stricte et scrupuleuse des choses est pour les chroniques du passé le mérite primordial? Ne devait-il point s'efforcer de trouver dans cette affaire singulière, étrange, un argument en faveur de sa religion nouvelle, et pouvait-on voir dans son œuvre ce

[1] *Des rapports de l'homme avec le démon,* par Bizouard, t. II, p. 2.

[2] *Les franchises de l'historien*, par Paillart, p. 9.

que Ciceron exige de l'histoire, le témoin des temps, le flambeau de la vérité, la vie de la mémoire, le guide de la vie et la messagère du passé[1]?

Cette accusation, qu'on n'a point manqué de produire, ruinait *a priori* l'autorité du récit, et pour tous ceux qui savent à quel point les annalistes du bon vieux temps ont travesti la vérité sous les oripeaux de leurs intérêts, de leurs amitiés ou de leurs croyances, il était bien difficile de se servir, sans arrière pensée, du fait dont Cayet était le seul garant.

Il aurait fallu, pour étayer le récit, un document authentique, semblable à la stèle égyptienne de la Bibliothèque Nationale, qui raconte la possession, sous la vingtième dynastie pharaonique, c'est-à-dire au XIIIe ou au XIIe siècle avant Jésus-Christ, d'une princesse d'Asie guérie par le dieu égyptien Khons.

L'heureuse découverte d'un manuscrit original, due à celui qui le publie aujourd'hui, met à néant toutes les suspicions et

[1] *Historia est testis temporum, lux veritatis, vita memoriæ, magistra vitæ, nuntia vetustatis.* Ciceron, *De oratore, lib. II.* Cf. Quintilien, *Instit. orator.* X. I. *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.*

nous donne, intégrale et complète, l'histoire de Françoise Fontaine.

Vous souvient-il du Succube, cet étonnant procès-verbal de l' « an de Noſtre Seigneur « mil deux cent ſeptante & vng », qui est un des trésors des fameux *Contes Drolatiques* de Balzac? Vous rappelez-vous le *grant pénitencier, iuge eccléſiaſticque*, *Ieroſme Cornille*, dont la trogne a été rendue par Gustave Doré d'une façon si saisissante, avec le non moins drôle *Guillaume Tourneboufche*, *rubricquateur du chapitre, homme docte*, et les amours de la *Moriſque*, la pauvre jouvencelle que la bêtise libidineuse métamorphose en Succube[1] ?

C'est un document du même genre que conserve le vieux papier jauni et que j'ai la bonne fortune de présenter au lecteur. Sans doute, il est loin d'égaler en intérêt puissant le fantastique et inimitable récit de Balzac, mais il l'emporte en vérité vraie : Balzac, le prodigieux créateur de la Comédie humaine, le père légitime de notre école naturaliste et documentaire, a deviné avec une intuition

[1] Voir dans le même ordre d'idées le *Procès en sorcellerie*, imité par M. Jules de Glouvet dans ses *Histoires du vieux temps*, pp. 233 et suiv.

puissante le Moyen Age, mais la divination n'est pas la science : aussi, souvent, il le connaît mal. Les erreurs techniques abondent dans les *Contes drolatiques,* et je ne saurais partager dans son entier le jugement que Zola en porte[1] : « Il était surtout un grammairien hors ligne. Les *Contes drolatiques* sont des chefs-d'œuvre de forme, des bijoux ciselés par un grand artiste[2]. » Bijoux ciselés par un grand artiste, oui; chef-d'œuvre, oui; mais chef-d'œuvre grammatical, non; reconstitution de la vieille langue française, non, mille fois non. La philologie romane, scientifique et sérieuse, n'était point née, et Balzac ne peut disputer à Diez l'honneur de l'avoir créée.

Notre texte, lui, n'est point une résurrection de génie, merveilleuse, mais inégale, extraordinaire, mais insuffisante : c'est un *document* juridique, non artistique, mais original, qui nous ramène trois siècles en arrière et nous fait réellement revivre en

[1] *Les Romanciers naturalistes*, par Zola, p. 47.

[2] Cf. Zola. *Le Roman expérimental*, p. 219 : « Il a, « dans les *Contes drolatiques*, donné des pages qui sont « des bijoux de ciselure; je ne sais rien de plus joli- « ment inventé comme forme, ni de plus finement « exécuté. »

l'an de grâce 1591, où se passe cette benoîte histoire.

C'est un manuscrit de moyen format, sur papier, composé de 80 feuillets, et recouvert, en guise de reliure, d'une feuille de parchemin. Au folio 1 sont les inscriptions suivantes qui indiquent la provenance et le titre donné après coup dans le couvent auquel est arrivé le manuscrit.

Barnabites n° 8
Original
d'vn procés verbal, fait
pour déliurer vne fille
poſſedée par le malin eſprit
a Louuiers où il y a
de grandes preuues d'vne
véritable poſſeſſion du démon.

Et d'une autre main :

Ex libris Sti Eligii Barnabitarum +

Des Barnabites[1] il a passé à la Bibliothèque

[1] Comment le manuscrit est-il arrivé entre les mains des Barnabites : je n'ai pu faire aucune recherche à ce sujet. Peut-être le prévot tint-il à honneur de laisser sur le lieu de ses exploits ce monument qu'il avait élevé à sa sagacité professionnelle, et de l'église de Louviers aura-t-il passé par une voie ecclésiastique dans le monastère des Barnabites. Je n'ai pas besoin d'ajouter que c'est là une conjecture toute gratuite.

Nationale, où il est actuellement déposé sous le n° 24122 du fonds français. Le texte est bien conservé, quoique les feuillets soient un peu usés, surtout aux bords; l'écriture est bonne, nette et bien formée, facile à lire. — C'est un original, puisqu'à la fin de chaque procès-verbal figurent les signatures du prévot Morel, du greffier Vauquet, des témoins, par exemple les croix plus ou moins enjolivées, et bien autographes, de Marguerite le Prévost, de Suzanne et Marguerite Chevalier, de Perrine Fayel[1]. Ce n'est point le plumitif, écrit séance tenante[2], c'est la rédaction mise au net, revue et corrigée, définitive et signée[3]. C'est le véritable original dont l'authenticité est absolument incontestable et n'a besoin d'être démontrée que par la simple inspection d'un coup d'œil.

Certes le mérite littéraire est mince et le procès-verbal que dicte à son greffier

[1] F^os 13, 14 et 15 r° v°.

[2] Cf. p. 25 : « Comme nostred. greffier commençoit à « escripre nostre présent procès-verbal, que nous luy « nommions... »

[3] L'écriture est posée, écrite *uno tenore* d'un bout à l'autre, ce qui n'aurait pu avoir lieu à cause des alertes et des accidents arrivés pendant les séances ; elle n'est point, d'ailleurs, de la main du greffier, et le rédacteur a

Vauquet le prévot Morel est en maints endroits d'une déplorable rédaction qui rendrait des points même à la fameuse phrase du Chapeau, dans les Tragiques grecs de

commis des erreurs bien significatives, par exemple le doublon du f° 26 v° où il a transcrit deux fois 5 lignes ; f° 29 où il avait d'abord LU *chose*, mot qu'il a raturé et remplacé par *chambre*, à la suite, sur la même ligne. Cf. f° 40 : *nous nous souvenuz*, avec le mot *sommes* ajouté en interligne après avoir été omis dans la transcription ; f° 41 v°, le copiste s'y reprend à trois fois pour écrire *esgratingnures*, qui devait être bien mal écrit dans le plumitif pour l'avoir ainsi arrêté ; f° 73, un bourdon causé par la répétition des mots *trois ans ;* la partie passée a été rétablie en interligne. D'autre part, on a fait signer les témoins lorsque tout était écrit, en laissant la place des signatures : ainsi au f° 80 (p. 97), est mentionné le départ de Françoise : « Et aprez que lad. Françoise « feust partye... » ; or au f° 9 le procès-verbal du 17 août matin se termine par la mention ordinaire : « et « a signé, lecture à elle faicte » : il n'y a cependant que la signature du Prévot et celle du greffier ; de deux choses l'une, ou Françoise aurait mis au moins sa croix, comme ses camarades et la Coquette, ou bien elle eut refusé de signer, et la mention en aurait été faite : si les deux choses manquent, c'est qu'elle n'était plus là ; et ce qui le confirme, c'est qu'aux autres procès-verbaux, le rédacteur n'a pas reproduit cette formule, dont il voyait désormais l'inutilité. — F° 61, la dernière ligne, qui forme la première du procès-verbal du 3 septembre, a été évidemment écrite avant la signature de Vymont, autrement le procès-verbal eut été commencé au verso. — Cf. également f° 12 le *blanchiment* d'un procès-verbal dont la proportion exacte était connue d'avance. — On n'a d'ailleurs qu'à se reporter à la page 97 de l'édition, dont le manuscrit est absolument du même temps que le reste, pour voir que la rédaction est nettement posté-

l'érudit M. Patin[1]. C'est évidemment là un motif de plus de créance à la sincérité de la relation. Il raconte purement et simplement ce qu'il a vu[2], sans farder sous la forme les imperfections du fond; c'est un récit

rieure aux faits; mais il ne faudrait point exagérer la portée chronologique de cette observation : le manuscrit a été écrit l'année même 1591, date que portent les signatures du curé Pelet; c'est la rédaction définitive du procès-verbal, faite sur les notes originales, qui ne sont point servilement transcrites, mais qui subissent les modifications jugées nécessaires : ainsi, f° 52 « qu'il luy avoit baillé led. coup sur le front »; les trois derniers mots sont rayés et remplacés par « qu'elle avoit sur le front »; — f° 62 *désiroit* est raturé et remplacé à la suite sur la même ligne par *espéroit;* — f° 46 « la chappelle Monsieur Saint Romain », rature des trois derniers mots remplacés en interligne par « de la Trinité ». — F° 47, addition dans un blanc laissé exprès, des noms d'un certain nombre de témoins. — Etc.

[1] Quand la farce est jouée, « *e finita* », et que le rideau tombe, le mot de la fin est bien terne. C'est la constatation d'une chose bien supérieurement importante, le nom du fameux *grand* homme : ce n'était point Astaroth ou Belial, Béelzebuth ou Legio, mais Barabas! Notre procès-verbal finit véritablement trop mal, *desinit in piscem*, suivant le mot d'Horace, mais en cela il ne fait que répondre à son milieu et à son commencement.

[2] Tout est noté au jour le jour, à mesure que les événements s'accomplissent : le prévot indique qu'il a dû surseoir au procès en raison d'une absence pour le service du Roi (p. 20), à cause du mariage du frère du gouverneur (p. 21)... Il raconte avec une candeur bien caractéristique les avanies qu'il subit du gouverneur (p. 22), etc.

dépouillé d'artifices, une photographie des faits, avec les premiers mots venus; ce n'est point littéraire, c'est juridique, et nous devons nous estimer très heureux d'avoir ainsi une « description naïve », suivant l'heureuse expression de M. Charcot[1], tandis qu'un littérateur l'aurait amplifiée et involontairement modifiée par le souci de la forme et l'arrangement des phrases.

Ce n'est point là un de ces contes à dormir debout, comme on en trouve trop souvent dans les chroniques : c'est un texte officiel, authentique et irréfutable ; aussi mérite-t-il une attention sérieuse pour l'histoire scientifique, à peine ébauchée, de l'hystéro-démonopathie[2].

L'histoire se peut résumer en quelques lignes :

Il y avait une fois, dans la bonne ville de « Louiers-le-Franc », en l'an de grâce 1591, une pauvre servante, nommée Françoise Fontaine, qui eut la mal'chance d'attirer sur

[1] *Leçons sur les maladies du système nerveux*, recueillies et publiées par Bourneville, t. I, p. 303.

[2] J'emploie le terme italien qui rend d'une façon très juste le caractère mixte de la maladie. Cf. *Franzolini et Chiap. Relazione finale sulla epidemia di istero-demonopatie in Verzegnis. Udine*, 1883.

sa personne l'attention de Monseigneur le Diable.

La pauvrette crut voir, dans l'ennemi du genre humain, un riche marchand qui lui ferait un sort. Elle se donna tout entière, devint sa maîtresse, et, possédée par le malin esprit, fut arrêtée par la justice qui, après bien des efforts, parvint à la délivrer de son amant infernal. A la fin, elle se marie, tout comme au dernier acte d'un vaudeville, et tout porte à croire que, suivant le vieil adage, elle fut heureuse et eut beaucoup d'enfants : Tout est bien qui finit bien.

Telle est, en résumé banal, l'histoire dont on lira plus loin les curieux détails, et qu'il est inutile de développer ici davantage. Il me semble préférable de l'examiner au point de vue critique, et de l'étudier sous les principaux aspects qu'elle présente.

Et tout d'abord, est-il possible d'y voir une possession démoniaque ? Nous ne sommes pas ici dans

... un vieux bourg flamand, tel que les peint Teniers,

comme dans l'Albertus de Théophile Gautier : c'est en pleine haute Normandie, dans une prosaïque cité commerçante qui songe à ses draps, à son industrie, et qui n'a pour

elle ni les charmes du merveilleux, ni l'illusion du lointain, ni le prestige de l'inconnu; et, n'était l'affaire de Madeleine Bavent, on pourrait croire que le diable n'aurait jamais osé s'y montrer. Il n'en est pas moins impossible de l'accepter à la lettre, et il faut soigneusement en dégager l'esprit.

S'il est dangereux de croire et de ne pas croire, comme l'a dit Phèdre[1], il est des cas où la négation est une affirmation, l'affirmation de la science humaine, de ses découvertes et de ses conquêtes, l'affirmation des grandes lois immuables et absolues de la nature. Le surnaturel, en pathologie et en thérapeutique, est un mythe, mieux, c'est une hérésie scientifique : il n'y a pas plus de magiciens que de démoniaques, suivant le mot de Voltaire, et l'hystéro-épilepsie sert à expliquer tout ce qu'il y a de vrai dans la sorcellerie, sans avoir besoin de recourir à l'hypothèse d'une intervention surnaturelle. Si l'étude des phénomènes physiologiques est encore, comme le disait Auguste Comte[2], dans une « grande imperfection relative », la science n'en possède pas moins ses lois

[1] L. III, fab. IX.
[2] *Cours de philosophie positive*, 3e éd., t. III p. 191.

organiques : « Moins parfaites encore aujourd'hui qu'elles ne le seront dans l'avenir, elles suffisent cependant pour expliquer tous ces faits réputés miraculeux[1]. » Il n'y a, comme l'a dit fort justement M. de Jouvencel, ni hasard, ni miracle, mais seulement des phénomènes régis par des lois ; et à ceux qui voient dans ces sortes de faits une intervention surnaturelle, on n'a qu'à répéter les paroles suivantes de Whewell[2], prises par Darwin pour épigraphe de son *Origine des Espèces* : «Quant au monde matériel, nous pouvons tout au moins aller jusqu'à conclure que les faits ne se produisent pas par suite d'une intervention isolée du pouvoir divin, se manifestant dans chaque cas particulier, mais bien par l'action des lois générales.»

La Bruyère se demandait ce qu'il fallait penser de la magie, du sortilège, et, tout en confessant que « la théorie en est obscurcie, les principes vagues, incertains, et qui approchent du visionnaire », faisait observer qu' « il y a des faits embarrassants, affirmés par des hommes graves qui les ont vus. »

[1] Bourneville. — *Louise Lateau*, p. 1.
[2] *Bridgewater treatise.*

C'est le cas pour notre procès-verbal : ce n'est pas un de ces contes de fées qui apportent pour un instant à l'imagination la rêverie de l'inconnu ; ce n'est pas une de ces poétiques légendes dont l'intérêt ne le cède qu'à l'invraisemblable, c'est un fait réel, indéniable, mais qui a été faussement interprété par les idées erronées du temps : les faits sont vrais, la conclusion est fausse : des phénomènes physiologiques et pathologiques on a déduit une intervention extranaturelle qui n'existait pas, mais qui était nécessaire alors comme hypothèse explicative. Comme on l'a fort justement remarqué, « quand de tels cas se présentent dans la pratique hospitalière, on les étudie comme des manifestations intéressantes de la grande névrose ; mais, dans le monde, ils sont l'objet d'un étonnement d'autant plus extraordinaire, que les spectateurs sont plus ignorants »[1]. Combien ces paroles sont plus vraies encore pour l'année 1591, où le prévot était d'autant plus infailliblement amené à parta-

[1] Bourneville et P. Regnard, *Iconographie photogr. de la Salpêtrière* ; t. I, 41. Cf. Maury, *Magie*, p. 457 : L'esprit scientifique est précisément l'opposé de la disposition au merveilleux, entretenue par l'ignorance des lois physiologiques.

ger l'erreur commune, que la médecine attestait le caractère surnaturel des phénomènes observés, la possession de la patiente par le malin esprit, et déclarait qu'il n'était pas en sa puissance d'y mettre ordre[1]. Il est vrai que le médecin était de la « nouvelle prétendue religion» ; mais c'eut été une raison de plus pour ouvrir les yeux, si la médecine avait alors été autre chose qu'un amas informe de procédés empiriques et de superstitions. Aussi bien, l'esprit humain n'a-t-il point un amour inné du merveilleux qui l'entraîne pour un instant loin du terre-à-terre monotone et lourd de la vie journalière, et la croyance au diable n'était-elle pas logique en ces siècles de tradition où Dieu avait déchaîné Satan sur le monde, comme autrefois il lui avait donné Job : « Va, dit le Seigneur, tout ce qu'il a est en ton pouvoir. »[2]

[1] P. 29.

[2] Job. I. 12. Cf. II. 6. L'influence néfaste de l'Eglise sur le développement de l'hystéro-démonopathie n'est plus à prouver. La préoccupation constante du démon, entretenue par ses anciens rites, a singulièrement contribue à répandre les possessions (Cf. Maury, p. 324), et dans la toute récente épidémie démoniaque qui a sévi en Italie, on se trouva bien d'empêcher les malades d'assister à l'office, et même d'interdire toute solennité religieuse, de manière à ne point frapper l'imagination. Cf. E. Rolland, *Une épidémie démoniaque* en 1878. *Revue scientifique*,

Mais cette croyance n'est qu'un mirage; non, Françoise n'est pas une possédée, une *malfaitrice*, ce n'est pas une sœur des Nornes de l'Edda ou des Parques latines, des *Moirai* de la Grèce ou des trois sorcières de Macbeth : nous sommes en présence, non d'un cas sporadique, d'un fait isolé dans l'histoire des singularités, mais d'un épisode de la grande diablerie, qui a si longtemps, et de nos jours encore, terrifié l'humanité, d'une de ces tristes épopées de la superstition humaine jointe à cette grande névrose qui entraîne le monde. Comme Sainte-Thérèse et Messaline, comme Nana et Jeanne d'Arc,

t. XXXI, p. 339, etc. Il me semble utile à ce point de vue de rapporter une histoire contemporaine qui n'a besoin d'être entourée d'aucun commentaire. A la Riboisière, l'aumônier venait voir une hystérique après ses attaques, et lui disait que c'était le diable qui la faisait souffrir. Sous l'influence de cette idée, sa maladie redoublait d'intensité et, dans la période de délire des crises convulsives, elle voyait le diable. « Il était grand, avait des écailles, « des jambes terminées par des griffes; il étendait les « bras comme pour me saisir; il avait les yeux rouges; « son corps se terminait par une grande queue comme « celle des lions, avec des poils au bout; il grimaçait, « riait & paraissait dire : Je t'aurai ». — Elle change d'hôpital; à la Salpêtrière, elle fréquente moins l'église, on ne lui parle plus du démon, elle se tranquillise peu à peu et finit par se débarrasser de l'idée qu'elle « appartient au diable ». Cf. *Iconographie de la Salpêtrière*, t. III, p. 106 et 107.

Françoise Fontaine est un cas particulier de la névrose; chez toutes ces femmes il y a trouble intellectuel, altérations cérébrales et psychiques; si les manifestations diffèrent, le principe est un et identique. Ce sont des malades qui subissent l'influence de leurs sensations et de leurs sentiments, de leurs désirs et de leurs idées.

Le travail de reconstitution n'est pas difficile, et l'analyse morale n'est pas moins claire que les constatations morbides; à côté de l'accident pathologique, de l'affection névropathique, se place un affolement du sens interne de l'intuition, une perturbation des sens externes, un accroissement démesuré de l'imagination et de son activité créatrice; pendant le sommeil de l'être pensant, l'âme sensitive s'exalte et produit des visions[1], des hallucinations morales et physiques, c'est-à-dire de fausses images, constituant une véritable aliénation mentale[2], qui convertit une

[1] Cf. Descartes, *Des passions de l'âme*. Ed. Cousin, t. IV, p. 60 : « Toutes les mêmes choses que l'âme aperçoit par l'entremise des nerfs lui peuvent aussi être représentées par le concours fortuit des esprits ».

[2] La folie, d'après M. Baillarger, est l'automatisme intellectuel; autrement dit, c'est l'état où l'esprit, au lieu de se posséder et de se gouverner, est à la merci d'imagina-

sensation pathologique en réalités objectives. C'est une hallucination qu'elle a elle-même provoquée. L'âme se dégage de l'action régulière de l'organisme et se laisse conduire dans un rêve véritable par les perversions de l'imagination et des sens. Il y eut chez cette fille, aux appétits ardents, une influence réciproque du moral et du physique, et bientôt, entraînée par l'ébranlement du système nerveux comme dans une vie à part, l'imagination surexcitée la jette toute vive, palpitante et affolée, dans les ravissements voluptueux du délire érotique et de l'extase lascive.

L'imagination de la pauvre fille avait été préparée par les antécédents : elle avait déjà été malade à Bernay, à Paris[1]; avant elle, il revenait un esprit dans la maison[2]. — Cette

tions ou d'idées qui l'obsèdent. Cf. Ravaisson, *Rapport sur la philosophie en France*, p. 198.

[1] Cf. pp. 78, 81. Sans doute il ne faut point prendre à la lettre tout ce que racontent les hystériques; mais elles ont souvent le sentiment très net de la réalité. Cf. *Iconogr.* I. 60, le cas d'une malade qui d'un côté voit des corbeaux, des serpents, et de l'autre raconte avec des détails minutieux une discussion survenue entre le directeur et la surveillante, relativement à de petits incidents du service. Cf. Bonstetten, *Recherches sur la nature et les lois de l'imagination*. Genève, 1807, t. I, p. 5 : « L'imagination a une mémoire capricieuse & inconſtante. »

[2] Cf. pp. 5, 9, 13, 17, 18, 19.

arrestation brutale[1] ne put qu'accroître le désordre cérébral et faciliter le dévergondage de la pensée terrorisée. Elle avait vu un chat qui « dévalloit à val les degrez[2] »; en entrant à la cuisine, elle entend : Venez, venez! hallucination de l'ouïe ou réalité : le diable! Un autre jour[3], elle laisse échapper les clefs, se heurte au laquais de Bastide, et manque de tomber : le diable, toujours le diable! En allant au grenier quérir du fil[4], elle avait entendu une voix, rencontré un obstacle produit tout simplement par l'empressement hâtif de sa fuite, enfin vu un pigeon blanc : la terreur aidant, sans oublier les idées ambiantes, de si néfaste influence, il n'en fallait point davantage pour faire voir à la malheureuse une persécution surnaturelle et personnifier le démon dans le pauvre pigeon blanc que sa venue avait peut-être dérangé dans ses ébats. Le lendemain, attaque d'hystero-épilepsie au cours de laquelle elle jette par terre toute la garniture de cuisine[5]. Inutile d'ajouter que, reprenant ses sens, elle ne voit personne et ne peut trouver à cet accident pathologique qu'une explication démoniaque. Bientôt, nouvelle attaque[6] : en venant

[1] P. 6. — [2] P. 14. — [3] P. 15. — [4] P. 9 et 10. — [5] P. 10. — [6] P. 11

de tirer du poiré à la cave, la chandelle tombe par terre, tout comme dans l'aventure similaire du *Bon petit diable*, se souffle, bien entendu, et le pot se renverse, inondant de son liquide la pauvre fille qui, revenue à elle, croit tout naturellement qu'un pouvoir surnaturel lui a soufflé sa chandelle, arraché son pot, et versé sur la tête le contenu d'icelui; la bosse qu'elle s'est faite en tombant peut-elle être autre chose qu'un coup médité par le malin esprit qui se décide alors à pousser vigoureusement l'attaque?

Ici point déjà le côté lascif de l'aventure : le diable l'a tellement arrosée de poiré qu'elle a eu son dernier vêtement (style Jonathan) tout inondé, et qu'elle a « eſté contrainte de veſtir une autre chemiſe ». Le fripon n'aura point voulu acheter chat en poche, et avant de poursuivre son équipée amoureuse, aura tenu à s'assurer *de visu* si *ladite Françoise* méritait la faveur qu'il voulait lui faire. Il faut croire que le conseil de révision donna des résultats satisfaisants, car Méphistophelès continua l'œuvre de séduction[1].

Une fois en prison la malheureuse fille se

[1] C'était tout de même pour le diable un assez commode moyen de recrutement pour l'empire infernal, que d'avoir les faveurs des femmes qu'il voulait perdre.

frappe ; elle ne veut plus ni boire ni manger, ce qui ne laisse point que d'inquiéter une magistrature qui n'a point encore à sa disposition la sonde œsophagienne ; elle menace de se tuer si on la laisse plus longtemps en prison, etc. Le désespoir s'en mêle[1] ; l'hallucination prend corps définitif, et la possession est complète.

Voici la genèse psychique : la cause pathologique, occasionnelle bien entendu, qui détermina les attaques, n'est pas plus difficile à déterminer : peu de temps avant l'accès qui amena son arrestation, Françoise avait été *forcée* par des soldats de la garnison, et aux suites de ce viol consenti, elle « avoit quelque chose dans le corps[2] ». La « bonne vieille femme » me paraît bien jouer ici le rôle

Comme le dit Françoise (p. 47), il suffisait de s'être donnée à lui et d'avoir eu sa compagnie pour être perdue à jamais, même quand on croyait avoir été honorée des faveurs d'un riche marchand et non du diable. Quelle étrange perversion de l'idée supérieure de la responsabilité ! D'autant plus que le diable n'avait pas besoin de gage formel, après cela, et qu'il lui suffisait d'aller prendre au peigne de sa victime les cheveux qu'elle y avait laissés (p. 47).

[1] D'où date la sorcière ? Je dis sans hésiter : des temps du désespoir. » Michelet. *La sorcière*, p. XIV.

[2] Cf. p. 35.

d'une matrone quelque peu suspecte, et Françoise ne devait pas être innocente au point de se rendre, sans y voir clair, dans un galetas perdu, toute seule avec trois soldats qui venaient de lui dire « qu'elle eſtoit une garſe, & qu'il falloit qu'ilz couchaſſent avec elle[1]. » Le prétexte d'aller *faire leur lit!* est une défaite pitoyable, et, de plus, notre Françoise, comme elle l'avoue elle-même, avait eu soin de prendre la précaution de « retrouſſer ſon garderobbe de peur d'eſtre « congneue ». Quoiqu'il en soit, à la suite de cette aventure elle a « quelque chose « dans le ventre », c'est-à-dire, en bon français, qu'elle ressent quelque chose d'anormal. C'est le début de l'hystéro-épilepsie, provoquée par les rapports sexuels[2].

Tout n'est évidemment pas vrai dans cette

[1] Remarquer p. 37, elle se réfugie la nuit, *par peur*, dans la chambre du capitaine anglais, puis, dans celle du sergent Bastide.

[2] On sait que les démons incubes n'ont guère coutume, d'après de Lancre, d'avoir commerce avec les vierges. C'est là une image exprimant un fait scientifique qui n'est point absolu, car il y a des malades chez lesquelles on ne rencontre ni rapports sexuels, ni onanisme, et d'autres chez lesquelles la perte de la virginité et les rapports sexuels amènent une diminution de violence dans les attaques, etc. (Cf. Bourneville et P. Regnard, *Iconographie*, I, p. 52, etc,); une continence excessive peut aussi produire l'épilepsie. (Tissot, *Traité de l'épilepsie*, p. 74.)

affaire du grenier et du soldat La Fontaine Cavelier [1], mais il paraît patent que le fond même de l'aventure, c'est-à-dire les rapports sexuels qui précédèrent de peu et déterminèrent les attaques, furent réels. Noter qu'à la première *compagnie*, Françoise avait « jetté grande quantité de sang, comme viron « d'vn sceau... dans le lith », et qu'elle n'avait jamais été règlée, ni auparavant, ni après.

Or, chez une malade de la Salpêtrière, on trouve une aventure analogue [2]. Pendant la Commune, elle alla avec deux de ses compagnes savoir ce que faisaient les fédérés dans le couvent de la rue de Reuilly ; arrêtée sous prétexte d'espionnage et ayant tenté de se sauver, elle se vit mettre le pistolet sous la gorge par un soldat qui la menaça de la tuer si elle voulait encore s'enfuir [3].

[1] Ce qui paraît bien être un rêve au même titre que la demi-heure du coït, c'est la prétention d'avoir été *plus d'une heure* à genoux devant le soldat pour le prier de ne pas la déshonorer et la laisser aller. Le temps va vite en rêve.

[2] Bourneville, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, t. III, p. 57.

[3] A défaut des copulations, la violence des soldats put amener chez Françoise des accès. Ainsi, Adeline P*** (*Iconographie*, t. III, p. 60) eut sa première attaque en se sauvant des bras d'un homme qui voulait abuser d'elle. (Cf. Bourneville, *Louise Lateau*, p. 49.)

Quelques jours plus tard, elle eut avec l'un des fédérés des rapports : « c'eſt une choſe « forcée que j'ai faite avec cet homme... »[1] Chez l'une, comme chez l'autre, nous notons comme antécédent physiologique des copulations forcées, des viols plus ou moins consentis[2], accompagnés de sensations de terreur.

Ainsi, d'après les indications fournies par le procès-verbal, Françoise est une hallucinée et une malade.

Bayle posant la question : les sorciers étaient-ils des fous, des idiots, des monomanes ?, pense qu'ils étaient fort astucieux, et aussi rusés que méchants. On a prétendu, « répond pour moi Michelet[3], « que les possé- « dées, les sorcières ne sont que des fourbes. « C'était aller trop loin. La plupart étaient « des malades sous l'empire d'une illusion. » Ce n'est point qu'à certains indices, on ne

[1] Cf. l'histoire de l'hystéro-épileptique Geneviève B*** qui, se rendant aux environs d'Avallon pendant la guerre, est retenue par les Prussiens à Montbard, où, durant huit jours, elle eut des relations avec un officier prussien. (*Iconographie,* t. I, p. 56.)

[2] M. Charcot, (*Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 287) cite également un sujet de la Salpêtrière qui, avant sa première attaque, fut victime d'un viol.

[3] *La Sorcière,* p. 209.

puisse être tenté de croire ici à une supercherie intéressée. Certes, la liste est longue des feintes chez les visionnaires, et sans parler de la fameuse demoiselle Rose dont parle Saint-Simon, je rappellerai l'histoire de la jeune fille qui, ayant ouï dire que le mariage guérissait parfois l'épilepsie, joua cette maladie pour se faire marier et fut guérie à coups de bâton[1], et cette femme de vingt ans qui avait soutenu l'épreuve du feu[2] et portait encore les cicatrices de trois brûlures cruelles qu'un chirurgien lui avait faites pour découvrir l'imposture, s'il y en avait, sans que cela eût pu la forcer à se démasquer, et qui, obligée plus tard d'avouer sa fourberie, imita si bien l'accès devant les médecins qu'ils crurent que ses crises de commande étaient devenus réelles[3].

On pourrait croire, dans le même ordre d'idées, que Françoise était une vulgaire simulatrice contrefaisant des attaques, et pour cause : sans aucun doute, l'affaire du vol commis au préjudice du *sergeant Bastide* est pour quelque chose dans l'affaire[4]; il y

[1] Tissot, *Traité de l'épilepsie*, pp. 403-405.
[2] On fait cette épreuve pour voir si la maladie est réelle.
[3] Tissot, p. 406.
[4] Cf., p. 13. Dans une attaque, le diable est censé lui

a également un fait qui mérite d'être relevé[1] : elle demande « à aller faire ſes nécessitez », pour se débarrasser de ses surveillants, et elle ne trouve rien de mieux que de se jeter, mais adroitement, dans le puits placé dans la cour de la geole, la tête en bas, les pieds en haut, en ayant soin de prendre entre les mains la corde du puits de manière à ne pas tomber au fond. C'est là une de ces feintes comme on en voit souvent : « Comme cela fe-« rait bien de se tuer, si on n'en mourait pas ! »

Mais ces attaques simulées, assez fréquentes aujourd'hui, n'auraient pu se produire au moment où les démoniaques étaient si cruellement et si sévèrement traités : il n'y avait point d'intérêt religieux sous roche, et Françoise ne pouvait qu'y gagner d'être en relations, toujours désagréables, avec la Prévôté. Toute l'histoire est d'ailleurs si précise, si nettement circonstanciée que, même en dehors des preuves irrécusables d'authenticité diplomatique, on devrait croire qu'elle n'a pu être inventée. Les caractères pathologiques sont d'une évidence trop complète.

jeter « contre les jambes vng grand ſac plain de vaiſſelle « d'eſtaing apartenant audit Bastide. »

[1] P. 54.

Il n'est point besoin d'être grand clerc en médecine et de recourir à une démonstration clinique pour diagnostiquer sûrement le cas de Françoise : c'était tout simplement une hystéro-épileptique qu'on aurait aujourd'hui soignée à la Salpêtrière. On concevra que je n'entre point ici dans de longs détails techniques, je n'apprendrais rien aux spécialistes et le grand public n'y trouverait aucun intérêt. Je me contente de signaler les faits qui établissent une corrélation, une similitude indiscutables. Lisez les passages qui se rapportent aux attaques[1]; vous y verrez, entre autres, qu' « elle a les bras « étenduz comme une croix »[2]; qu'elle a « la « gorge enflée & les yeulx qui luy ſortoient « à demy de la teſte... ſuant à groſſe goutte « par le front;[3]» qu'elle a « la bouche contre- « faicte & tourmentée d'vne façon eſpouuan- « table & horrible à ueoir »[4]; pendant l'interrogatoire[5], elle a un accès et tombe « le « visage contre terre, comme sy l'on l'euſt « jettée du hauſt en bas »[6]; elle a un grand

[1] P. 13, 22, 25... -- [2] P. 25, 26, 27, 29, 30, etc. — [3] P. 36. — [4] P. 68. — [5] P. 48.

[6] Ce sont les *secousses* qu'on trouve chez beaucoup de malades, et que les religieuses de Louviers présentent également. — En même temps, le vent souffle

bourdonnement autour des oreilles[1], etc., etc... Convulsions épileptiformes, faiblesses, tremblement, attaques syncopales, sauts, soubresauts, anesthésie, parésie, paralysie, contracture, rigidité tétanique, exagération des mouvements, délire, attaques revêtant la forme du crucifiement[2], secousses tétaniques, écume, perte de connaissance, catalepsie contorsions, chutes, distorsions des traits de la physionomie, analgésie, toutes les phases, tous les symptômes de l'hystéro-épilepsie s'y trouvent, caractéristiques et indéniables. Je n'insiste que sur un fait : pendant une attaque où elle est « arreſtée ſur son doz, les bras eſten-

la chandelle *sans qu'on ait vu personne la souffler*. Parbleu ! et tout de suite, c'est le diable.

[1] P. 87.

[2] M. Maury (*la Magie*, p. 375) semble croire que le crucifiement des extatiques vient de l'habitude qu'avaient les hystériques de la piété et qu'on a encore en Italie de prendre en priant la position du Christ sur la croix, d'incliner la tête et d'étendre les bras, comme l'enfant de Bois-le-Duc qui prie trois heures par jour, les bras étendus, et l'extatique que Théophile Gautier, dans son voyage en Espagne, rencontra à l'église de Saint-Jean de Dieu de Grenade, les bras étendus et en croix, roides comme des pieux, la tête renversée en arrière, les yeux retournés ne laissant voir que le blanc, les lèvres bridées sur les dents, la face luisante et plombée. Il y a simple concomitance et non cause. Le crucifiement, chez les hystéro-épileptiques, est un fait pathologique complètement en dehors de la dévotion ou de la ferveur religieuse.

« duz comme vne croix », le Prévôt veut « faire plier le bras parce qu'elle l'auoit eſ- « tendu, ce qui nous a eſté impoſſible, en- « cores que nous y ſommes efforcez, ayant « pour ce faire mis noſtre pied ſur ſondit « bras, & icelle prinſe par la main de toute « noſtre force, pour luy faire plyer le bras, « ce qu'il nous a eſté impoſſible[1]. » C'est là un fait de *contracture hystérique* qu'il y a lieu de noter soigneusement : dans les attaques de crucifiement de Louise Lateau, tout le corps est rigide; il est de même impossible de plier ses bras ou ses jambes : « C'est là, dit M. Bourneville[2], un phéno- « mène très curieux et qui ne se rencontre « pas tous les jours. » Il en rapporte cependant un exemple à la Salpêtrière, celui de Rosalie Ler...[3]. A l'exemple cité par l'éminent praticien, il faut joindre celui de Françoise Fontaine : ce n'est donc point seule-

[1] P. 26.

[2] Bourneville, *Louise Lateau*, p. 43.

[3] Cf. Charcot, t. I, pp. 347 et 348. Le membre « est le « siège d'une rigidité considérable, ainsi qu'en témoi- « gnent la *difficulté* que l'on éprouve à *exagérer* la « flexion & l'impossibilité d'obtenir l'extenſion *com-* « *plète.* » « Le membre, dans son ensemble, forme « comme une barre inflexible, car, en le saisiſſant par le « pied, vous pourriez soulever tout d'une pièce la partie « inférieure du corps de la malade. »

ment chez les hystériques contemporaines, mais chez les possédées du Moyen-Age, qu'on peut, sur ce point, trouver avec l'hystérique de Bois-d'Haine un rapport complet.

Ainsi donc, ces terrifiantes crises, ces effroyables contorsions, qui semblaient nécessairement démoniaques à l'excellent prévôt général, sont des faits qu'on voit tous les jours à la Salpêtrière et qu'on peut trouver notamment dans les photographies de l'*Iconographie*, dans le croquis d'après nature des crises de Rosalie Ler... donné par M. Charcot dans ses *Leçons sur les maladies du système nerveux*[1]. Entre les possédées de l'antiquité[2] et du Moyen-Age et nos hystéro-épileptiques[3], il n'y a plus d'autres différences que celles qui proviennent de l'esprit; le caractère visiblement pathologique et le naturalisme de la possession démoniaque est

[1] T. I, p. 342, 343, 344; fig. 19, 20 et 21. Cette dernière est reproduite dans *Louise Lateau*, p. 41.

[2] Cf. *Evangile selon Saint Marc*, ch. IX, v. 16 et suiv : Un homme du peuple amène à Jésus son fils « qui « eſt poſſédé d'un eſprit muet, &, en quelque lieu qu'il « ſe ſaiſiſſe de lui, il le jette contre terre; & l'enfant « écume, grince des dents & devient tout ſec. »

[3] De nombreux caractères, observés à la Salpêtrière, étaient considérés autrefois comme des indices de possession. (*Iconographie*, t. III, p. 73.)

***

un fait qui s'impose scientifiquement à toute intelligence non prévenue.

Quant à la guérison de Françoise, elle ne présente non plus rien de surnaturel; la cause qui a fait, défait[1], et, comme l'a fort justement dit M. Maury[2], l'expulsion des démons n'est autre chose en réalité qu'un retour de l'aliéné à la raison. Par la *médicamentation* morale à laquelle est soumise Françoise, son esprit se rasseoit, se calme; la communion, qu'elle peut recevoir sans encombre, la fortifie chaque jour davantage dans l'idée que le diable, renonçant à elle, l'a laissée à Dieu, et la guérison[3] morale se fait, complète, entière et définitive.

Mais avant que les cheveux aient été coupés, quand elle se croit encore toute au pouvoir du diable, la communion, par un phénomène psychologique bien facile à comprendre, détermine des attaques : elle a peur du diable, l'accès se déclare.

[1] *Hypnotisation des hystériques.* (*Académie des sciences*, 6 mars 1882. Cf. *Revue scientifique*, t. XXIX, p. 350.)

[2] *Magie*, p. 267.

[3] Les convulsions et les mouvemens convulsifs périodiques guérissent quelquefois sans remèdes, et quelquefois par des remèdes. (Chastelain, *Traité des convulsions*, 1691, p. 252.)

Pendant la messe[1], elle commence à sommeiller[2] « comme ſy elle euſt eſté paſmée & eſvanouye »; puis l'aspersion de l'eau bénite fait une heureuse diversion, et tout va bien jusqu'à la communion, mais alors, tout est perdu! dès que le curé présente l'hostie devant la bouche de Françoise, un vitrail se casse, peut-être par une pierre lancée de la place par un gamin, le vent fait irruption et souffle le cierge : Françoise prend peur : nouvelle attaque. « Elle ouvre la bouche, a « les yeux tournez en la teſte avec ung geſte « tant effroyable qu'il avoit eſté de beſoing, « à l'ayde de cinq à ſix perſonnes, la retirer « par ſes accouſtremens... » Bientôt, nouvel accès : « ayant lad. Françoise la bouche « torce & ouuerte, les yeulx qui luy ſortoient « de la teſte, les bras & iambes tournez ſans « deſſus deſſoubz[3]. »

Et pourtant, en administrant les sacrements à la patiente, le curé était dans la saine tradition de l'église, car on admettait aux offices les énergumènes et, lorsqu'ils étaient calmes, on leur administrait les sacrements

[1] Attaque syncopale.
[2] P. 58.
[3] Contracture des membres. Voir les photographies de l'*Iconographie*.

pour aider à leur guérison[1]. Le diable n'avait point fait tant de façons dans l'affaire de Gauffridi, et avait parfaitement laissé sa possédée communier sans encombre.

En matière religieuse, le pauvre prévot n'a d'ailleurs point de bonnes idées : pendant qu'il attend le curé, le médecin, l'apothicaire et le chirurgien qu'il est obligé de réquisitionner et de faire venir par force, il s'avise de réciter l'évangile selon Saint Jean, *In principio erat verbum*. L'effet est désastreux : non seulement la malade n'est pas soulagée, mais l'attaque recommence et épouvante à tel point l'infortuné magistrat, qu'il est obligé de s'enfuir, « continuant toufiours lad. évan- « gille faint Jean jufques à la fin »[2]. La constance était d'autant plus louable que le fait n'était pas isolé et qu'à d'autres possédés, par exemple W. Perry, l'évangile selon saint Jean causait des accès. — Ces résultats négatifs auraient bien cependant dû ouvrir les yeux et montrer qu'il eût été plus simple de revenir aux traditions du temps des canons de Timothée, où il est ordonné au mari d'une femme agitée par le malin esprit, de la

[1] Cf. Le texte dans le *Spicilège de d'Achery*, t. I. p. 546.
[2] P. 28.

faire soigner par un médecin *pour sa folie*.

Quoi qu'il en soit, le prévot Morel fut plus heureux par un autre moyen, et sa conduite en cette affaire est fort digne d'être remarquée : nous ne sommes plus au temps où le signe de la croix suffisait pour chasser les démons[1] et il a recours à d'autres moyens ; le curé de saint Jean en Grève avait eu la bonne idée de faire rogner et gratter les ongles des mains de Françoise, ce qui l'empêchait de s'égratigner ; le prévot, lui, voulut couper le mal dans sa racine en lui faisant raser les cheveux[2] et « le poil qu'elle auoit ſoubz les eſſelles », mais on ne poussa pas plus loin l'opération épilatoire intime (p. 73), la patiente s'étant sentie soulagée, bien qu'il fallut aller plus loin en raison de la manière dont elle s'était donnée au diable ; et pourtant, le

[1] Cf. Lactance, *Institut divin.* XXVII ; saint Athanase, *De incarnatione Verbi*, 48 ; Baltus, *Histoire des oracles*, t. I, p. 304, etc.

[2] On sait qu'indépendamment de ce cas spécial, les cheveux jouaient un rôle important dans les possessions démoniaques, et qu'un des remèdes consistait à mettre *le diable en bouteille*. On plaçait une perruque sur la tête du possédé et, quand il avait un accès, on arrachait une poignée de cheveux qu'on mettait dans une bouteille au plus vite ; celle-ci bien bouchée, le diable était pris. — Cf. le *charme*, indice du diable, qui fit découvrir la supercherie dans l'affaire de Madeleine Bavent.

moyen réussit. Indigné sans doute de voir son ancienne maîtresse violer ses serments et le renoncer, le diable, dans un accès de générosité rageuse , jette et rend les cheveux

Ceux qui avaient affaire au diable ne s'en tiraient pas toujours à si bon marché; vers le même temps, le lieutenant du chevalier du guet à Lyon, la Jacquière, et deux de ses hommes « eurent tous trois compagnie « charnelle avec le démon dont l'iſſue en fut du tout « tragique & eſpouvantable. » Le pauvre lieutenant était en train de faire sa ronde de nuit, quand il eut l'idée malencontreuse d'invoquer assez gaillardement le malin esprit. Au même instant, il aperçut une *damoiselle* qui, à son approche, ôta son masque et lui rendit son salut avec un doux regard. Le diable qui se fait belle de nuit! Il lui donne le bras, la reconduit avec deux de ses compagnons, et ici se passe ce qu'on met ordinairement en points.

C'est ici que s'arrête en son style pudique,
Tout rouge d'embarras le narrateur classique.

Or, pendant que les trois heureux devisaient près du feu des « perfections sans nombre de leur hotesse », elle déchire sa robe, apparait sous la forme d'un démon horrible, le tonnerre éclate et la maison disparaît «... Le « lendemain matin, on trouva, giſants ſur le ſol impré- « gné de ſoufre, le lieutenant & les ſoldats du guet : « La Jacquière, qui n'était qu'évanoui, reprit con- « naiſſance; mais il ne put ſurvivre à ſa frayeur, il tré- « paſſa dans la journée. L'un de ſes compagnons étoit « déjà mort, & l'autre expira deux jours après. » Ne croirait-on pas lire l'Albertus de Théophile Gautier ? — Il est vrai que d'autres fois, le démon était moins féroce. Poggio, dans son *Facetiarum liber*, fait raconter par son ami Cinthio le Romain, qu'un de ses voisins, sortant un jour par la porte d'Ostie, vit marcher devant lui une femme. « En véritable Italien, il ſentit s'allumer le feu

qu'elle lui avait donnés, gages d'un amour défunt; en même temps, et comme protestation suprême, *in extremis*, il s'opposait, mais vainement, à l'ablation de la chevelure[1]. Lorsque l'opération est terminée, Françoise est guérie : elle s'imaginait que, ayant donné des cheveux au diable, c'est dans sa chevelure que résidait le pouvoir du malin esprit sur elle, et qu'au rebours du biblique Samson, elle devait être délivrée par leur enlèvement : morte la bête, mort le venin.

C'est donc par un ingénieux moyen que le prévot guérit la pauvre fille; s'il ne pou-

« de la concupiſcence & hâta le pas, afin de ne pas man-
« quer la voluptueuſe occaſion. La prétendue dévote ne
« fit aucune réſiſtance, *mulierem comprehendit tacen-*
« *tem, ad terram stravit & cognovit* ». Notre homme en fut quitte pour voir la viſion s'évanouir dans un nuage à odeur de ſoufre. — Dans le même recueil, le cardinal Angelotto raconte qu'un de ses parents se promenant la nuit à Rome « une femme de formes avenan-
« tes ſe préſente à lui, & naturellement *cognovit eam*. Il
« la tenait encore dans ſes bras, quand elle ſe métamor-
« phosa tout-à-coup en un homme aux traits hideux. —
« Eh! qu'as-tu fait? dit ce démon, comme je t'ai bien
« trompé! — Si tu m'as maculé l'âme, répondit mon in-
« trépide parent, *ego tibi culum maculavi*. »

[1] Le ministre Perrault dit du diable qu'il est semblable au loup ou au crocodile, auxquels, si on résiste fort et ferme, ils s'enfuient, et qui, si on a peur et si on leur cède, vous poursuivent tant plus. (*Antidémon de Maſcon*, p. 45.)

vait songer à la compression ovarienne, au nitrite ou au valérate d'amyle, il faut le féliciter de n'avoir pas non plus songé au bûcher, à ces « belles grillades de ſorciers », comme disait le ministre Perrault, et d'avoir évité à la pauvre Françoise la *mort exquise* que Bodin revendiquait pour ses pareilles. Sans doute, depuis le xve siècle, une réaction s'est faite, consolante et scientifique : on commence à voir la folie de ces malheureux corps, mais l'idée nouvelle n'a point encore éclairé le monde, définitive et lumineuse : nous sommes encore dans le siècle où cinq cents sorcières, accusées de pacte avec le diable, sont jetées d'un coup au bûcher. La tolérance éclairée qui termine le xve et commence le xvie siècle, se termine à Henri II et, sous la Ligue, à l'époque où Françoise devient la maîtresse du diable, la réaction s'est accomplie, violente, aussi terrible et aussi sottement cruelle qu'autrefois : « Nos « magiſtrats, qui, depuis près d'un ſiècle, « s'étaient montrés éclairés, équitables, main- « tenant lancés en grand nombre dans le « catholicon d'Espagne & la furie Ligueuse, « ſe montrent plus prêtres que les prêtres... « En une ſeule fois, le ſeul parlement de « Toulouse met au bûcher *quatre cents corps*

« *humains*[1] ». Nous sommes à l'époque de Bodin, le féroce auteur de la Démonomanie, de Rémy, le juge de Nancy, qui, cinq ans plus tard, en 1596, dédiera son livre au cardinal de Lorraine, et aura le fier honneur de lui assurer qu'en seize années il a brûlé huit cents sorcières et que l'année précédente, seize malheureuses avaient préféré se tuer que de passer par ses mains. Nous sommes au temps de Boguet, qui brûle dans le Jura et, dans son zèle consciencieux et exterminateur, fait « du pays un désert. » Nous sommes au temps de de Lancre, qui, à l'autre bout de la France, dans l'affaire de la démonopathie basque, extermine en trois mois une quantité considérable de sorcières, plus trois prêtres, et envoie à la mort quarante accusés en un jour.

Et de toutes parts les bûchers s'éclairent, et, de leur lueur rouge, ensanglantent l'humanité : en 1576, le lieutenant criminel de Labourd, Boniface de Lasse, après information contre quarante sorcières, les fait toutes exécuter. — En 1595, quatre ans après Françoise, Elisabeth Vlamynex est justiciée en Flandre pour, entr'autres méfaits démoniaques, s'être « livrée au diable avec

[1] Michelet, *La Sorcière*, p. 210.

volupté ». — En 1598, Cornelie Van Beverwyck, de Gand, est condamnée au feu pour s'être soumise à Satan, lui avoir donné un gage, s'être laissée marquer, avoir entretenu un commerce criminel avec lui, etc. N'est-ce pas tout à fait l'histoire de Françoise, sept années après? — En 1603, Claire Gœssen est livrée au bourreau pour avoir donné à Satan de son sang provenant d'une piqûre faite au pouce, s'être livrée avec le démon Roelandt à des excès de libertinage, et avoir eu avec le diable un commerce amoureux. Toujours similitude des plus complète. Et en 1609, l'année même où un cordelier est exécuté à Grenoble pour crime de magie, on brûle en Grève un sorcier normand, coupable, non pas de s'être donné au diable, comme Françoise, mais simplement d'avoir fait usage de miroirs magiques.

Aussi, quand on songe à cette affaire, on se demande quelle raison a pu sauver Françoise, car elle réunissait toutes les conditions requises pour le fagot. Comme son héritière Madeleine Bavent, de lascive et malheureuse mémoire, elle avait le signe du diable, *stygma diaboli*. Celui-ci, d'après son récit, « en la baiſant par les tétins, l'auoit mordue à « la mammelle ſeneſtre juſques au ſang », & on

avoit, « au deſſoubz du tétin trouvé une mor-
« ſure de la largeur de la moitié du petit ongle
« qui eſtoit eſcorchée juſques au ſang... »
On sait ce qu'il faut penser de ces blessures que les hystéro-épileptiques se font elles-mêmes[1] dans leurs crises. Malheureusement la pauvre fille n'avait rien senti quand on lui enfonça à cet endroit « vne eſplingue de la largeur d'un doigt », et l'on sait que ce phénomène d'anesthésie locale, ordinaire chez ces sortes de malades, était universellement considéré comme la marque du diable. Et pour les possédées, point de pitié; sans doute, Françoise ne savait pas le grec, ce qui, à Loudun était une des marques requises pour justifier une possession indubitable, mais on pouvait constater infailliblement en elle les caractères auxquels le Rituel reconnnaissait la possession : *Vires supra ætatis et conditionis naturam ostendere,* et son cas n'en était pas moins terriblement clair.

Dans l'Ecriture Sainte, au 20e chapitre du Lévitique, il est une phrase sanglante qui réglait légalement le sort de la malheu-

[1] Zola a parfaitement compris ce point spécial pour les attaques de Marthe Mouret décrites dans *la Conquête de Plassans*. Cf. pp. 269-273.

reuse : «L'homme ou la femme qui sera « possédé de Python ou de l'esprit de divina- « tion sera mis à mort. » Et quelques années avant son aventure, quand Charles IX riait des tours de magie exécutés devant la cour par un sorcier, son chirurgien Paré lui souflait à l'oreille le mot de l'Ecriture : « Tu «n'endureras point vivre la sorcière ! » Au point de vue théologique, Françoise ne devait pas être sauvée : elle s'était donnée au diable, avait eu sa compagnie, lui avait livré un gage et s'était obligée, comme Faust, à s'en aller avec lui dans un délai déterminé.

Heureusement, elle n'était point sans doute de ces pauvres filles damnablement désirables et jolies, qu'on couvrait du masque de sorcières pour les envoyer à la mort, *romano prius, more.*

Quoiqu'il en soit, dans la férocité de sottise qui sévit au Moyen-Age, l'épisode de Françoise repose un instant de ces horreurs et nous entraîne loin de cette multitude *sauvée* par le Saint-Office, torturée, suppliciée et martyrisée, loin des bûchers et des braseros, de ces malades dont la place était, non sur le marché, à l'échafaud, mais en un cabanon, et auxquels il fallait, non pas

les fagots ou l'écartèlement, mais la camisole de force. Avec Edeline, le docteur de Sorbonne, proclamant qu'il y a de la cruauté à faire périr tant de gens que les illusions des sens ou du sommeil entretenaient dans une funeste erreur de jugement; avec l'auteur du *The discoverie of Witchcraft*, Reginald Scot, qui, en 1584, prouvait qu'il n'y avait point de sorciers quand on en brûlait par fournées; avec Riolan et Lighfoot, qui ne voyaient dans les possédées que des malades; avec Molitor le légiste de Constance, qui, le premier, parla de tolérance; avec de Thou qui, en 1598, fait réformer par le parlement de Paris, qu'il présidait, un arrêt rendu à Angers contre un fou et convertit la sentence de mort en l'internement temporaire dans un hôpital spécial, avec tous ces généreux précurseurs de l'esprit moderne, Loys Morel a droit à une place d'honneur au-dessus de tous ces énergumènes plus ou moins convaincus, plus ou moins avides des biens ou du corps de la femme, qu'ils brûlaient en furieux. Et dans notre XVIe siècle, dans cette renaissance prodigieuse de l'esprit humain, dans cette floraison superbe de hardis et fiers novateurs, de penseurs à l'esprit fécond et grand, les Rabelais et les d'Aubi-

gné, les Montaigne et les Calvin, c'est une exception trop rare pour ne pas être hautement signalée.

Ce n'est point la mort qu'il emploie; ce n'est point même le hideux cachot où devait pourrir *in pace* la pauvre Madeleine; tout au plus suit-il les prescriptions de Celse, le médecin fameux de l'antiquité, qui recommandait comme traitement les coups de bâton, et s'adresse-il à une de ces guérisons à coups de bûche, comme on en voit dans les affaires des convulsionnnaires[1]. Ce mode de remède, consistant à battre les sorciers, est d'ailleurs une tradition qu'on retrouve un peu partout : ainsi, aux îles Carolines, on court armé de bâtons sur le possédé, et on tient le pauvre pour délivré quand il tombe épuisé de coups; les Ansayriens le guérissent en le bâtonnant pendant la récitation de formules d'exorcismes[2]. Les Kirghiz, pour chasser les démons, fouettent le malade jusqu'au sang et lui crachent au visage[3]. Loys Morel se rappelle qu'il faut user

[1] Cf. Mathieu, *Histoire des miraculées et des convulsionnaires de Saint Médard.* 2e éd., p. 432.

[2] Ferry de Pigny. Trad. de la *Description des hordes et des steppes des Kirghiz-Kazaks,* de Levchine, p. 356.

[3] Lutké, *Voyage autour du monde,* t. III, p. 189; Wal-

de la sorte envers les sorciers et met à exécution la vieille formule ; mal lui en prit.

Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui,
Qui souvent s'engeigne lui-mesme.

Dans les *Fourberies de Scapin*, le valet fripon invente à grands renforts de paroles d'imaginaires ennemis qui sont censés le rouer de coups, tandis que le pendard administre ses *coups de bâton* au trop crédule vieillard qu'il a fait cacher dans le sac. Le pauvre Morel subit un traitement semblable de la part de sa victime. Tout n'était point rose dans la magistrature de cette époque, et ce pauvre prévôt, forcé de se lever de table au moment de commencer un excellent repas, reste jusqu'à neuf à dix heures du soir « ſans avoir beu ni mangé ce iour là », le tout pour recevoir une de ces rossées qui comptent dans une carrière de magistrature assise. Il a beau faire sonner bien haut[1] qu'elle ne doit pas avoir crainte puisqu'elle est entre les mains de la justice et que le malin esprit n'a aucune puissance sur les

pole, *The ansayrii*, t. III, p. 120; Harris, *The highlands of Æthiopia*, t. III, p. 50; Maury, *la Magie*, p. 288.

P. 40.

juges et ceux qui sont en son pouvoir[1], il a beau faire au diable d'autoritaires sommations, il n'en reçoit pas moins une danse soignée[2], de la main même de Françoise[3] qui peut-être n'en était point complètement inconsciemment innocente. Il entend « frap- « per plusieurs coups sur lad. Françoise qui « cryoit & s'esclamoit, & aussy tost, nous « auons esté grandement battu & offencé « par le mollet des iambes.... & par aprez « auons receu vng grand coup sur le visage, « du costé dextre, qui nous a escorché & « enlevé la peau jusques au sang, depuis le « dessus de l'oreille jusques au menton, le « long de la machoire. »

Le pauvre diable a tellement peur qu'il ne peut pas seulement tirer son épée. Il raconte très ingénuement sa frayeur et sa fuite « en la rue fort eschauffé, ayant peyne de reprendre nostre haleine. » Chat échaudé craint

[1] Il est de dogme qu'un sorcier ne peut rien contre les juges et que Dieu les protège quand ils ont la mission de punir. Cf. les efforts infructueusement tentés sur de Lancre, racontés par lui-même. (*De l'inconstance des démons*, p. 141.)

[2] P. 49.

[3] Cf. p. 50 et 51 : « Réservé quelque chose qui nous « tenoit par le bas des jambes... que nous croyons estre lad. Françoise... »

l'eau... chaude, et le lendemain, lors d'un nouvel accident, « par ce que... ne voulions « plus travailler au procès de lad. Françoise « que de jour, à cause de l'accident qui nous « y estoit arrivé la nuict précédente, » il trouva plus prudent d'envoyer le curé Pellet « exor- « cifer Françoise & la faire retirer dud. « puys, s'il y avoit moyen ».

Et il faut remarquer pourtant qu'il montrait un courage véritable à continuer le procès contre un ennemi aussi terrible que le diable, et qu'il ne se trouvait à Louviers aucun juge, aucun avocat pour l'assister, « pour la crainte qu'ilz nous ont dict avoir « dud. malin efprit, qu'ilz avoient veu nous « empefcher & tourmenter famedy dernier[1] », en sorte que le pauvre prévot fut contraint de rendre tout seul son jugement.

C'est qu'ils n'étaient pas très braves, les juges d'antan, et que le malin esprit les mettait dans des transes impossibles. Dans cette sale affaire qui rappelle en petit celle d'Urbain Grandier, et dans laquelle Louis Gauffridi, prêtre de Marseille, fut brûlé pour avoir ensorcelé[2] une religieuse, Madeleine

[1] P. 67.
[2] On sait ce que cela signifie. Cf. l'affaire Grandier.

de Mandols, il se mêla à cette cause célèbre une plaisante, mais caractéristique aventure. Je cite :

« Le procès contenait beaucoup de dépo-
« sitions sur le pouvoir des démons. Plu-
« sieurs témoins assuraient qu'après s'être
« frotté d'une huile magique, Gauffridi se
« transportait au sabbat et revenait ensuite
« dans la chambre par le tuyau de la che-
« minée. Un jour qu'on lisait cette procédure
« au Parlement et que l'imagination des juges
« était affectée par le long récit de ces évé-
« nements surnaturels, on entend dans la
« cheminée un bruit extraordinaire, qui se
« termine tout-à-coup par l'apparition d'un
« grand homme noir qui secoue la tête. Les
« juges crurent que c'était le diable qui ve-
« nait délivrer son élève, et ils s'enfuirent
« tous, à l'exception du conseiller Thoron,
« rapporteur, qui se trouvant malheureuse-
« ment embarrassé dans le bureau, ne put
« les suivre. Effrayé de ce qu'il voyait, le
« corps tremblant, les yeux égarés, et fai-
« sant beaucoup de signes de croix, il porte
« à son tour l'effroi dans l'âme du prétendu

C'était par son souffle et par ses enchantements diaboliques qu'il avait corrompu cette femme et plusieurs autres.

« démon, qui ne savait d'où venait le trouble « du magistrat. Revenu de son embarras, « il se fit connaître : c'était un ramoneur « qui, après avoir ramoné la cheminée de « MM. des Comptes, dont le tuyau joignait « celle de la Tournelle, s'était mépris et « était descendu dans la chambre du Parle- « ment. » Je cite, je ne discute pas. *Si non e vero*... Le moindre commentaire affaiblirait d'ailleurs cette aventure épique digne d'exciter la verve d'un Labiche ou d'un Gondinet.

La terreur du Diable était si contagieuse, qu'elle envahissait les juges, non point par une semblable erreur passagère, mais dans une intime croyance. Sprenger, l'auteur du *Marteau des Sorcières*, le dominicain envoyé en Allemagne par le pape Innocent VIII, raconte lui-même que le diable venait frapper aux carreaux de sa fenêtre, enfonçait des épingles à son bonnet...!! Il avait des visions de chiens, de singes, tout comme un vulgaire saint Antoine. On voit qu'il n'était pas plus brave, quoique religieux, que notre excellent Morel.

Je regrette d'avoir à constater que notre prévôt ne devait point être lui-même sans

tache, ou bien saint François de Sales se serait trompé en écrivant de l'esprit malin : « Jamais il n'abufera de chofe quelconque « en voftre endroit, tandis que vous tiendrez « voftre cœur naivement & humblement « ouvert à voftre guide[1]... »

Je me reprocherais de ne point faire remarquer que la prison de Louviers était alors une véritable abbaye de Thélème : les prisonniers sont là comme chez eux et font ce qu'ils veulent[2]. Lors de l'attaque épouvantable[3], les prisonniers qui assistaient au spectacle, comme de bons bourgeois tranquilles, les mains dans leurs poches, se sauvent ainsi que les habitants là présents ; ils ont la délicatesse de fuir dans la prison, tandis que les autres fuient dans la rue. Ils mettent le comble à leur dévouement en ouvrant la porte de la prison et en venant dire au pré-

[1] Dans l'affaire de Schiltach, près Fribourg, le diable répond aux hommes d'Église qu'il ne les craint pas, « à « cause que l'un d'eux est paillard, et les deux autres « larrons. » Cf. François Belleforest, *Histoires prodigieuses*. — *Les Prodiges*, de Lycosthènes, parlent d'un démon qui, à Mayence, se moquait des exorciseurs, disant « qu'il s'eftoit caché fous le chaperon de l'un « d'eux, lequel il nomma, qui avoit la nuict précédente « violé la fille d'un fien hofte. »

[2] P. 23. — [3] P. 28.

vôt qu'ils l'assisteront; sur cette assurance, il se décide à sortir et à retourner sous leur escorte auprès de la malheureuse possédée.

Tout cela ne manque pas d'une certaine drôlerie rétrospective qu'il eût été dommage d'oublier.

Ce qui est plus drôle, à titre de *document humain*, mais malheureusement, moins honnêtement convenable, c'est la conduite intime et secrète que Satan tient vis-à-vis de Françoise, comme d'ailleurs vis-à-vis de toutes celles que, suivant l'expression de de Lancre, *il tient à délices comme une épouse privilégiée*. Je suis loin de croire, comme l'a bien dit M. Charcot, que la lubricité soit toujours en jeu dans l'hystérie[1], et je sais qu'on peut citer des exemples où le diable se montre réservé, chaste et pudique, tout comme une vulgaire aspirante à une dot de rosière. Ainsi saint Hilaire raconte que les corps s'élevant d'eux-mêmes en l'air et les femmes étant suspendues par les pieds, leurs vêtements ne retombaient point sur leurs têtes et restaient fermes pour les couvrir, comme collés au corps, suivant l'expres-

[1] *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 301.

sion de saint Paulin qui raconte une circonstance analogue; et dans la vie de saint Martin par Sulpice Sévère, les vêtements des possédées suspendues en l'air par les pieds ne retombaient point davantage, de peur que leur nudité ne blessât la pudeur, *ne faceret verecundiam nudata pars corporum*.

Mais ce sont là d'infinitésimales exceptions, noyées et submergées dans le flot débordant d'impudicités dont est chargé ce pauvre diable. Les démologues, comme on l'a remarqué[1], insistent particulièrement sur la *salacité* des esprits de damnation, dont l'énervement des voluptés sensuelles était le grand moyen d'action.[2] Dans les affaires de

[1] Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, 2e édit., t. I, p. 227.

[2] « Ici c'est un jeune homme qui vient se plaindre au « prieur d'un couvent de Spire, qu'on lui a volé *suum* « *membrum virile*, et qui finit par le recouvrer, en agis- « sant de ruse avec la magicienne coupable de ce vol, « par les conseils du digne prieur. Ailleurs, c'est un pauvre « homme de la ville de Coblentz, qui est forcé par un « démon succube, à forme de femme, d'accomplir l'acte « de Vénus, en présence de sa femme et de ses amis, et « qui, *uno aut tribus actis expletis*, se voit encore sol- « licité à recommencer, jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. « Et cette autre profanation obscène d'une troupe de « démons incubes qui, devant tous, *ante omnes*, *leva-* « *bant stolas monialium*, dépouillaient les nonnes dans « l'église même, et abusaient de ces saintes filles, en « dépit des exorcismes et de leurs anges gardiens. »

possessions, on voit toujours arriver l'amour, la débauche et la volupté. Dans le fameux diplôme[1] délivré à Urbain Grandier par « Lucifer, secondé de Satan, Belzébuth, Lé- « viathan, Elimi, Astaroth et autres dé- « mons », l'enfer promet aux malheureux « l'amour des femmes, la fleur des vierges, « l'honneur des nonnes, les plaisirs et les « richesses ; il forniquera tous les trois « jours. » — Et dans la malheureuse adaptation du chef-d'œuvre de Goethe qui a servi au bel opéra de Gounod, n'entendons-nous pas Faust s'écrier, après son pacte avec le diable, en un couplet à la Scribe :

A moi les désirs,
Les folles maîtresses,
A moi leurs ivresses,
A moi leurs soupirs,
A moi l'énergie
Des instincts puissants,
Et la folle orgie
Du cœur et des sens...

C'est que le diable était la « putte beſte »[2],

Méray, *La vie au temps des libres prêcheurs*, 2e édit., t. I, p. 227 (d'après le *Malleus Maleficarum* de Sprenger).

[1] Collin de Plancy a publié un fac-simile de ce monument mémorable qui eut dû tenter un Vrain-Lucas et qui, avant la Révolution, se trouvait aux archives de Poitiers.

[2] Et de nos jours encore. Dans l'affaire Mistral, récem-

et, en cela, il ne faisait que remplir rigoureusement ses plus stricts devoirs professionnels. « Le diable serait-il un ribaud, « disait Cyrano de Bergerac, de chercher « avec tant d'ardeur l'accouplement des « femmes. » Que Cyrano ait raison ou que saint Augustin soit dans le vrai en refusant de croire que les démons aient les passions de l'homme et qu'ils soient comme lui sensibles aux voluptés charnelles, il n'en est pas moins vrai que le diable devait user de ses artifices en se servant, pour instruments, de femmes dépravées, et le sacrifice de la virginité, comme l'a dit Bodin dans sa *Démonomanie*, était la première offrande qu'une fille qui se vouait à la magie faisait à l'esprit des ténèbres[1]. D'ailleurs, Lucifer, nom du plus coupable des démons, d'après Dante, n'est-il point aussi le nom de l'étoile de Vénus, et c'était le diable Vénus qui était le vrai diable possesseur. Le démon, paillard et lascif, se délassait de ses travaux d'Outre-tombe en venant, sous le ciel bleu,

ment plaidée devant le tribunal de Tarascon, un des avocats n'a-t-il point dit de Wilhelmine Dombrowska, qu'elle était « belle comme les anges, impudique comme « le démon ».

[1] Cf. Guilbert, *Histoire des villes de France*, t. IV, p. 330.

séduire les jolies filles : cela avait au moins pour lui le mérite du changement, *pâté d'anguilles*, comme disait notre vieux La Fontaine, car, d'après les démonographes, il avait plus de femmes à sa disposition que le Grand-Turc; comme lui il avait un sérail, avec un chef des ennuques dont ils recueillent pieusement le nom, Sullor Benoth[1].

Sans doute, bien des théologiens, bien des savants ont prétendu que la copulation diabolique est impossible, parce que le démon n'a ni chair ni sang. Tout au plus admettent-ils qu'il a un corps éthéré, qu'il condense pour se rendre visible, mais la majorité ne voit en lui qu'un pur esprit. Il faut avouer que si le diable est un pur esprit, suivant la saine tradition professée par saint Thomas, et qui est restée un point doctrinal dans l'Église, il agit bien un peu comme s'il avait

[1] Le diable proprement dit n'a pas le monopole des immoralités : pendant l'épidémie des convulsionnaires de Saint-Médard, n'en vit-on pas « se frotter d'une ma- « nière indécente et redoublée le bas-ventre » (Cf. Hecquet, le *Naturalisme des convulsions*, t. II, p. 49), et Mesmer n'appliquait-il pas ses mains sur la tête, les épaules et la poitrine, « cette dernière partie du corps « se nommait le *pôle-blanc*, et, par respect pour la science, « les dames ne rougissaient pas ». Cf. Philibert le Duc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, t. I, p. 331, note.

un corps... et solide ! Pauvre diable ! cette tragique et grandiose figure de Prométhée, du Titan vaincu, mais inébranlable, est réduit au rôle mesquin de céladon, je n'ose dire de *sigisbé* et de *patito*, et, pour l'imagination religieuse, cet immortel vaincu du christianisme résume dans sa large individualité toutes les traditions impures que le moyen-âge a trouvées éparses dans la cendre du monde ancien[1].

[1] De Latour, *Luther, étude historique*, p. 129. Le commerce charnel de l'humanité avec les démons est un des nombreux emprunts que le christianisme fit à l'antiquité (Cf. Soldan, *Geschichte der Hexenprocesse*, p. 117), et dérive des *rapports* des initiés avec les dieux. — Pour nous, le diable n'est plus qu'un symbole, ni plus ni moins que le fameux canapé de *Jonathan* : c'est, comme chez Ary Scheffer et Renan, une entité métaphysique personnifiant le mal, une étiquette commode mise sur une idée pure : nous l'avons relégué à l'Opéra, où nous l'entendons avec plaisir redire la musique de Gounod, ou bien au Chatelet, dans les légendaires *Pilules du diable*; mais, à moins de passer devant la fontaine Saint-Michel, nous ne le voyons plus dans la vie quotidienne et réelle. Que la théologie croie encore en lui, c'est son devoir traditionnel; mais, pour les profanes, Satan a pris sa retraite définitive et sans remise, après l'avoir bien gagnée par tant de prouesses, au bon vieux temps du Moyen-Age. Il a trop à faire maintenant de soigner ses rhumatismes ou de teindre ses cheveux blancs pour partir encore en guerre contre cette pauvre humanité, qui l'a si joliment mis à la porte. — Et il faut bien dire qu'il l'a gagnée, sa retraite. Si, au temps de saint Augustin (*De civitate Dei*, l. XX, ch. VII), le diable

Aussi bien, il était si commode de tout mettre sur le dos du diable. On connaît l'histoire de ce charbonnier de la Valteline, pris en flagrant délit dans la cave d'un comte : sans se troubler, il raconte une histoire assez ingénieuse pour un homme qui se voit pincé au moment de faire connaissance avec les vins de son voisin : on le traite de voleur ?... la chose est bien simple: il soupçonnait sa femme d'aller au sabbat, feint de dormir, la voit se frotter d'un onguent et disparaître; il l'imite, et est emporté audit sabbat dans ladite cave : tout diparaît et il reste seul. Rien n'est plus commode, on le voit, et il est fâcheux pour les larrons contemporains qu'ils ne puissent

était enchaîné et ne pouvait s'élancer au-delà du bout de sa chaîne, fort courte et très serrée, le Moyen-Age a délivré le maudit et lui a rendu sa liberté pleine et entière. Il en a profité pour, lui aussi, croître et multiplier, et arriva bientôt à un effectif formidable, qu'un savant en *us* a eu le courage de compter. Au XVIe siècle, époque de Françoise, il y avait 7 millions 405 mille 926 mauvais génies ou démons, commandés par 72 princes des ténèbres (J. Wier, *De præstigiis et incantationibus*). Il est vrai que certains possédés étaient gourmands et que par exemple, au dire de la *Légende dorée* de Jacques *de Voragine*, certain malade guéri par saint Fortunat en avait 6,670 ! — Au moins Françoise n'en avait qu'un seul, moins fortunée en cela que les religieuses de Loudun, qui s'en payaient 4, 7, 8, chacune.

plus y recourir. Et combien d'autres exemples pourrait-on citer! C'est une jeune Écossaise, dont parle Boece dans son *Historia Scotorum*, qui se trouve dans une situation aussi ennuyeuse qu'intéressante :

> Il lui fallut élargir sa ceinture,
> Puis mettre au jour petite créature...

Heureusement pour son *honneur*, elle trouve assez intelligemment qu'elle est la maîtresse du diable, que celui-ci vient la trouver secrètement pendant la nuit; elle montre à ses parents, dans son lit, un monstre horrible qui fait un vacarme effroyable et se décide à déguerpir en laissant des traces de sa visite...; — c'est une jeune fille qui, en l'an de grâce 1816, au bourg de Teilly près d'Amiens, se trouve pareillement enceinte, et imagine, pour couvrir cet accident, de dire qu'elle est possédée de trois démons, lesquels répondaient aux gracieux noms de *Mimi*, *Zozo* et *Crapoulet*, le dernier étant, au dire de Collin de Plancy, « un bon drille des environs qui passait « pour un habile engrosseur de nymphes » ; — c'est la femme du notaire de l'inquisition, à Lugano, que son mari trouve un jour dans une étable, « nue et dans une posture telle

« qu'il pense qu'elle vient de se prostituer»[1]; elle lui raconte qu'elle vient du sabbat, excuse qui, pour l'adultère surpris, en valait bien une autre; — c'est une fille qu'on trouve la nuit, revêtue d'un costume plus qu'insuffisant, dans un couvent de moines : la raison est bien simple : elle allait au sabbat, après avoir été séduite par la chambrière; étant au-dessus du couvent des capucins de Mâcon, elle se mit à prier Dieu « dont cet « esprit la posa dans leur jardin »; les capucins entendant ses plaintes, vont dans leur jardin, y trouvent la susdite fille qui leur raconte son histoire, puis... « elle fut conduite « par deux d'entre eux secrètement en la mai- « son de son père! »[2]; — c'est une religieuse du Quesnoy, Jeanne Pothierre, qui a en vain déclaré ses feux à son confesseur. Le diable prend la forme du Père et vient passer la nuit avec elle « de compte fait quatre cent « trente-quatre fois »[3], etc., etc. On voit

[1] Bizouard, t. II, p. 193.

[2] *Antidémon de Mascon*, éd. le Duc, pp. 59 et 60.

[3] Michelet, *La Sorcière*, p. 233. Tudieu! quelle comptabilité! Cf. Marie Bucaille qui, d'après saint André, était en commerce avec un moine, et, pour le couvrir, affectait la dévotion, se disait possédée, se faisait passer pour béate et fut punie comme sorcière.

que les vices de l'humaine nature ont largement contribué à l'attribution de personnalité si généreusement octroyée au diable : c'était un prétexte si commode, si facile à invoquer, si bien à la portée de toutes les intelligences pour couvrir les défaillances et les fautes!

Les faits similaires de lubricité se reproduisent dans l'aventure de Françoise et je n'ai point à les analyser ici[1]. J'insiste sur trois faits qui trouvent une corrélation évidente, d'une part avec les autres possédées, de l'autre avec les hystéro-épileptiques actuelles de la Salpêtrière[2]. Le diable ne se contente point, comme dans Faust, d'inciter au mal, mais il opère lui-même, tout comme un simple et mortel Pierre Petit. Je n'analyserai point ces passages qu'on ne manquera pas de déclarer pornographiques, suivant l'expression si bêtement courante, mais j'y relève des indications formelles et d'une incontestable clarté, qui empêchent, au sujet de Françoise, toute incertitude.

Ainsi le *grand homme* lui commande « de

[1] Cf. pp. 41 ss. et 87 ss.

[2] Bien entendu, je ne suis pas complet, et je cite quelques traits seulement.

« deſpouiller ſa chemiſe, ce qu'elle avoit « faict »[1]; on retrouve cet acte pour l'exécution posthume des vœux de son oncle, François Cotté : il faut « qu'elle se deſpouillaſt « toute nude, ſans chemiſe, ayant ſur la « teſte ung grand drap de toille...[2]»

Mêmes faits chez Madeleine Bavent[3] :« Je « ſortois de ma cellule & rencontray la « mère Sainte-Geneviève, qui me dit : « Entrez vng peu en cette chambre, pour « reſter avec ma sœur Barré... Elle eſtoit « sur un lict, & commence de me dire en « riant aſſez fort : Tu n'es pas toute seule. « — Et qui eſt avec moy ? lui dis-je. — Elle « me répondit, le diable eſt auprès de toy. « — Je lui demanday en faiſant le ſigne de « la Croix : En quelle forme ? — Elle me « répondit : De jeune homme tout nud. — « Je luy dis : C'est un vilain, je le renonce. « — Tais-toy, tais-toy, me dit-elle, il ſera « bientôſt vêtu. La mère de Sainte-Gene- « viève étant de retour, je ſors, & dès que « je fus ſortie la porte de la chambre, *on*

[1] P. 41. Cf. p. 89, « il la feiſt deſpouiller toute nude, « iuſques à luy faire oſter ſa chemiſe ».

[2] P. 84.

[3] P. 79.

« *me dépouilla toute nue, sans que je viſſe* « *perſonne,* et m'enfuis promptement en « ma cellule, où j'appelay du monde... » Mêmes faits à la Salpêtrière où une des malades se déshabille entièrement, soutenant que c'est son amant imaginaire qui lui a enlevé sa chemise [1].

Il faut également remarquer que les rapports sexuels sont accompagnés de sensations de froid, et ne causent point de plaisir : ainsi, le *grand homme* « auoit vng « membre viril fort dur & noir, & de telle « groſſeur que lad. reſpondante en enduroit « grande douleur, quant il auoit ſa compa- « gnie, par ce que ſond. membre eſtoit dur « comme vn caillou & fort froid. » [2]. — « Elle « n'y auoit aucun plaiſir, & ne ſentoit rien « par ſes attouchementz que du froid comme « d'vn vent... ; comme led. grand homme « auoit eſté longtemps ſur elle, il iettoit « quelque choſe dans ſon ventre qui eſtoit « froid comme glace, qui venoit iuſques au « deſſus de l'eſtomac, & des tétins de lad.

[1] Cf. Bourneville, *Iconographie photog. de la Salpêtrière*, t. I, p. 64, malade qu'on trouve une nuit dans la cour, « assise sur un banc, toute nue, et tenant sa « chemise sur son bras ».

[2] P. 42.

« reſpondante[1] ». — « Comme led. homme « prenoit ſa compagnie, en ce faiſant la bai- « ſoit par pluſieurs fois et luy manyoit les « tétins et les rains, ſentant comme vng at- « touchement fort froid[2]. » — « Quant led. « grand homme auoit ſa compagnie, il luy « faiſoit grand mal, comme ſy une charette « chargée de fer fut paſſée par deſſus elle, « & auſſy qu'il iettoit quelque choſe dans « ſon ventre fort froid, qui luy faiſoit peur[3] ». — On retrouve chez les possédées le *froid hystérique* dont on rencontre tant d'exemples, et qui est un symptôme médical, ainsi que le défaut des sensations voluptueuses. Ainsi Boguet[4] parle de Françoise Sécrétain, avouant que le diable l'avait connue char-

[1] P. 42.

[2] Pp. 42 et 43. V. p. 44. – Cf. p. 89, le récit identique, mais, suivant elle, antérieur, de la *possession démoniaque*. En réalité, c'est une 2e édition, non revue et non corrigée.

[3] P. 92. Le diable ne lui en déclare pas moins qu'elle est bien heureuse, « et qu'il y avoit des grandes dames « dans Paris auſquelles il le faiſoit, qui s'en trouuoient « bien, sans toutefois luy avoir voulu nommer lesd. « dames ». Suffisance et discrétion, on n'est pas plus régence.

[4] *Discours exécrable des sorciers*, p. 8. Elle avoue s'être livrée autrefois au diable, qui avait la forme d'un grand homme noir; il l'avait connue charnellement quatre ou cinq fois, sous la forme de chien ou de chat, *cujus semen erat frigidum*.

*****

nellement, « et que ſa ſemence eſtoit fort « froide ». Bodin, dans sa *Démonomanie*[1] cite Marguerite Brémont, avec laquelle un diable habite « l'espace de plus de demie heure[2] : « mais délaiſſa aller la ſemence bien fort « froide. Jeanne Guillemin ſe rapporte aussi « au dire de celle-cy, & dict qu'ils furent bien « demie heure enſemble, & qu'il lâcha de « la ſemence bien fort froide ». — Burgot dit Gros-Pierre, de Plane, près Poligny, faisant hommage au diable, baise sa main qu'il trouve « froide comme celle d'un cadavre ». — « Antide Colas[3] disoit... qu'...il la venoit « prendre ſur ſon lict, & l'emportoit comme « vn vent *froid*...[4] » — Michelet a bien constaté en disant : « Dans la poſſeſ- « ſion, elle est inondée d'un flot de glace. »[5]

[1] P. 104.

[2] Encore une similitude avec l'affaire de Françoise.

[3] Il rapporte également que les viandes mangées au Sabbat sont froides.

[4] Description du Sabbat dans l'*Iconographie* de Bourneville, t. III, p. 231.

[5] *La Sorcière*, p. 70. Cf. ibid, p. 162 : « La purification « glacée qui suivait brusquement l'amour pour le rendre « stérile. » On a donné d'autres explications de ce fait pathologique que cette constatation naturaliste. Ainsi, on a prétendu que si le diable était froid comme glace, c'est qu'il n'était autre chose qu'une condensation de vapeurs. — Pour le Bénédictin Valladier, confesseur de Marie de Médicis, le diable n'est qu'un intermédiaire,

Même parité pour la douleur et même absence de sensations voluptueuses dans la copulation avec le diable[1] : ainsi de Lancre[2], parlant de Jeanne d'Abadie, rapporte « qu'elle « fuyoit l'accouplement du Diable, à cauſe « qu'ayant son membre faict en eſcailles, il « fait souffrir une extrême douleur; outre « que ſa ſemence eſt extrêmement froide, ſi « bien qu'elle n'engroſſe jamais, ni celle des « autres hommes au sabbat ». — M. Bizouard[3], d'après de Lancre, ajoute : « Vous « entendez dans ce vacarme percer des cris « de douleur comme ceux de l'enfantement :

ce qui explique pourquoi la semence infusée par lui est froide. Sur le froid senti par les malades dans les attaques convulsives, je cite, dans l'ancienne médecine, Chastelain, *Traité des convulsions*, 1691, pp. 221 et ss. Je n'ai point besoin de renvoyer sur ce point à la science contemporaine.

[1] Il est admis que « les démons ne font aucune sorte « de plaisir aux sorciers et magiciens, que ce ne soit en « vertu du pacte, ou convention expresse ou tacite qu'ils « ont faict avec eux ». La pauvre Françoise avait bien fait les « pacte et conventions », et pourtant elle n'y sentait pas de plaisir, au contraire.

[2] *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, p. 152.

[3] *Des rapports de l'homme avec le démon*, t. II, p. 318. Le même auteur dit autre part : « Quant à la « douleur, l'honneur de copuler avec Satan l'emportait « tellement dans leur esprit, qu'elles en éprouvaient une « vive allégresse. » *Ibid.*, t. III, p. 388.

« c'est Satan qui copule ; il est horrible de « subir ses approches, les sorcières en sor- « tent toutes ensanglantées. »

Même absence de plaisir génésiaque à la Salpêtrière : l'affirmation de Françoise qu'elle ne sent aucun plaisir dans ses rapports imaginaires avec le diable repose sur un fait scientifique réel. Je citerai le cas d'une hystéro-épileptique chez laquelle les rapports sexuels ne produisent aucune sensation : elle a dans ses rêves des sensations lascives « plus que dans la réalité[1] ; » et le fait n'est pas isolé : voici d'autres citations textuelles : « Elle aurait eu aussi des rapports sexuels « sans éprouver aucune sensation volup- « tueuse. C'est un essai que j'ai voulu faire et « c'est ce qui m'a décidé à ne pas me marier, « dit-elle[2]. — Je ne savais pas que les gosses « se faisaient comme ça... Je ne trouve pas « qu'il y ait tant de délices[3]. »

[1] Bourneville, *Iconographie*, t. III, p. 26.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 72.

[3] *Ibid.*, t. II, p. 150. Cf. dans Zola, *Pot-Bouille*, la même insensibilité génésiaque chez Valérie Vabre et Marie Pichon. Il faut également noter que, comme les hystéro-épileptiques, les cataleptiques et les mystiques, Françoise est « tourmentée et battue estrangement » par le diable. P. 45 ; cf. p. 6, etc. — Louise Lateau fut de même jetée, une nuit, violemment contre un des

Cette complète similitude empêche totalement de pouvoir approuver les paroles d'un cardinal prétendant qu'on ne peut sans impudence nier les relations intersexuelles de l'humanité avec les diables[1]. Sans doute le délire des hystéro-épileptiques repose sur des scènes de la vie réelle[2], mais les faits sont des produits subjectifs du souvenir et des désirs[3] qui ont pris corps dans l'imagination rêveuse et lascive de la femme, et ont produit l'extase de la volupté sexuelle.

barreaux de sa couchette de fer, dont il résulta une forte contusion à la figure.

[1] *Multis experimentis compertum est, interdum mulieribus improbos esse dæmones, earumque concubitum expetere et peragere, idque negari non posse absque impudentia.*

[2] Cf. Madeleine Bavent voyant au Sabbat des religieuses de la Communauté, pratiquant avec le démon « les mesmes nuditez & ordures spécifiees de la Maison », et croyant y avoir avec le curé Picard, son amant, les rapports sexuels qu'elle avait avec lui dans la réalité. Faire toutefois ici la part des visions.

[3] « L'appétit vénérien... donne surtout à l'imagination « une ardeur, une pente invincible à créer jusque dans « le sommeil des fantômes voluptueux qu'elle caresse. » Maine de Biran. *Nouvelles considérations sur les rapports du physique et du moral de l'homme*. Ed. Cousin, Paris, 1834, in-8°, p. 127. — Et plus loin (pp. 135 et 136) : « ...il y a certaines modifications de la sensibilité « animale ou certaines affections des organes intérieurs, « qui entraînent la production sympathique de telles « images analogues à ces affections. »

On pourrait sans doute objecter que c'était non point le diable, mais quelque vivant, jouant le rôle du démon, comme dans Boccace[1] un amoureux joue le rôle de l'ange Gabriel[2], et comme dans les dyonisies antiques, la femme de l'archonte-roi étant présentée à Bacchus comme épouse, de simples mortels se substituaient souvent au Dieu[3] sans qu'on s'en doutât[4]. « Je penſois, écrit dans le même « ordre d'idées le miniſtre Perrault, que « cela pouvoit eſtre arrivé par l'artifice de « quelque garnement, lequel ſe ſeroit caché « en quelque endroit de la maiſon[5]... » — Ce qui pourrait le faire croire, c'est que le prévot[6] montant sur le toit et au-dessus de la cheminée de la chambre par laquelle les femmes disaient que l'esprit était venu, pour voir si on ne trouverait pas trace de personne qui serait descendue par cette voie, ne vit que « grand nombre de petites relles[7]

[1] Le faux ange Gabriel, *Décaméron*, 4e journée, nouvelle II.

[2] Cf. dans La Fontaine, le conte de *l'Ermite*.

[3] Binet, *Idée générale de la théologie payenne*, p. 138.

[4] Ce qui arriva également à Pauline, dont parle Josèphe, avec un pseudo-Anubis.

[5] *Antidémon de Mascon*, p. 25.

[6] P. 4.

[7] Raies.

« qui defcendoient iufques au droit de la « cramillée[1] qui fembloit eftre nouvellement « faictes[2] ». Mais il n'est point besoin d'y recourir comme hypothèse explicative : tout n'est qu'une illusion, dont je pourrais rapporter beaucoup d'exemples dans l'histoire et dans la pathologie[3]. Aussi Le Loyer[4] ra-

[1] Crémaillière.

[2] Cf. dans l'affaire de la Haye-du-Puits, les sorciers venant également par la cheminée.

[3] Une autre preuve de la subjectivité des sensations est qu'on ne voit jamais l'infernal amant, et surtout que rien ne trahit sa présence. Si le Moyen-Age pouvait expliquer ce phénomène par un enchaînement objectif, il n'est possible pour nous d'y voir que le néant. « Portes et fenêtres closes, ils entrent partout à leur « fantaisie » disait Sinistrari (*De la démonialité et des animaux incubes et succubes*, trad. Liseux, p. 137); pour une bonne raison, c'est qu'ils existaient tout entiers dans l'imagination de la malade. C'est ainsi que, au XVIe siècle, Jeanne Herviliers qui, à douze ans, avait commencé à se prostituer à un diable, déclarait qu'il « était toujours prêt à lui prodiguer ses faveurs aussitôt « qu'elle ressentait quelque désir »; et cependant « per- « sonne n'apercevait jamais ce singulier amant qui s'in- « troduisait depuis plus de trente ans dans le lit conjugal, « sans que le mari de Jeanne se doutât de ses assidui- « tés ». De la même manière, une femme de Buchel, dans le pays de Bâle, déclara avoir appartenu pendant six ans à un incube et avoir reçu ses caresses jusque dans le lit conjugal, aux côtés mêmes de son mari. Cf. Calmeil, *De la folie considérée sous le point de vue pathologique, philosophique, historique et judiciaire*, t. II, p. 161.

[4] *Discours et histoires des spectres, visions et apparitions*, etc. Paris, 1605, p. 137.

conte que le cardinal Cajetan avait connu « vne femme amoureuſe à l'extrémité d'un « jeune homme, & que le diable l'oignit d'un « certain unguent, luy perſuadant qu'il la « meneroit en la maiſon de ſon amoureux. « Et de faict, ceſte femme ayant eſté longue- « ment en ecſtaſe, & retournant à ſoy, aſ- « ſeuroit auoir couché auecques ſon amy, & « ne luy pouuoit-on oſter de la fantaiſie le « contraire, l'ayant trouvée toute nue[1] en « ſon lict, ſi enrhumée au demeurant, qu'il « luy fut beſoin de garder le lict fort long- « temps. Et fut bien empeſché le Cajetain de « faire voir au doigt & à l'œil & par viues « raiſons, à ceſte pauure femme abuſée que « ce qu'elle penſoit auoir veu n'eſtoit qu'vne « imagination ſimplement. » Je trouve au même endroit, d'après le même cardinal, mention d'une autre femme qui se vantait d'aller au Sabbat non en esprit, mais en corps, et qui assigna le jour et l'heure où elle y serait transportée de sa chambre : on l'épie, et il n'est pas besoin de dire qu'on la trouve dans sa chambre « inſenſible », ce qui a la même signification que le « en ecſtaſe » de l'observa-

[1] On sait que nos aïeux couchaient entièrement nus et que la chemise de nuit est une invention assez récente.

tion précédente. — On peut également en rapprocher cette sorcière dont parle le *Malleus maleficarum*, assurant aux inquisiteurs qu'elle partait pour le Sabbat en corps et en âme, et qu'elle avait le pouvoir de se transporter, en un instant, où bon lui semblait, quelque peine qu'on mît à l'enfermer et si long que fût le chemin. Les inquisiteurs la verrouillèrent dans une chambre en lui ordonnant de se transporter dans un lieu et chez un particulier désignés, afin d'entendre ce qui s'y disait & revenir leur en faire le rapport. Un peu après, ils ouvrirent la chambre et voyant la sorcière endormie, l'un d'eux lui brûla le pied pour la réveiller, & ne réussit qu'à lui faire une large blessure. Au bout de quelque temps, la pauvre folle vint à eux, s'excusa de son retard sur la longueur du chemin, dont elle leur décrivit les particularités remarquables, et soutint qu'elle s'y était transportée corporellement[1]. Elle n'avait cependant point quitté la chambre. — De même, pendant les audiences, les sorcières basques s'endormaient du sommeil sabbatique; à leur réveil, elles assuraient avoir

[1] Méray. *La vie au temps des libres prêcheurs*, 2e éd. t. I, pp. 222 et 223.

joui au tribunal même des béatitudes de Satan[1]; — et des filles, qui assuraient s'être livrées au diable, étaient trouvées vierges encore[2].

La poésie et la science nous font la même reponse. « La sorcière dit à l'amoureuse : « Retourne à ta maison; fermes-en bien la « porte. Ferme encore le volet au voisin « curieux...; buvant ce vin amer, mais de « profond sommeil, tu coucheras la mariée. « Alors, sans nul doute, il viendra. » La « petite ne serait pas femme si, le matin, « heureuse et attendrie, bien bas, à sa meil- « leure amie, elle n'avouait le miracle : « N'en « dis rien, je t'en prie... Mais il m'a dit lui- « même que, si j'ai cette robe, et si je dors « sans m'éveiller, tous les dimanches il re- « viendra[3] ». — Mêmes constatations à la

[1] Michelet, *La Sorcière*, p. 220.

[2] *Ibid*, p. 208.

[3] Michelet, *La Sorcière*, p. 94. Cf. p. 180, la chatelaine qui veut, la nuit, courir librement la forêt, transformée en louve. La sorcière finit par satisfaire son impérieux caprice. « Ce soir, à neuf heures, vous boirez. Enfermez- « vous. Transformée, pendant qu'on vous croit là, vous « courrez la forêt ». Cela se fait, continue Michelet, « et la dame, au matin, se trouve excédée, abattue; elle « n'en peut plus. Elle doit, cette nuit, avoir fait trente « lieues. Elle a chassé, elle a tué; elle est pleine de

Salpêtrière. M. Bourneville a raconté[1], sous la rubrique significative de *succube*, l'histoire d'une malade qui est concluante :

« 1877. — Cette nuit, G... (la malade) a « reçu la visite de M. X... On rit de ses pré- « tentions ; elle se fâche et prend à témoin « Dieu et les hommes que c'est vrai ». — M. X... lui a déclaré qu'il était mécontent de l'avoir retrouvée, et qu'il voulait se défaire d'elle... « La nuit, elle a toujours la « visite de M. X... Ils ont des rapports sexuels « répétés dans lesquels elle assure sentir « comme autrefois; elle est toute en sueur « et les parties génitales sont humides ». — 1878. Janvier-Août. — « Les relations noc- « turnes continuent, jusqu'à six reprises, « chaque nuit. C'est pour ce motif qu'elle est « si fatiguée, si pâle, si abattue le matin. — 14 septembre. « Elle jure que M. X... la « visite toujours; cependant, il n'est pas « venu la nuit dernière, afin de la laisser re- « poser; aussi est-elle moins fatiguée ». — M. X... n'est pas le père de son enfant; elle dit : « Il vaudrait mieux qu'il m'en fasse un ; « mais il n'y a pas de danger ; il prend ses « sang. Mais ce sang vient peut-être des ronces où elle « s'est déchirée ».

[1] *Iconographie*, t. II, p. 202.

« précautions. » — 20 octobre : M. X... n'est pas venu depuis trois nuits. C'est ce qui l'afflige, et c'est pour cela qu'elle a été malade la veille.—Il faut surtout remarquer le passage suivant qui est significatif. La pauvre fille est à la Salpêtrière, entre d'autres malades, sous la surveillance continuelle; on voit tout ce qui se passe à son lit, et rien d'anormal n'est constaté; elle n'en prétend pas moins recevoir les mêmes visites nocturnes que Françoise. — 26 octobre : « Elle « assure que M. X... vient la trouver à mi- « nuit, qu'il reste avec elle pendant une heure « environ, qu'elle est amoureuse comme une « chatte et lui comme un chat; qu'ils ont « de nombreux rapports. Aux objections « qu'on lui fait sur l'impossibilité de sembla- « bles visites, elle répond que le Directeur « est de connivence avec M. X..., que le « concierge a le mot de passe, que la sous- « surveillante de nuit laisse la porte entr'ou- « verte... Elle met une chaise à côté de « son lit, pour que M. X... dépose ses ha- « bits; elle a de l'eau dans un bassin!... On « se moque d'elle, on fait ressortir le ridicule « de ses idées, elle s'excite peu à peu et « soutient énergiquement, etc... Elle nous « confie que, le matin, après ses nuits

« amoureuses, elle est fatiguée et souffre au « niveau des ovaires[1]. »

Voici d'autres exemples :

« X... fait : psitt, psitt ; est assise à demi, « voit un amant imaginaire qu'elle appelle. « Il cède, X... se couche en se portant sur le « côté gauche du lit, et montrant la place « libre qu'elle lui fait dans le lit. Elle ferme « les yeux, la physionomie dénote la posses- « sion, le désir assouvi ; les bras sont croisés,

[1] Cf. *Iconographie*, t. I, pp. 104 et 105 : « Geneviève « est un *succube*. La nuit, elle reçoit la visite de Camille « ou de M. X... Elle le voit, lui cause, l'embrasse, en « reçoit des baisers, perçoit le contact de son corps sur « le sien, et éprouve les sensations les plus voluptueuses. « Durant ces scènes, elle est toute éveillée. Son amant « nocturne n'aime pas le bruit, il s'enfuit dès que quel- « qu'un s'approche du lit. Le matin qui succède à ces « nuits amoureuses, Geneviève est plus pâle, plus fati- « guée que de coutume... Le doute émis sur les visites « qu'elle reçoit, l'accueil ironique fait à ses confessions, « n'ébranlent pas la conviction qu'elle a de leur réalité. « Elle jurerait devant les tribunaux, devant Dieu et « devant les hommes, qu'elle a vu Camille, qu'elle a « reçu ses embrassements... » — Avec le retour de la sensibilité, les visites nocturnes de l'amant cessent. Quelque temps après, elle se fait elle-même, pendant une attaque, une morsure profonde et raconte le lendemain que son amant est encore venu la visiter pendant la nuit et que, comme elle ne voulait pas céder à ses désirs, il l'a mordue à l'avant-bras gauche : et elle montre la morsure qu'elle s'est faite. — « Elle éprouve plus de volupté « qu'elle n'en a jamais eu avec les hommes. »

« comme si elle pressait sur son sein l'amant « de ses rêves. Quelquefois, on observe de « légers mouvements de bercement; — « d'autres fois, elle presse l'oreiller. Puis, « petites plaintes, sourires, mouvements du « bassin, paroles de désir ou d'encourage- « ment... Au bout d'une minute à peine, — « on sait que tout va vite en rêve, — X... se « soulève, s'asseoit, regarde en haut, joint « les mains en suppliante, et dit d'un ton « plaintif: « Tu ne veux plus? Encore...! » [1] — « L'heure de me coucher étant arrivée... je « le sentais couché avec moi, m'entrelacant « dans ses bras, me serrant sur son cœur[2]. » — « Après le nitrite d'amyle, j'étais enfon- « cée dans mon lit, je commençais à m'en- « dormir, quand je vois M... s'approcher de « moi, il se couche à mon côté, il m'entre- « laçait dans ses bras, m'embrassait, me « chatouillait et me touchait. A mon tour, je « l'embrassais aussi et le comblais de ca- « resses en me serrant contre lui; alors je « frémissais, animée, heureuse... Croyant « toujours que M... me caressait, me tou-

[1] Bourneville et P. Regnard, *Iconographie*, t. II, pp. 162 et 163. Cf. planches XIX, appel; XX, supplication amoureuse; XXI, érotisme.

[2] T. III, p. 188.

« chait les seins, ensuite faisait l'amour. Et « moi, heureuse, je le faisais toujours avec « plaisir et ardeur; cela a duré l'espace de « deux heures...[1] »

« X... est rendormie et cataleptisée... on « la questionne : « Qu'est-ce que tu vois ?.:. » « Il vient m'embrasser... nous coucherons « ensemble avant la fin de l'année... » Elle « donne des baisers...[2] »

Observation de X... L.:. : « Cochon! que « tu es lourd!... Tu me fais mal... » En même « temps elle a quelques petits mouvements « du bassin.[3] — « Qu'est-ce que tu veux... « Rien?..(Physionomie souriante). A la bonne « heure... (Regarde à gauche, fait signe de « la main, donne des baisers). « Non! non! je « ne le veux pas... (nouveaux baisers... elle « sourit, exécute des mouvements du ventre. « des jambes, etc.[4]) – «...Ah! vous montrez « des choses comme cela. C'est du propre! « (air de mépris et de dégoût); vous m'en « faites rougir... Georges, vous êtes trop « cochon. Vous aimez une jeune fille, juste

[1] *Ibid*, p. 189.
[2] *Ibid*, p. 196.
[3] T. II, p. 139.
[4] *Ibid*, p. 140.

« pour ça. Je ne vous aime pas tant que ça[3]. »

Cas de Marie W...[2] : « Elle se couche « à droite, se tortille, (sa physionomie ex- « prime la volupté) : « Oh! Alphonse![3]» Elle « croise les bras, soupire. « Si, à ce moment, « on la réveille par la compression ovarienne, « elle avoue qu'elle s'imagine être dans les « bras de son amant.[4] » —P. 21. « Visage sou- « riant... rit, se tortille : « Mais non, faut « pas. » Rit aux éclats, tourne la tête; croise « les bras sur sa poitrine comme si elle « pressait quelqu'un[5] ».

P. 56. Cas de Dr... Aug... : « Elle voit des « hommes qui lui font des propositions « qu'elle accepte ; tantôt ce sont les hommes « avec lesquels elle a eu des relations, tantôt « des hommes inconnus. Elle éprouve des « sensations voluptueuses et se réveille en « train... ». — P. 57. « Elle éprouve des sen- « sations génitales analogues à celles que « produisent les rapports réels et que dé- « cèlent d'ailleurs certains mouvements. »

[1] T. II, p. 149.
[2] *Iconographie*, t. III, p. 17.
[3] Nom d'un de ses amants précédents.
[4] Cf. pl. 31.
[5] Cf. pl. V. Délire érotique.

« La malade laisse retomber son corps sur « le lit, relève sa chemise, écarte les cuisses ; « ou bien, s'adressant à l'un des assistants, « elle s'incline brusquement vers lui, disant : « Embrasse-moi !... donne-moi... tiens, voilà « mon... » Et ses gestes accentuent encore « la signification de ses paroles. »[1]. « La phy- « sionomie a une expression amoureuse. « G... donne des baisers et paraît réclamer « quelque chose ; on lui demande : Que vou- « lez-vous ? Elle répond : « Donne-moi... » « puis fait un geste simulant l'intromission « et tortille le bassin. »[2] — Sous le coup « d'une attaque[3], elle cherche à embrasser, « lève ses jupes, et, durant ce temps, sa « physionomie exprime à un haut degré la « lubricité »[4].

J'arrête ici ces citations, peut-être un peu

[1] T. I, p. 70.

[2] *Ibid.*, p. 82. Cf. p. 85. « ...se jette sur le dos, par « terre dans... une position... singulière », etc.

[3] *Ibid.*, p. 60. Noter qu'une des malades, pendant une escapade de la Salpêtrière, fut arrêtée « pour racolage et provocation à la débauche » (t. III, p. 69).

[4] Je n'ai cité que des malades de la Salpêtrière, mais l'hystérie au XIXe siècle offre partout de bien curieux exemples. Voir, par exemple, dans le *Figaro* du 6 avril 1881, un article de Georges Grison, *Le magnétisme judiciaire*. — On connaît le curieux roman de Jules Claretie, *Les amours d'un interne*.

******

longues, mais qui sont nécessaires pour prouver irréfutablement la subjectivité des possessions : ces femmes qui croient partager avec leurs amants les voluptés de l'amour sexuel, et qui, cependant, sont purement et simplement en proie aux rêves du délire, offrent absolument tous les caractères des possédées, des démoniaques, de Françoise, et une parité complète doit être faite entre elles.

On y a remarqué de même un grand dévergondage de paroles et d'actes, et je prie le lecteur de croire — je le prouverai plus loin, — que je n'ai point cherché à faire du *naturalisme*, comme disent les imbéciles, mais que tous ces textes étaient nécessaires pour éclairer nettement notre histoire. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ces mêmes idées amoureuses[1] se retrouvent,

[1] Tout récemment, n'a-t-on pas publié à nouveau comme une trouvaille des poésies de Bossuet où abondent les expressions du sensualisme le plus énivrant et le plus vécu (*Nouvelle Revue*, t. XV, pp. 495 ss). C'est la traduction du *Cantique des cantiques* en vers français. L'évêque de Meaux (et il est bon de le faire remarquer à la pudeur contemporaine), ne croyait pas indigne des soins épiscopaux la traduction de ces ardeurs érotiques, auxquelles il donnait un sens mystique pour les religieuses de l'abbaye de Jouarre, qui s'en repaissaient assidûment sur l'ordre du grand orateur :

à des dégrés différents, sans doute, mais de même nature, chez une autre catégorie d'hystériques dont Marguerite-Marie Alacoque peut servir d'exemple. Certains passages mystico-sensuels empruntés à l'histoire de la bienheureuse par l'abbé Bougaud, présentent de frappantes similitudes et montrent dans l'amour mystique ce que Madeleine Bavent et Françoise montrent dans l'amour charnel. Jésus lui fait voir qu'il est « le plus beau, le plus riche, le plus puissant, le plus parfait et accompli des amants[1] ». Jésus l'honore de ses entretiens « comme « un époux passionné d'amour ». Il est jaloux, même d'une liaison avec une de ses compagnes du noviciat de la Visitation de Paray-le-Monial. — Il lui promet de la traiter comme son épouse, et commence à le faire,

Qu'il vienne et qu'un baiser de sa divine bouche
Apaise mes désirs :
Que ses chastes amours dans sa royale couche
Me comblent de plaisirs. (P. 498.)

D'une main, il reçoit ma teste languissante.
Seul, il est mon soutien
Il m'embrasse de l'autre, et sa flamme innocente
Ne se refuse rien. (P. 499.)

...D'un amant possédée
Dans ses embrassemens de plaisir inondée. (P. 527.)

Et la *description* de l'épouse fait songer à trois quatrains célèbres d'un vrai et éminent poète contemporain (Armand Silvestre, *La chanson des heures*, p. 144).

[1] 4e édition, p. 92.

dit-elle, d'une manière que je ne sens impuissante à exprimer, et dont je dirai seulement qu'il me parlait et me traitait comme une épouse du Thabor. — Enfin, « N. S. « lui apparut attaché à la croix et rayon- « nant d'amour. Comme elle le contemplait « ravie, il détacha un de ses bras, attira la « sainte contre sa poitrine adorable, et, « toute défaillante de bonheur céleste, il lui « fit mettre ses lèvres sur la plaie de son « cœur[1] » ; elle raconte au P. de la Colombière, jésuite, les *spéciales caresses et unions d'amour*, qu'elle reçoit de ce bien-aimé de son âme[2].

[1] P. 199.

[2] De même Sainte-Catherine de Sienne était persuadée qu'elle avait réellement épousé Jésus en présence des Saints, et Sainte-Christine, abbesse de Saint-Benoit, croyait fermement qu'elle avait été CHARNELLEMENT UNIE à son céleste époux : *post plures annos in monastica observantia sanctissime prudentissimeque transactos, cœlesti sponso* COPULATA *est*. Cf. le texte du *Sacrum gynæceum* de Dumoustier, dans Maury, p. 414. Saint-Cyprien le magicien disait de même : « *Diabolum ipsum vidi,* AMPLEXUS *sum illum et collocutus.* » Cf. Bollandistes, 26 septembre. — Et cette autre mystique, Sainte-Christine de Stumbelen, qui sentait « les animaux impurs lui « mordre le nez, les oreilles, les lèvres, et jusqu'à ces « parties du corps qu'ils dévorent sur les bas-reliefs de « l'abbaye de Moissac. Elle sentait ces hideux reptiles « pénétrer en sifflant dans ses parties les plus secrè- « tes » !!! Maury, *la Magie*, p. 383.

Méditez cette page et voyez s'il n'y a point là bien des symptômes caractéristiques qu'on rencontre à la Salpêtrière. Rappelez-vous tous ces faits bien connus de l'histoire religieuse[1], les sabbats nocturnes que le diable venait faire à Mme Guyon, au curé d'Ars Vianney; rappelez-vous les extases, les visions de Christine Poniatowa, de Nicole Chevalier, de la mère Madeleine de Montdidier; rappelez-vous les affaires des stigmates de Saint-François d'Assise et de Sainte-Catherine, comparez et jugez.

Tout cela est un produit de l'imagination névrosée, et dépend du côté où sont tournées les idées : Françoise, avec ses appétits lubriques, lascive, se voit dans les scènes

[1] Sur ce point, les réformateurs ont, eux aussi, leurs hystériques; Nicolas Storch, Thomas Munzer, Hunter, ont des visions, soufflent l'Esprit Saint, s'entretiennent avec la divinité, voient les anges, sont agités de l'esprit de Dieu, tordant la bouche, tournant la tête, et se roulant à terre comme des hystéro-épileptiques; les illuminés, les inspirés offrent les mêmes symptômes dans la grande névrose que l'esprit humain semble prendre plaisir à se passer de génération en génération comme les flambeaux de Lucrèce,

Et quasi cursores vitai lampada tradunt.

Et Luther ne prétend-il point avoir eu avec le diable une conférence au sujet de la messe? C'était une vision qu'avait produite son imagination exaltée par le fanatisme religieux.

d'amour et de volupté qui occupent sans cesse son imagination troublante, et reçoit la visite du diable, qui, selon l'expression du moyen-âge, « déporte son corps avec « elle » ; Marguerite de Duin, ascétique et religieuse, recevait au XIIIe siècle les visites de Jésus-Christ qui l'instruisait dans les choses divines[1]. Question de degré, toujours; de nature, jamais. — Une hystérique de la Salpêtrière s'imagine, pendant un accès, qu'elle se trouve dans une prairie où il y avait « une grande quantité de marguerites; « elle se promenait avec un beau jeune « homme blond qui l'embrassait; elle lui « rendait ses caresses, s'appuyait sur son « cœur, était heureuse »[2]. La sœur Anne-Catherine Emmerich, mystique, voit, elle, d'après le même principe, se dérouler devant ses yeux les scènes de la Passion, dont son âme est pleine. Comme Charron, dans son

[1] Cf. Ph. le Duc, *Préface de l'Antidémon*, p. 5 : « Elle raconte que Jésus-Christ la visitait et l'instruisait « avec un livre d'or, dont les lettres étaient de trois cou- « leurs : blanches, noires et vermeilles. Les œuvres et « les paroles de Notre-Seigneur étaient écrites en lettres « blanches; ses douleurs et ses humiliations en lettres « noires, et le sang de ses blessures, en lettres ver- « meilles. »

[2] Bourneville, *Iconographie*, t. III, p. 218.

livre de la Sagesse, avait bien raison de dire que c'est de l'imagination « que viennent la « plupart des choses que le vulgaire appelle « miracles, visions, enchantements. Ce n'est « pas le diable ni l'esprit, comme il le pense, « mais c'est l'effect de l'imagination, ou de celle « de l'agent qui fait telles choses, ou du pa- « tient et spectateur, qui peut voir ce qu'il « ne voit pas ».

Je me crois en droit de conclure:

1° Il n'y a point de possédées;

2° Il n'y a que des malades [1], et l'hystéro-épilepsie suffit à expliquer tout ce qu'il y a de vrai dans les phénomènes démoniaques [2];

[1] Le caractère pathologique des possessions est un fait nettement prouvé aujourd'hui, depuis qu'on a observé des fous qui s'imaginent être possédés du démon. Cf. Maury, *la Magie*, p. 269; Macario, *Annales médico-psychologiques*, t. I, p. 454; Leuret, *Fragments psychologiques sur la folie*, p. 397, etc. Je ne citerai que le cas de la folle qui croyait avoir signé un pacte avec le démon auquelle elle s'était vendue pour mille francs.

[2] N'est-ce pas aux illusions du sommeil, n'est-ce pas aux rêves qu'il faut attribuer, pour une bonne part, le délire de ces malheureux qui, entretenus sans cesse du diable, de ses pompes, de ses œuvres, des artifices qu'on disait en sa puissance pour tromper et tourmenter les hommes, s'imaginaient avoir été au *Sabbat*, racontaient de prétendues scènes auxquelles ils avaient assisté, où ils avaient été acteurs, dénonçaient les personnes qu'ils assuraient y avoir vues... et que, à l'envi, prêtres et ma-

5° Françoise Fontaine est une hystéro-épileptique, et son aventure ne présente absolument rien de surnaturel.

Je m'arrête.

gistrats envoyaient aux bûchers ? (Bourneville et Régnard, *Iconographie photographique de la Salpêtrière*, t. III, p. 141). — Les illusions du sommeil ne sont pas un produit de la civilisation moderne. Elles ont existé probablement de tout temps, et sans remonter aux âges bibliques, nous rappellerons que ce sont ces phénomènes morbides qui ont conduit au bucher un nombre, hélas ! trop considérable de malheureuses femmes, atteintes à des degrés divers d'hystérie. L'ignorance, mère de toutes les superstitions, leur faisait accepter la véracité de tous les récits étranges qu'on leur faisait du prestige des œuvres du démon. Les prêtres et les moines entretenaient soigneusement les populations dans la crointe du Diable, création aussi lucrative que stupide : contes de la veillée et prédications de la chaire catholique produisaient les mêmes résultats. Et, la nuit, les femmes au système nerveux malade revoyaient en rêves, dans leur sommeil tourmenté, toutes les scènes dont on les avait entretenues au réveil, semblables aux hystériques dont nous avons relaté l'histoire, elles étaient convaincues de la réalité de ces productions de leur imagination. (*Ibid.*, t. III, pp. 226 et 227). — Il s'agit là d'une hallucination bien caractérisée; une femme tourmentée par quelque chagrin voit arriver tout à coup une apparition semblable à celle qu'on lui a décrite tant de fois depuis son enfance; c'est l'être redouté, c'est Satan, il offre tous les biens si on se donne à lui : il n'y a pas à hésiter. Nos hallucinés d'aujourd'hui n'agissent pas autrement, seulement ils voient les princes et des souverains qui leur offrent des décorations, et quelquefois des sous-préfectures. (P. Regnard, *Revue scientifique*, t. XXIX, p. 386).

Je ne devais écrire que quelques pages; mais j'ai véhémentement peur que les lignes ne se soient allongées démesurément de plusieurs milliers de pieds chacune, et que cette préface ne devienne d'une épaisseur telle qu'il ne faudrait rien moins qu'un boulet pour la crever. — Je pourrais aller longtemps comme cela, car la matière est inépuisable ; mais je prends pitié du lecteur, et je cesse de secouer plus longtemps sur sa tête les pavots soporifiques de mon immorale érudition. J'espère qu'il m'en saura gré, et que sa reconnaissance ne fera pas défaut à ma condescendante amabilité.

Je jette donc mes notes au panier et suis bien tenté,

Joyeux comme un enfant à la fin de son thème,

de mettre ci le bienheureux mot *fin*, objet des aspirations gourmandes de tout écrivain. J'ai malheureusement, avant de me reposer, un plaidoyer à faire, indispensable, immoral et pervers, mais qui n'en doit pas moins, *pro domo nostra,* précéder cette glorieuse histoire.

Il ne manquera sans doute point de gens pour dire, comme jadis à notre compatriote

Pluquet, que l'auteur aurait dû laisser dormir ces turpitudes dans la poussière obscure et silencieuse des bibliothèques, dans ces grandes nécropoles où gît, pensif et mutilé, le passé de la France, que, tout au moins, il aurait dû omettre les passages immoraux, tout comme Palma Cayet[1] l'avait fait jadis. En effet, c'est de règle, et, de toutes parts, les livres nous jettent à la tête des traditions aussi nettes que pudiques : c'est un rapporteur de concours académique qui, en parlant de chants populaires, dit gravement dans le texte : « Parfois le couplet devient égrillard »; et qui, dans la note qui n'est point destinée à la lecture majestueuse et solennelle, dans la note qui ne passera que sous les yeux des savants (quel autre osera lire un rapport, et d'académie de province !), remplace le vers « égrillard » par une ligne de points, chastes, pudiques et sereins[2]. — C'est l'éditeur d'un texte déjà imprimé d'après un manuscrit différent, qui,

[1] Il se contente de dire qu'elle « eut sa compagnie... « avec mille villenies *indignes de référer.* »

[2] *Chants populaires du Lyonnais. Rapport sur le concours pour le prix Christin et de Ruolz, lu à l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, dans la séance publique du 4 juillet 1882*, par Emile Guimet. *Lyon, 1882, p. 8.*

après avoir annoncé qu'il publie le texte en latin « parce que la langue des Romains « a certains privilèges d'expressions que la « nôtre ne possède point[1] », saute les strophes 18 et 19, les remplace non moins vertueusement par des points pudibonds dont la chasteté n'égale que l'inconscience, et met en note : « Je n'ai point osé publier certaines « strophes, car le moine qui a remanié cette « satire aurait dû se rappeler que le nombre « des saintes était assez grand à son époque, « et choisir d'autres arguments[2] !! » — C'est un compilateur chatouilleux qui, donnant le « Chant de victoire, après la bataille de Pra- « gue, le 6 mai 1757 », le mutile et met gravement en note : « Nous supprimons le « dernier couplet qui nous a paru indécent, « même dans la bouche d'un Poète, à qui « l'on sait que tout[3] est permis[4]. » — C'est un traducteur qui cite un superbe passage de la *Mademoiselle de Maupin* de Th.

[1] N'eut-il pas mieux valu dire tout bêtement : Je publie en latin parce que le document est en latin.

[2] Al. Assier, *Bibliothèque de l'amateur champenois. Le bon vieux temps en Champagne*. Paris, 1875, pp. 27 et 31.

[3] Alors ?!

[4] *Choix de poésies allemandes*, par M. Huber. Paris, 1766, t. II, p. 196.

Gautier, devant lequel n'avait point reculé l'auteur original. Tout à coup, il s'arrête, appelle au secours de sa pudeur violée la chasteté du néant, et met en note : « Les lignes « que nous remplaçons ici par des points nous « semblent d'une telle inconvenance, que nous « n'osons les mettre sous les yeux du lecteur, « même dans une citation qui les condamne[1]. » Et, à côté de cette habitude générale de la littérature, combien d'autres citations pourrait-on faire[2] parmi les démonographes, au sujet « des propos sales et deshonnestes « comme procédés d'un esprit immonde », que Palma Cayet tenait à honneur d'omettre tout comme son ancien coréligionnaire le ministre Perrault[3].

[1] William Hurrell Mallock. *Vivre : la vie en vaut-elle la peine?* Traduction de F. R. Salmon. Paris, 1882, p. 120. — *Pauvre!* qu'aurait-il donc fait devant le fameux passage classique de la fin?

[2] *Antidémon*, p. 46.

[3] Cf. *Théremeau de Morande*, par P. Robiquet, 1882, pp. 24, 31, 158, etc. *Nouvelles lettres de la duchesse d'Orléans, princesse palatine*, éd. Brunet, 1853, pp. 157, 213, etc., etc. — Je tiens à citer quelques-unes de ces ratures virginales, pour montrer jusqu'où va la pudeur outrée. D'abord de Lancre, pour lequel « les accouplements... « sont si horribles, accompagnés de tant d'ordures... « qu'ils ne se peuvent bonnement coucher par écrit « sans offenser Dieu et irriter la nature... » (*Tableau de l'inconstance des Démons*, p. 368). — Et pourtant ce

Sans doute, il est des cas où les réticen-

chaste de Lancre est lui-même accusé d'immoralité, tout comme un simple *Zoliste* : un auteur qui déclare doctement avoir écrit l'histoire du diable pour « délivrer le christianisme et la raison humaine du plus « désolant, du plus odieux des symboles... », nous dit : « Ici le grave magistrat entre dans des détails que nous « devons supprimer... » Cayla, *Le diable, sa grandeur et sa décadence.* Paris, 1864, p. 205, Cf. p. 312 : « Ici nous supprimons de longs et vilains détails de l'in- « terrogatoire... ; il s'est trouvé de graves magistrats qui « n'ont pas hésité à reproduire, avec une complaisance « très marquée, les aberrations de ces insensés en termes « pour le moins aussi obscènes que certains traités de « cas de conscience. » — Un compilateur qui a l'intention de réunir tout ce qu'on sait du diable, après avoir mis à plusieurs endroits des points dans le récit de ses amours avec une femme, dit tout à coup : « On sent que notre « recit doit être ici fort incomplet. » (Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon*, t. II, p. 76). Plus loin, parlant de J. Wier, il « n'ose citer ses sales historiettes, « pour l'honneur même » de l'auteur. (*Ibid.*, t. III, p. 491). — « Je ne saurais me résoudre à copier ce qu'elle « dit, » écrit L. Du Bois. (*Recherches sur la Normandie*, p. 46). — Michelet lui-même, si hardi et si puissant, n'ose point donner intégralement une citation du *Malleus maleficarum* de Sprenger, et se contente de dire : *Comederunt meam...* (*La Sorcière*, p. 184.) Jean Wier, qui a traduit le même passage dans son *Discours des illusions et impostures des Diables, magiciens et sorcières*, ne craint pas de dire tout au long « qu'ils avoient « mangé autant de sa fiente que son bras estoit gros ». — Un professeur des plus en vue de l'Université n'a-t-il pas transformé de la façon la plus risible un mot de la fameuse ballade de Villon, des *Neiges d'Antan*, et dernièrement ne s'est-il pas trouvé un critique, et des plus érudits (*Polybiblion*, *Revue littéraire*, 1882, t. II, p. 322), pour reprocher à M. François Ravaison, d'avoir, dans son tome XIII des *Archives de la Bastille* (pp. 450-451),

ces pouvoirs tout laisser entièrement divi-

[illegible]

[illegible] — Et, qu'on le remarque bien, c'est la vérité que j'ai à défendre ici, non l'absolutisme. J'ai à revendiquer pour la science, non point l'état des sophistes du siècle dernier qui, comme le disait Armand Sylvestre, « gardent soigneusement leurs lanternes », mais « la modeste plus humble, la glorieuse nudité des Vérités antiques », c'est-à-dire le vrai. — La morale, d'ailleurs, chose hautement subjective et pour laquelle on peut répéter le mot de Pascal, *vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà!* et qui a tant changé depuis que le monde est monde, punissant aujourd'hui ce qu'elle glorifiait hier, admettant simultanément des interprétations différentes, suivant qu'on se place au point de vue de l'État, de la société, de la religion, ou bien qu'on envisage les devoirs subjectivement reflétés au fond de l'âme, au for intérieur de la conscience, dans ces *præcordia* mystérieux du poète latin où l'homme, face à face avec lui-même, pèse, non plus les nécessités extérieures, mais la loi absolue de ce qu'il juge être bien. Les trois grandes formes de l'idéal, le vrai, le beau, le bien, s'ils se confondent à une certaine hauteur, n'en sont pas moins aujourd'hui entièrement et complètement distincts : l'union du beau et du bien rêvée par *Platon*, est aussi fausse que celle du bien et du vrai ; *avant d'être* bien ou mal, moral ou immoral, le vrai *est lui-même* : il est !

ner[1] et où l'on peut concilier en même temps la décence et la vérité, mais c'est bien rare dans les histoires de possessions et ce n'était point le cas pour notre procès-verbal. Il était de stricte nécessité, ou de le publier dans son intégralité originale, ou de le laisser enfoui dans la poussière du manuscrit. On a jugé que l'intérêt l'emportait sur la morale, et le lecteur jugera sans conteste que l'on a eu raison. On n'aura qu'à lire notre document, vrai roman naturaliste en même temps qu'important document scientifique, pour juger combien l'abstention eût été fâcheuse, et combien, sans parler de l'intérêt de curiosité, il offre de véritable intérêt pour l'histoire scientifique et sérieuse de la névrose[2].

[1] « La sœur Claire se trouva si fort tentée de coucher « avec ledit Grandier, qu'un jour, s'étant approchée pour « recevoir la sainte communion, elle se leva soudain et « monta dans sa chambre, où, ayant été suivie par quel- « qu'une des sœurs, elle fut vue avec un crucifix dans « la main dont elle se préparait... » Là s'arrête l'auteur qui déclare que « l'honnêteté ne permet pas d'écrire « les ordures de cet endroit. » (*Cruels effets de la ven- « geance du cardinal de Richelieu, ou Histoire des diables « de Loudun*, pp. 179 et 182).

[2] C'est qu'il ne s'agit pas ici de ces « vérités odieuses « qui ne peuvent servir qu'à réjouir l'envie et à piquer « une curiosité maligne », comme celles que Ménestrier (*Histoire consulaire de Lyon*, préface, p. 2) voulait

L'éditeur aurait certes pu, tout comme un autre, pour éviter les crises de pudibonderie ridicule de notre âge monstrueusement vertueux[1], supprimer les pages décolletées, et les remplacer par de pudiques lignes de points, en se contentant de dire qu'elle se livra avec le démon aux « derniers excès de « la lubricité, à des lascivités abominables », ou bien à des « horreurs qu'on ne peut rap- « porter, tant elles sont dégoûtantes »[2]; mais l'intérêt historique et scientifique en aurait été diminué[3], car le récit détaillé de ces

« laisser dans l'obscurité », mais d'un document scientifique de réelle valeur.

[1] On ne veut plus souffrir tout cela aujourd'hui « parce « que nous sommes dans un siècle immoral, irreligieux et « pervers; mais, au *bon vieux temps,* tout n'était qu'édi- « fication, jusqu'aux ordures et aux impiétés. » Génin. *Récréations philologiques*, 1856, t. II, p. 110. — C'était sans doute comme édification que les Barnabites avaient conservé dans leur bibliothèque, probablement dans l'*enfer, inter prohibitos*, le manuscrit qui fait l'objet de la présente publication.

[2] Paul Dibon, *Essai historique sur Louviers*, p. 128, note 1.

[3] « A quoi bon, dira-t-on peut-être, (le peut-être est « superbe!) rappeler ces hallucinations d'un esprit ma- « lade qui se repaît encore sous les rides de l'âge des « impurs souvenirs d'une jeunesse dépravée; que peut- « on ajouter à ce dégoûtant tableau? — Beaucoup, certai- « nement. » Bizouard, *Des rapports de l'homme avec le démon,* t. II, pp. 71 et 72.

accès fournit d'irréfutables points de comparaison avec les hystériques actuelles. — Il y a des gens qui, dans la fresque du Jugement dernier de Michel-Ange, ne voient que les prélats libertins et se voilent la face en criant à l'abomination de la désolation[1]. Il y a des gens qui, dans une œuvre, vont d'instinct à certains endroits, comme les chiens à l'ordure, sans s'inquiéter du soleil qui resplendit et jette sur l'ensemble son rayon clair. Il en est d'autres qui considèrent l'œuvre en elle-même dans la subordination intime des détails : pour ceux-là, il n'y a plus ni lascivité, ni turpitudes, mais un tout complet, qui ne peut être démembré sans préjudice.

C'est pourquoi l'éditeur a tout publié, et je me contente d'engager ceux dont la pudeur pourrait être violée par les détails du récit, à jeter loin d'eux le volume, ou bien à le brûler, comme, dit-on, certains fanatiques faisaient du livre de Renan, ce qui ne pourrait qu'amener à grande vitesse une seconde édition. Et en cela, l'éditeur n'a fait que suivre

[1] Que les délicats raffinés daignent lire les grossièretés que s'écrivaient au XVIIe siècle deux grandes dames, la mère d'un régent de France et une électrice de Hanovre. (*Correspondance complète de Madame, duchesse d'Orléans*, par Brunet, P. 1863, t. II, pp. 385-389.) C'est là ce qu'on peut appeler du *naturalisme*, et du vrai.

****

les règles saines et pures de l'histoire vraie. Sans doute, il y a encore bien à faire pour les installer définitivement, sans conteste; sans doute, de bien des côtés, dans la vie, au théâtre, en littérature, dans l'histoire, dans l'art, règne, toute puissante, la pudeur de convention; dans la vie [1], ces accès de vertu à l'état aigu, comme l'a dit Zola, ces jolies crises qui étalent l'ignorance et la bêtise d'un public; au théâtre [2], ces susceptibilités mesquines qui, pour éviter le « grand cla-

[1] Bien des imbéciles feraient encore, dans un accès de rage pudibonde, comme ce protestant du XVIe siècle, qui attribuait tous les malheurs de l'époque à ce que « le cardinal de Lorraine avoit mis en usage, au lieu des « psaumes, certains vers lascifs et impudiques d'Horace « et autres poètes infâmes. » (Cf. Albert Desjardins, *Les moralistes français du* XVIe *siècle*, 2e éd. P. 1870, p. 42. — C'est en partant du même principe, qu'au XVIIIe siècle, on proposait de secourir un jeune peintre *à la condition qu'il ne ferait jamais de tableaux scandaleux*. Cf. une lettre du grand peintre Doyen à Aug. Morillon. (*Catalogue des lettres autographes du vicomte de S****, P. 1883, n° 99.) — Combien M. Bizouard avait raison de dire (t. II, p. 120) que nos oreilles sont aujourd'hui *plus délicates que véritablement pudiques !*

[2] Dans son *Histoire du costume au théâtre*, M. Adolphe Jullien rapporte une bien curieuse anecdote. Dans le rôle du tribun Proculus, de Brutus, Talma parut vêtu d'un costume fidèlement calqué sur les habits romains. « A son entrée en scène, Mme Vestris le regarda des pieds à la tête, et, tandis que Brutus lui adressait son couplet, elle échangeait à voix basse avec Talma-Proculus ce rapide dialogue : « — Mais vous avez les bras nus,

« quement d'éventails, qu'agite désespéré-
« ment la pudeur violée des marquises[1] »,
ne craignent point de travestir une pièce et de fausser les sentiments, comme on l'a vu tout récemment à la reprise de *Carmen* où l'actrice, pour ne pas « effaroucher la clien-
« tèle bourgeoise de l'Opéra-Comique[2] », a travesti honnêtement le type de cette drôlesse si énergiquement et si crûment rendu naguères par Galli-Marié; dans la littérature, les offenses à la morale publique et à la religion qui ont fait asseoir notre pauvre grand Flaubert sur les bancs de la correctionnelle, et que faisait sonner si

« Talma! — Je les ai comme les avaient les Romains.
« — Mais, Talma, vous n'avez pas de culotte. — Les
« Romains n'en portaient pas. — *Cochon!...* » et, prenant la main que lui offrait Brutus, elle sortit de scène en étouffant de colère. » — Et Zola ajoute : « Voilà le cri réactionnaire en art : Cochon ! Nous sommes tous des cochons, nous autres qui voulons la vérité. Je suis personnellement un cochon, parce que je me bats contre la convention au théâtre. Songez donc, Talma montrait ses jambes. Cochon ! Et moi, je demande qu'on montre l'homme tout entier. Cochon! cochon! » — (Zola, *Le naturalisme au théâtre*, p. 117. — Il faut espérer qu'on fera à cette publication l'honneur de cette épithète si noblement distinguée, qui a d'ailleurs bien droit de cité dans la littérature, depuis « l'animal qui se nourrit de glands », héros du sonnet de Monselet.

[1] *Revue des deux mondes*, 15 avril 1882, p. 881.

[2] *Figaro* du 22 avril 1883, Aug. Vitu.

haut M. l'avocat impérial dans l'affaire de Mme Bovary, ce chef-d'œuvre qui a transformé le roman moderne et où il n'avait vu qu'une saleté pleine de « détails lascifs » de « pein- « tures lascives », de « tableaux lascifs », de « pages lascives [1] » « d'une immoralité pro-

[1] Tout est lascif. Cela me rappelle un bien curieux catalogue de littérateurs, poètes et romanciers du jour » donné par un jésuite (*Instruction contre les mauvais livres, les mauvais journaux et les romans*, par le P. Boone, Paris 1845, pp. 69 et ss.) Ni prosateurs, ni poètes, tous licencieux : licencieux, Balzac ; licencieux, Barbier ; licencieux, Millevoye ; licencieux, Vigny : les prix d'honneur sont décernés à Alexandre Dumas, qualifié de *très licencieux, impie* ; à Th. Gautier (écrit Gauthier), *de la plus grossière impiété*, à Martine (de la) (*sic*) *très mauvais* ; à Musset (Alfred), romancier (sic) ; à G. Sand, *très lubrique* ! ! — Noter, d'ailleurs, qu'avec les meilleures intentions du monde, on arrive parfois au comble de l'immoralité ; je n'en veux pour preuve qu'un livre intitulé *Modestia Scripturæ de disquisitione medico-sacra in rebus verecundis, a Ch. Warlitrio.* (Vitenbergæ, 1702, in 4°). L'auteur cherche à prouver que le style de l'Écriture sainte est toujours chaste en parlant des choses qui le sont le moins. Pour rendre sa preuve irrésistible, il passe en revue les différentes manières de se livrer aux plaisirs défendus chez les diverses nations, fait sentir la différence des expressions des auteurs profanes et de la Bible, entre sur ces matières dans les plus grands détails anatomiques des parties, n'oublie aucun des plaisirs contre nature, et donne de la meilleure foi et avec les intentions les plus pures un pendant à l'*Erotica Biblion* et au livre de l'Aretin. Catal. L. G... 1882, p. 4.

Pour moi, je partage entièrement la déclaration suivante : « On est très coupable quand on écrit mal ; en

fonde ». — En histoire, autant que partout ailleurs, nous rencontrons ces chatouilleux qui se font les don Quichotte de la vertu, se mettent à la chasse de toute idée qui, a dit un maître, se promène dans un livre la cornette posée de travers ou la jupe troussée un peu trop haut, et qui veulent lui imposer la « règle de la décence publique », pour « l'honorer », comme disait le susdit réquisitoire; il sont bien nombreux, les gens qui, comme jadis Jules Janin l'écrivait de Balzac, s'écœurent de voir l'histoire « le cro-« chet à la main, s'occuper de ce pandémo-« nium grouillant sur ces tas d'immondi-

« littérature, il n'y a que ce crime qui tombe sous mes « sens, je ne vois pas où l'on peut mettre la morale « lorsqu'on prétend la mettre ailleurs... Pour moi, « l'ignoble commence où finit le talent. Je n'ai qu'un « dégoût, la bêtise. » (Zola, *Le roman expérimental*, p.364.) — Ces paroles ne rappellent-elles pas à la mémoire l'évêque Rousselot de la *Conquête de Plassans*, (p. 151), adorant les littératures anciennes : « On racontait qu'il « traduisait Horace en secret; les petits vers de l'antho-« logie grecque l'enthousiasmaient également, et il lui « échappait des citations scabreuses, qu'il goûtait avec « une *naïveté de lettré insensible aux pudeurs du vul-« gaire.* » Cf. la préface de *Thérèse Raquin* : « Le « reproche d'immoralité, en matière de science, ne prouve absolument rien », etc.; celle que Léard a mis en tête du *Charlot s'amuse* de Bondain. — Voir, à cette occasion, le curieux extrait du Dictionnaire de Bayle, *Sur les obscénités* (artistiques et littéraires) qui a été publié en 1879, à Bruxelles, etc., etc..

« ces ». « Non, non, poursuivait le majes-
« tueux critique des *Débats*, il y a des cho-
« ses qu'on ne doit pas voir, et qui sont à
« peine permises au philosophe, à peine
« permises au moraliste, à peine permises
« au chrétien. Un écrivain n'est pas un chif-
« fonnier, un livre ne se remplit pas comme
« une hotte. » Que de fois a-t-on calqué ce poncif! Nous a-t-on assez répété que « la di-
« gnité de l'histoire » interdit certaines questions. Tout au plus, peut-on les « effleurer
« d'une plume délicate et austère ». Jugez donc! Faire de l'histoire, — cette Muse chaste, cette Piéride au front sacré, — la sœur de cet affreux naturalisme contemporain, la souiller du contact impur et flétrissant de l'*Assommoir*, de *Pot-Bouille* et de *Nana*! Et pourtant, c'est une sottise de nous répéter le grand mot : *La dignité de l'Histoire!* Il y a beau jour que Macaulay, l'illustre historien anglais, a jugé[1] comme elle le mérite cette so-

[1] C'est, dit-il (*Essais historiques et biographiques*, trad. Guizot, p. 135), une « pauvreté que répètent sans cesse les mauvais historiens ». On a bien lu, *mauvais historiens*. Avis aux amateurs! Les bons, les seuls vrais n'arrangent pas l'histoire, ne la couvrent pas comme le fils de Noé fit pour son père; ils l'acceptent telle qu'elle est. L'histoire ne doit point, au nom de je ne sais quelles convenances, devant je ne sais quelles pudeurs, « fermer

lemnité grotesque. — Et dans les arts ! c'est encore plus fort ! Si on trouve des nudités jusque sur les fresques des Catacombes, si l'abbesse Giovanna di Piacenza fit peindre à son couvent des Bénédictines de Parme par le Corrège des divinités païennes parmi lesquelles Minerve, Adonis, et Endymion étaient absolument nus, que de dégradations, que de mutilations, sans aller chercher l'affaire du groupe de Carpeaux, ont été commandées par les délicatesses raffinées de la pudeur : c'est ainsi que Giovan Antonio (le Sodoma) fut forcé de cacher sous des draperies les nudités d'une de ses meilleures peintures, au couvent des Bénédictins de Chiusari[1], qu'au mausolée de Paul III, à Saint-Pierre de Rome, la statue de la Justice fut revêtue par le Bernin d'une tunique de bronze peinte en couleur de marbre, qu'In-

sa main pleine de vérités », et l'on ne saurait trop flétrir cette habitude mesquine de vouloir cacher ce qui, dans le passé, n'est pas à la gloire de telle ou telle idée, de telle ou telle institution. Je n'ai qu'à rappeler à ce sujet les honteuses menées qui ont signalé la publication du célèbre *Registre* d'Eudes Rigaud. *Amicus Plato*...

[1] Cf. la grande fresque des noces de Cana, au réfectoire de Saint-Romuald de Ravenne, où Saint Charles Borromée fit couvrir d'un voile, la femme placée près de Jésus-Christ, et le Saint Jean Evangéliste de Dosso Dossi où l'on appliqua une draperie verte pour cacher le corps demi-nu du saint.

nocent XI fit également habiller la *Vérité* du tombeau d'Alexandre VII, et qu'à Marly l'épouse du pudique Louis XV fit jeter une chemise de marbre sur la Vénus Callipige, faisant décemment couvrir de feuilles de stuc certaines parties du corps; c'est ainsi que le pape fit dire à Michel-Ange de voiler les nudités de son Jugement dernier[1], et que Daniel de Volterra dut en habiller certains personnages et mutiler ainsi l'œuvre du maître, ayant été chargé, comme on l'a dit, de « peindre des caleçons sur le Jugement « dernier »; c'est ainsi que, comme Denys, le moine du Mont Athos qui, traitant de la manière de représenter les merveilles de l'Ancien Testament, passa le sujet de Suzanne surprise au bain par les deux vieillards, saint Louis fit sauter par le miniaturiste de de son psautier l'histoire de Loth et l'aventure de Joseph avec la femme de Putiphar, et, non content de ces lacunes, enleva tous les sujets de la création parce que la nudité

[1] Michel Ange répondit : « Que le pape ne s'inquiète « pas tant de corriger les peintures, ce qui peut se faire « aisément, mais un peu plus de réformer les hommes, « ce qui est beaucoup moins facile. » On pourrait bien appliquer ces paroles à ceux qui s'acharnent aujourd'hui, au nom de la morale, contre ce qu'on appelle la *littérature putride.*

d'Adam et d'Eve blessait sa chasteté : c'était donc une Genèse qui commençait au sacrifice de Caïn et d'Abel! Comme nous sommes loin de la chaste Anne de Bretagne, la *preude* femme qui laissait bien dans son psautier des détails plus qu'intimes, rappelant le bas relief de la femme de Barberousse, de la maison Origo, à Milan, et qui, étant auparavant exposé au public, fut enlevé de la porte Tosa par Saint Charles Borromée [1].

Et à quoi arrive-t-on avec ces belles délicatesses? A la création, dans l'art, du cabinet secret, où l'on se croit obligé d'arriver avec des idées lascives; « cabinet, il est vrai,

[1] A cause de la pudeur, le christianisme devait forcément faire disparaître, en les détruisant ou les mutilant, les œuvres d'art d'une certaine catégorie et, de même que l'hôtel en pierre du XVIe siècle, que signale M. de La Querrière, dans sa *Description des maisons de Rouen*, où une figure d'homme entièrement nue avait été supprimée à cause de son indécence, de même les niches vides et veuves de leurs statues, dont parle le roman du cardinal Wiseman, *Fabiola*, reposent sur un fait indéniable. Heureux, quand on s'est contenté de cacher, au lieu de détruire, comme le Saint-Sébastien nu de Fra Bartolomeo, de San Marco, d'un coloris et d'un dessin si parfaits, d'une beauté si suave, imitant la nature d'une manière si séduisante qu'il devint l'objet spécial de l'admiration des dévotes, et que les religieux durent le retirer de leur église où il était exposé; ils eurent le bon esprit de le vendre, tandis que d'autres l'auraient détruit.

« que le public ne voit pas, mais que l'on « montre à tout le monde[1] », et qui, comme on l'a fort bien remarqué, n'a d'autre résultat que de faire naître devant des nudités, bien innocentes d'ailleurs, des idées qu'on n'aurait point en les rencontrant dans la salle publique au milieu des autres statues et des autres tableaux; à la création, dans la littérature, de ces bibliothèques exotiques, belges ou autres, où le nom de certains éditeurs est une estampille qui, pour beaucoup de personnes, suffit à donner par avance au livre une certitude d'immoralité.

N'est-il pas plus convenable, plus intelligent, plus raisonnable, d'accepter la grande vérité de la nature[2], et, pour l'histoire en particulier, de répudier une théorie, récemment émise encore, qui reconnaît à tout homme de goût le droit de supprimer les obscénités[3]. La science sérieuse doit repousser ces compromissions lâches, réclamer,

[1] Valery, *Voyage en Italie*, p. 65.

[2] A la fête nationale donnée à Lille le 30 brumaire an II, un groupe de jeunes filles portait la statue de la Nature avec l'inscription : *Nous suivrons ses lois et nous resterons pures comme elle. Description* de lad. fête, publiée à Lille en 1883, p. 9. — Voilà le *naturam sequi* bien compris dans le sens de la *vérité de la nature*.

[3] *Revue des questions historiques*, t. XXV, p. 229.

elle aussi, l'impudeur complète de la vérité absolue, et comme un de nos grands poètes le disait récemment de la Vénus de Milo,

> ... S'offrir toute nue aux yeux purs de désir.

Car

> Nul rêve inférieur ne l'outrage en ce temple
> Où le désir se tait comme dans un tombeau[1].

Assez de pudeurs grotesques et niaises. Nous ne sommes pas des enfants pour qu'on nous ramène aux éditions expurgées du P. Jouvency, aux naïvetés de ces imbéciles qui mutilaient Télémaque, pour qu'on colle ou qu'on coupe nos livres comme font les maîtresses de pension pour les manuels d'histoire naturelle placés entre les mains vierges des jouvencelles à l'imagination virtuelle et blanche, pour qu'on déchire la littérature française et qu'on rétablisse pour nous en plein XIXe siècle, l'inquisition de l'intelligence avec le fameux réquisitoire Bovary[2].

[1] Sully-Prudhomme, *Devant la Vénus de Milo*, poème lu à la séance trimestrielle de l'Institut (janvier 1883). Publié par la *Revue politique et littéraire*, t. XXXI, p. 26.

[2] Bien que la déclaration des Droits de l'homme porte qu'on peut imprimer et écrire librement, bien qu'un

Pas plus que la médecine, l'histoire ne veut ni de *pruderie*, ni de *sentimentalisme*[1]; c'est tout entiers qu'il faut publier les documents, sans lacunes, sans réticences[2], sans

arrêt de la cour de Cassation en date du 23 mars 1866 dispose que « l'histoire impartiale et honnête sera dans « tous les cas à l'abri de la pénalité de la loi », il est regrettable qu'on refuse le mot honnête aux œuvres d'un écrivain sérieux où l'on ne veut si lestement voir que des pornographies, il est regrettable que l'homme de lettres ne puisse pas écrire une ligne sans redouter de voir poindre devant lui le tricorne du gendarme ou le papier timbré de l'huissier ; il est regrettable que, assimilé à l'individu surpris en flagrant délit de vol à la porte d'une boutique, un écrivain de talent (*exempli gratia*, Richepin), se voie frappé d'amende, d'emprisonnement, d'incapacités civiques; il est regrettable qu'après 90 ans, nous n'ayions pas encore conquis la liberté de la pensée !

[1] Cf. Charcot, *Leçons sur les maladies du système nerveux*, t. I, p. 301.

[2] Bossuet, dans une lettre en date du 30 mars 1701 adressée à M. Pastel, docteur de Sorbonne, principal du collège Mazarin (*Catal. de la Coll. Chambry*, n° 94), parlait de deux lettres de Descartes, opposées à la doctrine catholique et pensait que, *par charité*, il fallait empêcher ses disciples de les publier. C'est toujours le même système, comme s'il était honnête de supprimer deux lettres du grand philosophe qui servaient à compléter l'histoire de ses idées, et comme si nous ne devions pas la lumière, aussi complète que possible, à tout ce qui touche le père de la philosophie moderne. — On comprend qu'on cherche à *couvrir d'un silence absolu pour l'honneur des coupables et celui de l'Eglise*, certains faits de vie privée, comme dans l'affaire de sodomie de Jean Hellevin, chanoine d'Autun (Cf. Abord, *Histoire de la réforme et de la ligue à Autun*, t. I, p. 13), mais

voiles, dans leur tragique ou repoussante vérité [1]. Il ne faut point « incliner l'histoire « à sa fantaisie », comme disait Montaigne [2], et nous devons rappeler que les anciens, sur ce point, avaient plus de largeur vivace que nous dans l'esprit : nous réclamons encore pour elle, après dix-neuf siècles, les droits que revendiquait Cicéron [3], que reconnaissait Caligula lui-même [4], nous ne semblons point nous douter que, suivant le mot de Quintilien [5], elle ne tire sa force que de sa vérité, et que, pour un Père de l'Eglise [6], il valait mieux faire naître le scandale que d'abandonner la vérité [7]. *Melius est ut scandalum oriatur quam ut veritas relinquatur.*

C'était ce que réclamait aussi la vieille

il s'agit ici de la vie intellectuelle, qui doit être ouverte à tous.

[1] Cf. Michelet, *La Sorcière*, p. 181, note : « Il est à « désirer qu'on fasse cette publication, mais sincère, in- « tégrale, non mutilée. » Il s'agit du procès de Gilles de Rais, le fameux enleveur d'enfants.

[2] *Essais*, II, 10.

[3] *De oratore*, III, 15.

[4] *Ut facta quæque posteris tradantur*. Suétone. Caligula XVI.

[5] *Instit. orat.*, lib. II, c. 4.

[6] Saint Grégoire.

[7] « Recite ta vision tout entière, repondait la lumière à Dante (Parad. ch. XV), et laisse crier!... »

France, la vérité, au mépris des pudeurs grotesques du vulgaire : c'est le vieil érudit Pasquier, qui demandait à l'historien « qu'il vous eſtale sur son papier la vérité « toute nue[1] », c'est Ménant[2] un des précurseurs de l'érudition provinciale, c'est l'auteur de notre premier roman de mœurs, Charles Sorel[3]... c'est enfin ce que

[1] *Lettres*, liv. III, l. 8.

[2] A celui qui avait cru devoir lui écrire les paroles suivantes : « Quoique la vérité soit la loi de l'histoire, il « n'est pas toujours nécessaire d'accompagner cette vé- « rité de toutes ses circonstances. Il est bon quelquefois « de pallier certains faits ou d'en diminuer la noir- « ceur... », Ménant, l'historien de Nîmes, répondit : « Je « devais, dites-vous, pallier les faits. Quel monstrueux « principe avancez-vous là, Monsieur ! Quelle hérésie « en matière d'histoire ! Quelles lois pernicieuses ! Elles « tendent à détruire tout le prix de cette sorte d'ou- « vrages. Si elles étaient admises, c'en serait fait... »

[3] « L'on me dira que je les devois retrancher ; mais « sçachez que l'histoire seroit imparfaite sans cela ; car, en « ce qui est des livres... comme celui-ci, il en est de « même que du corps des hommes, qui sont le but de la « haine et de la moquerie, quand ils sont châtrés... C'est « pourquoi nous passerons outre à tout hasard, et nous « considérerons que tout cela se fait sans aucun mauvais « dessein .. ». Il a le soin de mettre un écriteau et de dire : « O vous, filles et garçons qui avez encore votre pudeur « virginale, je vous avertis de bonne heure de ne point « passer plus outre, ou de sauter par dessus ce livre-ci, « qui va réciter des choses que vous n'avez pas accoutumé « d'entendre. » *La vraie histoire comique de Francion, composée par Charles Sorel, sieur de Souvigny*, éd. Colombey, pp. 286 et 287. Et plus loin (p. 289) : « Au reste, toutes

réclamait, en publiant une pièce scandaleuse, le regretté chef de la section historique aux Archives nationales : « Nous ne nous excu-« serons pas de la publier ; comme la science « de l'homme physique, la science de l'his-« toire doit avoir des privilèges. Un amphi-« théâtre n'est ouvert qu'à ceux qui ont droit « d'y entrer, et *l'étude sérieuse a droit d'entrer partout*[1]. »

Non seulement, comme le disait M. Douet d'Arcq, non seulement l'étude sérieuse a le droit d'entrer partout, mais elle en a le devoir. A l'histoire fantaisiste, qu'on a trop longtemps supportée, notre époque

« ces débauches sont très-véritables, et je les donne pour « telles, de sorte que l'on ne me blamera point de les avoir « récitées ; car ceux qui ont fait un dessein particulier « de les condamner, par un style sérieux, n'en racon-« tent pas moins, et je sçais bien que je ne mets point « ici des discours qui ne foient plutôt capables de les « faire haïr que de les faire aimer, car je proteste que je « n'approuve aucunement les actions qui sont contraires « à la vertu. C'est pourquoi il faut achever notre histoire « sans crainte. » C'est auſſi ce que disait Béroalde de Verville : « Dames, qui avez les oreilles chatouilleuses, de « peur de rire, lifez cecy tout bas ou de nuict, durant « laquelle la honte dort ; & ne vous formalifez, fcanda-« lifez, ni eftomirez de chofe quelconque que trouverez « en ces textes & mémoires meflez de toute fapience, « moyens, eflémens & enfeignemens à bien vivre. » *Le moyen de parvenir, œuvre contenant la raifon de tout ce qui a eſté, eſt & fera.* Ed. Garnier, 1879, p. 21.

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. IX, p. 506.

critique a substitué la méthode documentaire qui s'appuye sur des faits réels et qui a pour mission de reconstituer, à travers les défaillances et les lacunes, à travers nos imperfections et nos erreurs, tous ces passés disparus. Pour tenter cette œuvre grandiose de résurrection, il faut tout voir, tout interroger, tout entendre. « L'Histoire, disait « M. Thiers, ce sont les balances de Dieu « dans les mains des hommes[1] »; et l'éternelle justice souffre-t-elle les compromis des mesquineries humaines ? Laisser de côté des faits, c'est laisser de côté des poids, c'est fausser la pesée. — Il nous faut maintenant, par delà les phrases plus ou moins correctes et les périodes plus ou moins sonores, par delà les atténuations timides et les réticences pudiques, il nous faut l'histoire tout entière, l'histoire vraie, par la vérité complète du document. Qu'il attaque nos convictions ou nos croyances, qu'il renverse nos théories ou qu'il blesse nos susceptibilités, il est.

Il est, et toute mutilation, inconsciente ou voulue, tout arrangement du texte est une malhonnêteté, car c'est une diminution de

[1] *Histoire du Consulat et de l'Empire*, t. XII, p. XXVIII (Préface).

l'Etre. — Qu'un savant, qu'un historien consume ses veilles à fouiller dans les bas-fonds du Moyen-Age, qu'il veuille reconstituer ces mondes éteints, faire revivre les ignominies d'antan et les fanges du passé, — pornographie?—Allons donc, laissez passer l'érudition! Que ces vieux mondes se dressent, bons et mauvais, comme ils étaient, et qu'ils reparaissent dans la nudité dévoilée, parfois radieuse et blanche, parfois gangrenée et sale, de leur humanité, — hontes, turpitudes! — Allons donc, laissez passer la science! Laissez passer la science, sans lui jeter à la face les mots stupides qu'on répète sans les comprendre.

Passez, passez! Au-dessus des conventions humaines, par delà les mesquineries de notre imperfection native, il est dans l'Idée quelque chose de grand et d'éternel : qu'importent les clameurs et les pruderies, qu'importent les naïvetés et les glapissements, l'œuvre continue sa marche et la reconstitution du passé s'opère chaque jour, bien imparfaite encore, bien entravée par l'école de la moralité qui nous fait trop souvent un Moyen-Age à l'eau de rose, oubliant qu'il est assez grand pour qu'on ne rougisse pas d'en étaler les misères; l'œuvre continue sa marche,

.....

boîteuse mais persévérante, lente mais sûre, et c'est par le mépris des pudeurs enfantines et des naïvetés bêtes, par le souvenir incessant des traditions pures de probité littéraire, par le respect des droits et des devoirs imprescriptibles de la pensée, que l'histoire pourra un jour faire revivre, presque entiers, ces vieux âges écroulés dans l'oubli, et arracher du passé, froid, éteint et mort, une étincelle : la vérité!

LE Vte B. DE MORAY.

PROCÈS VERBAL

FAIT POVR DÉLIVRER

VNE FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOVVIERS

(1591)

PROCÈS VERBAL

FAIT POUR DÉLIVRER

VNE FILLE POSSÉDÉE

PAR LE MALIN ESPRIT

A LOVVIERS

Du ſamedy dix ſeptieſme iour d'aouſt mil cinq centz quatre vingtz vnze, de matin, à Louuiers, en la cohue dudit lieu, devant nous, Loys Morel, eſcuier, ſieur de la Tour, conſeiller du Roy, Préuoſt général en la mareſchauſſée de France et en la prouince de Normandie, tenant garniſon pour le ſeruice du Roy aulx villes & chaſteaux du Pont de l'Arche & Louviers, auec vng lieutenant, vng greffier, & cinquante archers, aſſiſté de Me Robert Behotte, licentié es loix, aduocat & lieutenant général de Monſieur le Viconte de Rouen, eſtant réfugié aud. Louuiers, préſence de de Me Loys Vauquet, noſtre greffier.

Sur ce que le iour d'hier le ſieur du Rollet, gouverneur pour ſa Maieſté esd. villes & chaſteau du Pont de l'Arche & Louiers, euſt aduertiſſement que les rebelles & ennemys de ſad. Maieſté auoient faict en-

treprise auec le frère du sieur de Fontaine Martel pour surprendre la nuict passée icelle ville de Louuiers, il auoit commandé aux gentz de guerre estantz en garnison en ladite ville, tant de cheual que de pied, eulx tenir prestz à la première allarme pour se rendre deuant son logis, à fin de recevoir commandement de ce qu'ilz auroient à faire, &, pour asseurance de ladite ville, auoit mis vng grand nombre de gentz de pied en garde en la grande église dud. Louiers & au deuant du grand portail d'icelle, du costé d'une petite rue vis à vis de la maison du sieur le Gay, absent & fugitif comme rebelle à sadite Maiesté, il auoit mis vng grand corps de garde auec le capitaine Diacre pour y commander; à laquelle maison dudit le Gay ledit sieur du Rollet auoit logé deux capitaines, l'un anglois & l'autre gascon, se nommant, ledit anglois le Capitaine anglois, & ledit gascon le sergeant la Bastide, où demeuroit vne seruante, & en laquelle maison le iour d'hier estoient arriuées la damoiselle femme dudit sieur le Gay & vne autre femme de Rouen, vefue de feu Me Iean Deshayes, en son viuant cirurgien, demeurant derrière le palais, ioignant la Coste de ballene; lesquelz Capitaine anglois et Bastide s'estoient plaintz audit sieur du Rollet d'un esprit qui reuenoit en ladite maison & les tourmentoit, l'ayant prié de leur faire bailler vng autre logis; seroit arriué viron minuit vne grande allarme, pour raison de laquelle les gens de guerre, tant de cheual que de pied, se seroient aussy tost renduz deuant le logis dudit sieur du Rollet, et au mesme instant icelluy sieur du Rollet fut aduerty par ledit capitaine Diacre que ce n'estoit l'ennemy & n'y auoit aucune allarme, & estoit vng esprit, lequel estoit venu en la maison

dudit le Gay, qui tourmentoit eſtrangement la damoiſelle femme d'icelluy le Gay & ladite femme Deſhaies, meſmes la ſeruante, ayant ledit capitaine Diacre baillé lad. allarme, penſant, pour le grand bruit que l'on faiſoit en ladite maiſon, qu'il y euſt quelques gens de guerre des ennemis cachez dans icelle, mais aiant veu icelle damoiſelle & ladite femme Deſhaies qui cryoient à l'ayde, leſquelles ſe vouloient iecter par les feneſtres en la rue, et faict entendre que s'eſtoit vng eſprit, icelluy capitaine Diacre auroit faict ceſſer ladite allarme, & veu comme ledit eſprit auoit ietté en la rue contre ledit Diacre & ſes compaignons des morceaulx de landiers de cuyvre que icelluy eſprit auoit rompu, auec des tables, bancz, chaires & autres meubles, qui auroit occaſionné ledit Diacre à iecter par la feneſtre des pierres, & tant faict qu'une pierre qu'il auroit iettée auroit entré dans la chambre où lesdites femmes eſtoient, où, à l'inſtant, ledit eſprit s'eſtoit eſuanouy & abſenté; qui fut cauſe que leſdites femmes s'eſtoient vng peu raſeurées, leſquelles ledit capitaine Diacre auroit touſiours aſſiſtées & conſollées, & à elles baillé une lanterne & une chandelle allumée, auec une hallebarde, par l'une des feneſtres de ladite chambre; leſquelles femmes, ayans eu de la lumière, eſtoient venues ouvrir la porte audit capitaine Diacre, qui eſtoit entré en lad. maiſon auec pluſieurs de ſes ſoldatz, leſquels auoient trouué icelles femmes fort eſpouuantées, & veu comme les couches, litz, buffetz & autres meubles de ladite maiſon eſtoient renverſées ſans deſſus deſſoubz; ce que aiant entendu, ledit ſieur du Rollet auroit faict retirer vng chacun iuſques à ce iour d'huy matin, enuiron ſur les ſept à huit heures, que ledit ſieur du Rollet s'eſtoit délibéré

d'aller en ladite maiſon veoir ce qui s'eſtoit passé, & mené auec luy le ſieur abbé de Mortemer, le ſieur Seguier, grand maiſtre des eaues & foreſtz, le ſieur du Valdailly & pluſieurs autres, où nous les auions aſſiſtez pour veoir ce que s'eſtoit & entendre comme le tout s'eſtoit paſſé; en laquelle maiſon nous ſommes entrez & montez en une chambre haulte, où nous auons trouué ladite damoiſelle le Gay fort eſpouuantée, nue teſte & eſcheuellée, auec lad. femme Deſhaies auſſy fort eſpouuantée, paſle & deffaicte, qui nous ont faict entendre la grand peur qu'ilz auoient eue la nuict paſſée, à raiſon d'un eſprit qui eſtoit venu, viron ſur la minuict, dans la chambre où elles eſtoient couchées, & deſcendit par la cheminée comme vng brandon de feu; lequel eſprit ladite femme Deſhaies diſoit s'eſtre adreſſé à la ſeruante dudit logis, laquelle s'eſtoit iettée par pluſieurs fois en la ruelle de leur lict, où ledit eſprit l'auoit poursuiuye, faiſant vng bruit & eſtonnement par la maiſon; laquelle ſeruante ledit ſieur du Rollet auoit prinſe par la main & menée en une ſalle baſſe pour deuiſer auec elle touchant ce qui s'eſtoit paſſé, & nous, aurions monté ſur la maiſon & au deſſus de la cheminée de ladite chambre, par laquelle leſdites femmes diſoient ledit eſprit eſtre deſcendu, pour veoir ſy nous trouuerions aucune apparence de pas de perſonne qui feuſſent deſcenduz par ladite cheminée, à laquelle n'auons trouué aucune apparence que perſonne y euſt paſſé, ſinon que, viron deux piedz au deſſus & en dedans de ladite cheminée, il y auoit apparence de grand nombre de petites relles qui deſcendoient iuſques au droit de la cramillée, qui ſembloit eſtre nouuellement faictes, & ne trouuans autre choſe, nous ſerions deſcenduz en bas et reuenuz

en lad. chambre, où nous aurions de rechef enquis ladite damoiſelle le Gay, pour ſcauoir d'elle ſy auparauant elle auoit oy ledit eſprit; laquelle nous a dict qu'il n'y auoit pas longtemps que ſondit mary auoit acquis ladite maiſon, en laquelle l'on diſoit qu'il reuenoit vng eſprit, premier que ſondit mary euſt achapté icelle, & lequel eſprit elle diſoit auoir oy par pluſieurs fois en ladite maiſon, au précédent cedit iour d'huy, meſmes icelluy oy & ſe plaindre en vne petite chambre où elle alloit prendre du fil, ce qui l'auoit eſpouuantée; pour raiſon de quoy, elle auoit faict venir ſa ſeruante pour prendre ledit fil, laquelle eſtoit entrée en ladite petite chambre, qui luy dict qu'elle voyoit ledit eſprit, qui eſtoit faict comme vng pigeon; qui fut cauſe que ladite damoiſelle s'eſtoit retirée; & sy, elle nous auoit dict que ſadite ſeruante luy auoit faict entendre que ledit eſprit s'eſtoit par pluſieurs fois adreſſé à elle depuis trois mois ou enuiron, laquelle ſeruante ladite damoiſelle diſoit auoir priſe pour la ſeruir; à laquelle damoiſelle nous auons demandé sy elle n'auoit point opinion que s'eſtoit ſadite ſeruante qui faiſoit de l'eſprit & quelque forcellerye ou anchantement; laquelle damoiſelle nous a faict reſponſe que ce n'eſtoit ſad. ſeruante qui faiſoit cela, & que s'eſtoit une pauure fille qu'elle auoit prinſe depuis trois ou quatre mois, qui eſtoit fille de bien; ce que oyant ladite femme Deſhaies, elle nous auoit de rechef dict qu'elle auoit opinion qu'il y auoit du faict de ladite ſeruante, par ce que ledit eſprit s'eſtoit adreſſé à icelle & l'auoit pourſuiuie iuſques dedans la ruelle du lit où lad. damoiſelle & elle eſtoient couchées, sans s'eſtre adreſſé à eulx, ny à autre que à ladite ſeruante; laquelle damoiſelle nous

a auſſy dict que ledit eſprit auoit battu icelle ſeruante & à elle baillé d'une hallebarde ſur le viſage, qu'elle auoit meurtry; pour raiſon de quoy, auons demandé à veoir & parler à ladite ſeruante, que l'on nous a dict eſtre à la ſalle baſſe auec ledit ſieur du Rollet, où nous ſommes deſcenduz, & trouuée icelle ſeruante, habillée à la façon de village, ayant vng couurechef blanc de toille empeſé, qui luy deſcendoit fort bas iuſques deſſus le nez ; & laquelle auoit une meurtriſeure noire en la ioue droicte, de groſſeur d'une prune de Damas.

A laquelle nous auons demandé ſy s'eſtoit elle qui eſtoit la ſeruante du logis dudit ſieur le Gay; qui nous a faict reſponſe que ouy ; & par nous à elle demandé sy s'eſtoit pas elle qui faiſoit de l'eſprit; par elle faict reſponſe que non, & que nous euſſions à regarder ce que nous diſions, par ce qu'elle eſtoit de la Roche Guyon ; et par nous demandé à icelle ce qu'elle entendoit dire pour eſtre de la Roche Guyon, ayant appuyé noſtre main ſur l'une de ſes eſpaulles & à elle dict que nous la déclarions & faiſions priſonnière du Roy; ce que aiant entendu ladite ſeruante, elle auoit pris une gayne qui pendoit à ſon coſté & d'icelle tiré vng couſteau, duquel elle s'eſtoit voulue offencer & tuer par le ventre; ce que nous aurions empeſché, & à elle oſté ledit couſteau; ce que voiant icelle ſeruante, elle auroit par aprez prins des cizeaux qui pendoient à ſon coſté deſquelz, par ſemblable, elle s'eſtoit voulue offencer, & leſquelz cizeaux nous luy aurions auſſy oſtées, & iceulx, auec ledit couſteau, mis ès mains de noſtre greffier; pour raiſon de quoy, nous auons auec noſtred. greffier mené & conduit lad. ſeruante priſonniére ès priſons de ceſte ville de

Louuiers, & trouué dans ſa bourſe vng teſton, vng demy teſton, & vne pièce de dix ſolz, que nous auons laiſſez ès mains de la femme de Nicolas Pellet, vallet de geolle; à l'interrogatoire de laquelle nous auons procédé comme il enſuit.

L. Morel. Vauquet.

Du ſamedy matin dix ſeptieſme iour d'aouſt mil cinq cens quatre vingtz unze, audit lieu de Louuiers, en la cohue, deuant nous, Préuoſt général suſd., aſſiſté dudit Behotte lieutenant, préſence dudit Vauquet greffier, auons faict venir deuant nous icelle ſeruante & interrogée de ſon nom, aage, qualité & demeure.

A dict auoir nom Françoiſe Fontaine, fille de Oliuier Fontaine, ſoldat & ſeruant de vallet de chambre au ſieur de Mouchy, ſeigneur de Cirfontaine prez Paris, natiſue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris, aagée de vingt deux ans ou enuiron, iurée de dire vérité.

Luy auons remonſtré qu'elle ne nous dict la vérité, par ce que, lors que l'auons arreſtée au logis du ſieur le Gay, elle nous a dict qu'elle eſtoit d'auprez la Roche Guyon, & à préſent elle dict qu'elle eſt natiſue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris ; qui démonſtre qu'il y a quelque choſe de mallice en elle, l'incitant de recongnoiſtre la vérité.

A dict que ſon père & ſa mère ſont de Serencourt d'auprez la Roche Guyon, qui eſt cauſe qu'elle a dict qu'elle eſtoit de là.

Interrogée qui l'a admenée en ce pais;

[illegible] appellé [illegible] Jean [illegible] d'estaing, [illegible] maître, [illegible] Jermay, [illegible] mercier; [illegible] Jermay. [illegible]

[illegible] de fond. [illegible]

[illegible] Marius Darius. & estoit [illegible] Paris [illegible] dit.

[illegible] de vous dit la verité, [illegible] ne le [illegible] de leur pere.

[illegible] d'autant qu'ils [illegible] la guerre [illegible] Saint Denys [illegible] & la maubrelle & depuis quel temps;

[illegible] depuis quatre moys. [illegible] Saint Denis Mullie [illegible] par [illegible] & la maubrelle estoit [illegible] & s'en estoit venue auec [illegible] Benjamin, [illegible] elle auoit trouué [illegible] nommée [illegible] ville, d'apres de la perte de [illegible] nom [illegible] qui l'auoit [illegible] ville; & estoit, elle qui respond, [illegible] demeurer auec une vieille femme de ceste [illegible], nommée la Durante, en la rue de Lille, où elle

alloit tous les iours deux fois au boys pour gaigner ſa vie; & de là eſtoit allée demeurer à la ferme dudit le Gay, au village de la Villette, où eſtant, il y a viron trois mois que la damoiſelle femme dudit le Gay l'auoit prinſe pour la ſeruir en ceſte ville, au logis de lad. damoiſelle, deuant l'égliſe de ceſted. ville, où nous l'auons trouuée.

Interrogée où eſt ledit le Gay, ſon maiſtre;

A dict qu'elle ne le congnoiſt, pour ne l'avoir iamais veu, & a entendu de ſa maiſtreſſe que ledit le Gay eſt en vng village appellé Brenouuille.

Interrogée ſy elle a touſiours couché en la maiſon de lad. damoiſelle, depuis qu'elle y eſt demeurante;

A dict que quant ſa maiſtreſſe eſtoit aux champs, elle n'eſtoit couchée ſeule en ladite maiſon, à cauſe d'un eſprit qui y venoit, lequel faiſoit grand bruit par la maiſon; de quoy ladite reſpondante auoit peur, & s'en alloit coucher chez la Coquette, proche voiſine de lad. maiſon.

Interrogée ſi elle a veu ou ouy quelque choſe qui feiſt bruit en ladite maiſon, & depuis quel temps;

A dict qu'il y a viron quinze iours que, comme la damoiſelle ſa maiſtreſſe s'en alloit au grenier quérir du fil, elle eſtoit auſſy toſt redeſcendue toute effrayée; ce que voiant, elle reſpondante, elle auroit demandé à lad. damoiſelle ſa maiſtreſſe ce qu'elle auoit; laquelle luy dict en ces motz, ou ſemblable, qu'elle n'auoit iamais voulu croirre ce qu'on luy auoit dict, qui reuenoit vng eſprit en ſa maiſon, mais que à préſent elle le croyoit, d'autant que, quant elle prenoit du fil aud. grenier, elle auoit entendu vne voix qui ſe plaignoit proche d'elle, comme vne perſonne malade, & s'en voullant reuenir, ayant peur de cela, il s'eſtoit

mis dans le bas de ſa robbe, qui l'empeſchoit de pouvoir déualler les degrez, diſant lad. reſpondante ſes parolles en pleurant, ayant touſiours la teſte baiſſée ſans auoir voulu leuer les yeulx pour nous regarder; à laquelle nous auons demandé pourquoy elle pleuroit; qui a faict reſponſe qu'elle eſtoit innocente de ce que on la voulloit accuſer, diſant que ſa maiſtreſſe l'auoit menée aud. grenier auec elle pour aller requérir ledit fil qu'elle auoit laiſſé, & eſtant audit grenier, lad. damoiſelle auoit faict marcher icelle reſpondante deuant elle, luy aiant dict qu'elle regardaſt tout par tout pour veoir s'il y auoit riens, & aiant mis la teſte dans vng petit grenier qui eſt à coſté de celuy où eſtoit ledit fil, elle auoit apperceu comme vng pigeon blanc, dont elle auoit aduerty ſa maiſtreſſe, luy demandant sy elle le vouloit venir veoir; laquelle luy feiſt reſponce qu'elle n'oſoit le regarder; & auſſy toſt s'eſtoit ledit pigeon eſuanouy, & ne ſcait qu'il eſtoit deuenu, ayant ladite reſpondante prins ledit fil & redeſcendue à bas auec ſa maiſtreſſe; & le lendemain, aprez diſné, viron ſur les deux ou trois heures, comme elle reſpondante eſtoit en la ſalle baſſe proche de la cuiſine, le garſon du ſergeant Baſtide, qui eſt logé audit logis, eſtoit en icelle cuiſine où il veid iecter le paillier & toute la vaiſſelle par terre, choſe qui auoit faict grand bruit; lequel garſon s'en eſtoit ſuy, diſant: Iéſus, qu'eſt cela; &, à l'inſtant, elle reſpondante eſtoit ſortie de la ſalle & s'en eſtoit allée au iardin où elle auoit trouué ledit Baſtide, qui auoit demandé quel bruit il auoit ouy, & qui eſtoit en la maiſon; laquelle reſpondante & ſondit garſon luy dirent qu'ilz n'auoient veu perſonne, & que l'on auoit ietté toute leur vaiſſelle par terre; lequel Baſtide eſtoit venu en

lad. cuiſine auec ladite reſpondante & ſon garſon, où ilz auoient trouué encores toute la vaiſſelle par terre ; & une autre fois, comme elle reſpondante alloit tirer du poirey en la caue pour ſoupper, ayant vng pot d'eſtaing en ſa main & vne chandelle ardante en l'autre, comme elle tiroit du poirey, on luy auoit ſoufflé ſa chandelle & arraché ſon pot par force, qui eſtoit plain de poirey, & luy auoit tout verſé led. poirey ſur la teſte, tellement qu'elle auoit eu toute ſa chemiſe mouillée, s'eſtant eſcryée & appellé Claude, garſon dudit Baſtide, qui ſouppoit lors audit logis ; lequel eſtoit venu à ſond. ayde, eſtant fort bleſſée au front d'un coup que cela luy auoit baillé dudit pot, ſans qu'elle euſt veu perſonne ; & ne ſcait ce que s'eſtoit, eſtant ladite reſpondante tombée à la renuerſe, ne ſe pouuant remuer ny leuer ; & auſſy toſt ledit garſon eſtoit arriué en ladite caue, mais cela auoit prins ledit pot qui luy auoit ietté, toutefois ne l'auoit touché ; lequel garſon s'eſtoit eſcryé & appellé ledit Baſtide, ſon maiſtre, qui eſtoit venu, lequel auoit aydé à releuer lad. reſpondante, & s'eſtoient retirez, n'ayant aucune choſe veu, ayant ladite reſpondante eſté contrainte de veſtir vne autre chemiſe ; &, aiant eu peur de cela, elle s'en eſtoit allée coucher en la maiſon d'vne femme appellée de Cretot ; &, comme elle s'en retournoit en la maiſon, ledit Baſtide luy demanda ſy elle auoit eſté ledit iour en ladite maiſon, d'autant qu'il auoit veu les feneſtres de la chambre & la porte de la ſalle ouuertes ; auquel elle feiſt reſponſe qu'elle ſe venoit de leuer, & n'auoit encor entré en lad. maiſon ; en laquelle elle eſtoit allée auec led. Baſtide, où ilz auoient trouué les tables renuerſées, & le feurre du lit que l'on auoit mis au millieu de la chambre

auec la couuerture & les draps que l'on auoit ietté au millieu de ladite chambre, laquelle nuict il n'y auoit couché perſonne en lad. maiſon; & le reſte de l'interrogatoire de ladite reſpondante, nous l'auons différé aprez diſner, & a ſigné, lecture à elle faicte.

L. Morel. Vauquet.

Dudit iour, de relleuée, deuant nous, Préuoſt général ſuſdi, aſſiſté dudict Behotte lieutenant, préſence dudit Vauquet, noſtre greffier.

Sur ce que nous ſommes tranſportez en ladite chambre pour procéder à l'interrogatoire de ladite Fontaine que nous auons remis aprez diſner, nous auons eſté aduertiz par Nicolas Pellet, l'un des ſeruiteurs de la geolle, que ladite Fontaine n'auoit voulu ny boire ny manger, & auoit dict que ſy on la laiſſoit longuement dans la priſon, elle ſe tueroit; pour raiſon de quoy, nous auons faict venir deuant nous lad. Fontaine, & icelle iurée de dire vérité.

Interrogée pour quelle cauſe elle n'a voulu boire ne manger, aiant dict qu'elle ſe tueroit;

A dict qu'elle aymeroit mieux ſe tuer & ſe faire mourir que d'autres la feiſſent mourir ſans occaſion.

Luy auons remonſtré qu'il fault qu'il y ait de ſa faulte, puiſqu'elle ſe déſeſpère, & que ſy elle auoit la crainte de Dieu deuant les yeux & feuſt innocente comme elle dict, elle ne vouldroit ſe précipiter & tuer, l'incitant de recongnoiſtre la vérité, & s'il eſt pas vray qu'elle qui reſpond a eſté tentée de l'eſprit malin pour faire ou praticquer autre choſe ſemblable à ſorciers & enchanteurs pour faire ce qui a eſté faict, ceſte

nuict & autres iours précédentz, au logis dudit le Gay.

A dict qu'il n'y a aucunement de ſon faict, & que vng chacun ſcait que, premier qu'elle feuſt à la maiſon, ce qui y eſt y venoit, qui faiſoit grand bruit, & que ceſtedite nuict que ſa maiſtreſſe l'a appellée, elle eſtoit fort endormye, & ſur ce qu'elle s'eſt reueillée, ſadite maiſtreſſe luy a dict qu'elle ſe leuaſt pour allumer de la chandelle, & ſy elle entendoit pas le grand bruit que l'on faiſoit par ſa chambre; à laquelle elle auoit reſpondu qu'elle n'entendoit aucun bruit, & s'eſtant leuée pour chercher de la chandelle, elle auoit entendu vng grand bruit que l'on faiſoit par lad. chambre, diſant à ſadite maiſtreſſe qu'elle ne pouuoit trouuer de la chandelle pour allumer; laquelle ſa maiſtreſſe luy auoit dict qu'elle auoit bien ouy comme l'on auoit ietté le chandelier par la chambre, & qu'elle appellaſt ſa voiſine nommée Marguerite la Coquette, ce que ladite reſpondante auoit faict; & comme elle ouuroit la feneſtre, on luy a ietté contre les iambes vng grand ſac plain de vaiſſelle d'eſtaing apartenant audit Baſtide, qui l'auoit fort bleſſée, tellement que, aiant appellé ladite Coquette, elle s'eſtoit retirée en la ruelle du lict, prez de ſa maiſtreſſe; oyant cela qui faiſoit de plus en plus du bruit, elle vouloit ſortir de la chambre, cela frappoit de grandz coups ſur elle reſpondante, l'ayant renuerſée par terre, où elle eſtoit demeurée toute eſuanouye, ſans ſe pouuoir releuer; & ſadite maiſtreſſe a pris vne lanterne où il y auoit vne chandelle allumée, que l'vn de ſes voiſins luy auoit baillée par la feneſtre, & cela n'a laiſſé de ietter au parmy de la rue, les landiers, chaires, tables & autres meubles, qui auoient eſté briſez &

rompuz, tellement qu'vne femme de Rouen, qui eſtoit couchée auec ſa maiſtreſſe, en a eſté ſy effrayée qu'elle ſe vouloit ietter du hault à bas des feneſtres ; & comme elle reſpondante a eſté reuenue & reprins ſes eſpritz, ſa maiſtreſſe luy auoit dict qu'elle allaſt ouurir la porte, ce qu'elle auoit faict; & ladite porte eſtant ouuerte, ſadite maiſtreſſe, ladite femme de Rouen & elle reſpondante, s'en eſtoient allées chez ladite Coquette, où eſtans toutes trois, l'on a encores oy en ladite maiſon plus grand bruit qu'auparauant, comme les voiſins ſcauent, & ne ſe trouuera qu'il y ait de ſa faulte ny complicité; comme auſſy elle ſe rapporte à vne appellée Suſanne, & l'autre Marguerite, voiſines de ſadite maiſtreſſe, que le iour Saint Laurens dernier, aprez diſner, auant veſpres, reuenans de Saint Germain en ceſte ville, comme elle feuſt entrée en ladite maiſon auec leſd. filles en la ſalle baſſe, elle qui reſpond dict qu'elle auoit bien ſoif & s'en alloit quérir de l'eaue à la cuiſine, & comme elle feuſt ſur le ſeul pour entrer en la cuiſine, elle ouyt comme vne perſonne qui accouroit à val les degrez ſans auoir veu aucune choſe, ſinon comme vng chat qui déualloit à val lesditz degrez & entra en la cuiſine, qui dict en ces motz : Venez, venez; ce que aiant entendu & ouy, lad. reſpondante & leſd. deux filles, s'en eſtoient fuyes à la rue pour en aduertir les voiſins ; nous aiant monſtré vne meurtriſeure qu'elle auoit en la ioue du coſté droit, qu'elle diſoit que cela luy auoit faict, ceſte nuict paſſée, d'une hallebarde que cela a ietté ſur ſon viſage, qui eſt tombée ſur le lict de ſad. maiſtreſſe, qui l'a peu bleſſée; & ſy, depuis deux ou trois iours, comme elle fermoit la porte dudit logis pour s'en aller coucher hors du

logis chez la Coquette, cela eſtoit venu, qui luy auoit oſté les clefz qu'il auoit iettez à terre, ayant quaſy faict tomber ladite reſpondante ſur le laquais dudit Baſtide, qui eſtoit là préſent auec vng autre.

Interrogée ſi elle s'eſt iamais trouuée auec des ſorciers ou autres qui ſe ſoient aydez de l'art diabolique;

A dict que non, & ne s'eſt iamais trouuée qu'auec gens de bien.

Interrogée ſi elle a pas eſté incitée de ſe donner au diable ;

A dict que non, & ne le voudroit faire.

Interrogée ſy elle qui reſpond a pas deſrobbé audit ſergeant vng corſet bleu, vng drap de lict, deux nappes, ſept aulnes de toille & pluſieurs autres hardes;

A dict qu'elle n'a riens deſrobbé, mais que la ſeruante dudit Baſtide luy auoit baillé ledit corſet, à fin qu'elle qui reſpond dict à ſon maiſtre qu'elle auoit prins deulx nappes & vng drap & vne pièce de ſerviettes que du depuis l'on auoit retrouuée; duquel drap ladite ſeruante dict à elle qui reſpond qu'elle luy en feiſt faire deulx chemiſes, & ſy auoit baillé vne vieille nappe à ladite reſpondante pour luy faire des colletz qu'elle auoit faict faire à une femme, & eſt tout ce qu'elle a dict; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a ſigné.

L. Morel. Vauquet.

Ce faict, auons ordonné que Marguerite le Preuoſt, dicte la Coquette, femme de Guillaume Coquet, tenneur, Suſanne Cheualier, Marguerite Cheualier,

sœurs, filles de Nicolas Cheualier, coufturier, & Perrine Fayel, femme de Pierre Coppelen, du meftier de drappier, demeurans en cefted. ville de Louuiers, feront oys & examinez fur ce que deffus, pour ce faict, ordonner ce que de raifon.

L. Morel. Vauquet.

Du mardy vingtiefme iour d'aouft mil cinq cens quatre vingtz & vnze, de matin, deuant nous, Loys Morel, efcuier, fieur de la Tour, confeiller du Roy, Préuoft général en la marefchauffée de France & en la prouince de Normandie, tenant garnifon pour le feruice du Roy aux villes & chafteaux du Pont de l'Arche & Louuiers, auec vng lieutenant, vng greffier, & cinquante archers, préfence de Me Lois Vauquet, noftre greffier;

Marguerite le Preuoft, femme de Guillaume Coquet, tenneur, demeurant en cefte ville de Louuiers, aagée de cinquante ans ou enuiron, iurée de dire vérité, & inquife fur ce que deffus;

A dict qu'elle ne pourroit autrement parler des comportementz de ladite Françoife, feruante dudit fieur le Gay, finon qu'il y a viron quinze iours que ladite Françoife luy auoit baillé en garde vn cottillon de viollet qu'elle difoit luy auoir efté donné par la feruante du fergeant Baftide, qui eftoit logé en la maifon dud. le Gay; laquelle Françoife luy auoit dict qu'elle n'ofoit fe tenir en la maifon d'icelluy le Gay fon maiftre, d'autant qu'il venoit en icelle vng mauuais efprit, dict outre auoir oy dire à Madamoifelle la Baillifue de Louuiers, mère du fieur

Viconte du Pont de l'Arche, qu'elle auoit congnoiſſance qu'il reuenoit en lad. maiſon où demeure icelluy le Gay vng eſprit, lequel s'eſtoit apparu à Ieanne, vieille ſeruante d'icelle damoiſelle la Baillifue; dict auſſy qu'elle n'a iamais ouy parler que icelle Françoise, ſeruante dudit le Gay, ſe ſoit gouvernée autrement que en fille de bien & d'honneur; & eſt tout ce qu'elle a dict ſcauoir; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a ſigné.

(Ici une croix, avec un rond dans l'un des angles.)

Susanne Cheualier, fille de Nicolas Cheualier, couſturier en lange, demeurante en ceſte ville de Louuiers, aagée de dix huit ans ou enuiron, iurée de dire vérité & inquiſe comme deſſus;

A dict qu'elle congnoiſt icelle Françoiſe pour eſtre ſeruante depuis trois mois en la maiſon du ſieur le Gay, & qu'il y a viron ſix ſepmaines que ladite Françoiſe l'appella pour venir en la maiſon dudit le Gay ſon maiſtre, ce que icelle déppoſante auoit faict; & eſtant en icelle maiſon, ladite Françoiſe luy auoit prié de luy tailler cinq ou ſix aulnes de toille ſur trois pièces qui eſtoient en la maiſon dudit le Gay ſon maiſtre, apartenant au ſergeant Baſtide, ce que ladite déppoſante auoit faict, à ſçauoir quatre aulnes d'vne sur vne pièce de lin contenant viron quarante aulnes, & aulne & demye de deux autres pièces de toille, auſſy de lin, deſquelles quatre aulnes & aulne & demye lad. Françoiſe en auoit baillé & donné la moitié à icelle déppoſante, & l'autre moitié d'icelle, lad. Françoiſe auoit prié icelle déppoſante de luy

vendre l'autre moitié, ce qu'elle auoit faict, & auoit icelle vendue trente & vng ſols qu'elle déppoſante auoit baillez à ladite Françoiſe; pour tailler laquelle toille, et de peur que la ſeruante dudit Baſtide qui dormoit en la ſalle ne s'éueillaſt, auoit ladite Françoiſe, enſemble lad. reſpondante, deſchauſſé leurs ſouliers; dict auſſy que le iour de Saint Laurens dernier, aprez veſpres, eſtant en la maiſon dudit ſieur le Gay auec lad. Françoiſe ſeruante & Marguerite le Cheualier, ſoeur de ladite reſpondante, leſquelles auoient ouy vne voix en icelle maiſon, qui cryoit : Venez, venez; laquelle voix les auoit tellement eſpouvantées, qu'ilz ne ſçauoient que deuenir & s'eſtoient enfuis hors de ladite maiſon; & de ce en auoient aduerty Marguerite la Coquette; a auſſy entendu par la vieille ſeruante de Madamoiselle la Baillifue, mère du ſieur Viconte du Pont de l'Arche, que ledit eſprit s'eſtoit par pluſieurs fois apparu à elle; & eſt tout ce qu'elle a dict ſçauoir; lecture à elle faicte, a dict contenir vérité, & a ſigné.

(*Ici une croix dans un rond.*)

Marguerite le Cheualier, fille dudit Nicolas le Cheualier, filleresse de layne, aagée de vingt deux ans ou enuiron, iurée de dire vérité & inquiſe ſur ce que deſſus;

A dict qu'elle congnoiſt lad. Françoiſe, ſeruante dud. le Gay, depuis la prinſe de ceſted. ville, & qu'il y a viron cinq ſepmaines que lad. Françoiſe allaſt prier lad. reſpondante d'aller coucher auec elle, d'autant qu'elle n'ozoit coucher ſeule en la maiſon dudit

le Gay ſon maiſtre, ce que ladite déppoſante auoit faict; & viron ſur les unze heures du ſoir, eſtant ladite reſpondante couchée auec ladite Françoise en la maiſon dudit le Gay, elle ouyt fort grand bruit, laquelle reſpondante auoit eſueillé lad. Françoiſe qui eſtoit couchée auprez d'elle, pour aller allumer de la chandelle; ce que icelle Françoiſe n'auoit ozé faire, de peur qu'elle auoit; & à l'inſtant cela s'eſtoit passé; dict auſſy que le iour Saint Laurens dernier, comme elle déppoſante, Susanne ſa ſoeur & ladicte Françoiſe eſtoient en la ſalle de la maiſon dudit le Gay, auoit ouy une voix effroiante qui cryoit : Venez, venez; qui leur auoit tellement faict peur qu'ilz s'eſtoient fuys en la rue, & de ce en auoient aduerty Marguerite la Coquette; a auſſy entendu par la vieille ſervante de Madamoiſelle la Baillifue, qu'il s'eſtoit par pluſieurs fois apparu à elle un eſprit en ladite maiſon, il y a plus de deux ans & demy; dict auſſy n'auoir iamais ouy parler que ladite Françoiſe s'eſt mal gouuernée ny faict acte qui ne ſoit honneſte; & eſt tout ce qu'elle a dict; lecture a elle faicte, a ſigné.

(Ici une croix dans une sorte de losange fort irrégulièrement exécuté.)

Perrinne Fayel, femme de Pierre Copelen, du meſtier de drappier, demeurant en ceſte ville de Louuiers, aagée de trente cinq ans ou enuiron, iurée de dire vérité et inquiſe comme deſſus;

A dict qu'elle congnoiſt icelle Françoiſe depuis ſix mois en ça, qu'elle alloit au bois pour gaigner ſa vie, & depuis qu'elle eſt feruante du ſieur le Gay; laquelle Françoiſe eſtoit venue en ſa maiſon ieudy dernier,

iour et feſte de la Noſtre Dame, laquelle luy auoit demandé ſy elle vouloit achapter trois nappes de toille, un ciel auſſy de toille, auec ung drap, que lad. Françoise diſoit luy auoir eſté baillé pour vendre par la ſeruante du ſergeant Baſtide; laquelle reſpondante luy auoit dict qu'elle ne vouloit rien achapter, d'autant que l'argent eſtoit trop court à préſent, mais que la femme de Pierre de la Mothe, ſa voiſine, en voudroit bien achapter; laquelle Françoiſe auoit prié icelle reſpondante de luy preſter vng de ſes garde robbes pour paſſer la iournée; & aiant entendu icelle déppoſante que lad. Françoiſe eſtoit priſonnière, auoit porté lesd. trois nappes, vng drap & vng ciel audit ſergeant Baſtide, lequel les auoit auſſy toſt prinſes, & diſoit que cela luy auoit eſté deſrobbé; ne pourroit autrement parler des comportemens de lad. Françoiſe, n'ayant iamais oy parler qu'elle ait faict acte qui ne ſoit honneſte; & eſt tout ce qu'elle a dict ſçauoir; lecture a elle faicte, a ſigné.

L. Morel. Vauquet.

(Ici une croix.)

Aprez leſquelz examens, ledit ſieur du Rollet nous a commandé monter à cheual auec noſtred. compagnie pour l'aſſiſter à certaine occaſion qui ſe préſentoit pour le ſeruice du Roy; ce que nous auons faict, qui a eſté occaſion que n'auons ſceu procéder plus auant au préſent procès, ayant le tout différé et remis à nóſtre retour.

L. Morel. Vauquet.

Et à noſtredict retour, paſſant deuant la geolle & priſon dudit Louuiers, eſtant à cheual & armé, le geolier qui eſtoit deuant icelle priſon nous auroit faict entendre comme lad. Françoiſe Fontaine eſtoit grandement tourmentée en icelle priſon par le malin eſprit; pour raiſon de quoy les priſonniers s'eſtoient efforcez de rompre les priſons pour eulx ſauuer, & diſoient ne vouloir plus demeurer eſd. priſons auec lad. Fontaine; auquel geollier nous auons commandé faire accommoder et nettoyer l'auditoire de lad. priſon pour nous y tranſporter afin d'ouyr de rechef ladite Françoiſe Fontaine & inſtruire ſon procès.

Et comme nous eſtions preſtz nous tranſporter auſd. priſons, ledit ſieur du Rollet nous auroit de rechef commandé de remonter à cheual pour l'accompaigner iuſques à Gaillon, où il alloit trouuer le ſieur baron des Noyers pour le mariage du ieune Rollet, ſon frère, auec une des filles dudit ſieur des Noyers; ce que nous aurions faict, qui a eſté cauſe que nous n'auons procédé à l'inſtruction dudit procès.

L. Morel. Vauquet.

Du ſamedy matin dernier iour d'aouſt mil cinq cens quatre vingtz vnze, deuant nous, Loys Morel, eſcuier, ſieur de la Tour, conſeiller du Roy, Prévoſt général en la mareſchauſſée de France & en la province de Normandie, préſence dudit Vauquet, greffier.

Sur ce que nous eſtions au logis dudit ſieur du Rollet où il y auoit pluſieurs ſeigneurs & autres, assemblés pour le mariage du ieune Rollet, ſon frère,

que l'on voulloit fiancer auec l'vne des filles dudit ſieur des Noyers, là préſens, eſtans à table preſtz à diſner, s'eſt préſenté Pierre Alix, dict la Prime, geollier & garde des priſons dudit Louuiers, lequel s'eſtoit iecté à deux genoux deuant nous, tenant les clefz deſd. priſons en ſes mains, paſle, deſſaict & eſpouuanté, lequel nous auroit remonſtré qu'il y auoit vng ſy grand eſtonnement dans leſd. priſons, à raiſon du malin eſprit qui tourmentoit ladite Françoiſe Fontaine, qu'il luy eſtoit impoſſible de la pouuoir plus garder, ny les autres priſonniers, qui vouloient rompre les priſons pour s'enfuir & eulx ſauuer, ayant préſentement veu comme ladite Fontaine, qui eſtoit en vng cachot ou caſouart, l'on luy auoit ietté vne grande & vieille porte ſur elle, & ſur ce qu'elle s'eſtoit eſcryée, pluſieurs perſonnes y ſeroient accouruz auec ledit geolier, ayant trouué ladite Fontaine comme eſuanouye, ayant la gorge enflée, laquelle s'eſtoit fort débattue, ſe iettant ça & là comme vne perſonne qui eſt poſſédée du malin eſprit, nous supliant y vouloir donner ordre & nous tranſporter auſd. priſons, déclarant que, de ſa part, il nous rendoit & remettoit les clefz d'icelles priſons en noz mains, & n'y rentreroit iamais tant que ladite Fontaine y ſeroit, pour l'eſpouuantement qu'il auoit eu.

Lequel ſieur du Rollet, aiant ce entendu, par ce que la femme dudit geolier luy nourriſſoit vne petite fille, nous auoit commandé en collère quiter le diſner & nous tranſporter auſd. priſons pour y donner ordre; ſuiuant lequel aduertiſſement et commandement, eſtant lors l'heure de midy, n'ayant encores beu ny mangé, pour ce iour, nous ſommes leuez de table, & à l'inſtant nous ſommes tranſportez auſd.

prifons, affifté dud. Vauquet greffier, & Iean Vymont, l'un de noz archers; en la court de laquelle prifon nous auons trouué ladite Françoife Fontaine couchée & eftendue par terre comme efuanouye, eftant deuant vng cachot, auprez de laquelle eftoit vng appellé Anfreuille, religieux de l'abbaye de Mortemer, lequel eftoit enferré par les iambes, que nous auons prifonnier par le commandement & commiffion du Roy, pour luy faire fon procès comme criminel de leze Maiefté, lequel eftoit pafle, deffaict & fort efpouvanté, auquel Anfreuille auous faict commandement de nous dire ce qu'il auoit; lequel nous a dict qu'il auoit veu des chofes fy eftranges & efpouuantables, qu'il ne feroit iamais qu'il n'euft la crainte de Dieu deuant les yeux, & s'empefcheroit de mal faire, confeffant ledit Anfreuille qu'il y auoit viron une heure que lad. Françoife Fontaine eftoit defcendue du cachot où elle couchoit en la court de lad. prifon auec les autres prifonniers, & par ce que la nuict précédente il auoit entendu & ouy icelle Fontaine qui fe ryoit & cryoit au regnard, il auoit demandé à icelle pourquoy elle cryoit au regnard; laquelle Fontaine luy auoit dict, préfence des autres prifonniers, que, le long de la nuict, il s'eftoit apparu à elle vng grand regnard, lequel luy efmouchoit le vifage auec vne grande queue qu'il auoit, qui eftoit ce qui la faifoit ainfy rire & crier au regnard; & au mefme inftant, comme elle comptoit ce que deffus, icelle Fontaine auoit dict aud. Anfreuille qu'il failloit qu'elle s'en allaft peigner fes cheueux, & pour ce faire eftoit icelle entrée dans vng grand cachot qui eftoit deuant lad. court, deuant lequel ilz eftoient, & dans lequel cachot il y auoit vne grande & vieille porte,

vng cuuyer à leſſiue & quelques ponſſons vuides; laquelle Fontaine, comme elle commençoit à ſe peigner, s'eſtoit eſcryée, lequel Anfreuille auoit veu lad. porte qui eſtoit tombée ſur lad. Fontaine, ſans auoir veu personne dans ledit cachot qui euſt faict tomber icelle porte ſur elle; qui auoit eſté cauſe que ledit Anfreuille & les autres priſonniers là préſentz, auec led. la Prime geollier, eſtoient entrez audit cachot pour ſecourir icelle Fontaine & la tirer hors de deſſoubz lad. porte, qui eſtoit tout ce que ſept à huit hommes pourroient leuer; & comme ilz s'eſtoient efforcez tous enſemble de leuer lad. porte, pour tirer lad. Fontaine qui eſtoit deſſoubz, ilz auoient veu leſd. cuuyer & ponſſons qui eſtoient dans ledit cachot s'eſleuer en l'air auec vng grand bruit, choſe qui les auoient grandement eſpouuantez; ce que aiant entendu, & qui nous a eſté ainſy aſſeuré & refféré, tant par ledit geolier, ſes ſeruiteurs, que autres priſonniers, & voyant que icelle Fontaine eſtoit touſiours comme eſuanouye & ne ſe reuenoit aucunement, ayant la gorge enflée, nous auons commandé audit Vymont, l'un de noz archers, faire venir deuant nous vn médecin, vng apoticaire & vng cirurgien, pour veoir & viſiter ladite Fontaine, laquelle s'eſtoit reuenue comme de paſmaiſon, fort laſſe & débille, & ſe plaignant.

A laquelle nous auons remonſtré ſy elle nous voulloit recongnoiſtre la vérité, & comme ce malheur luy eſtoit arriué, nous luy ſauuerions la vye, laquelle Fontaine ne nous auoit reſpondu autre choſe que ſe plaignant & ſouſpirant, qui a eſté cauſe que nous auons délibéré de la mener dans la ſalle & parquet de la iuriſdiction dudit lieu pour, là, l'ouyr & interroger ſur ce que deſſus.

Et eſtans entrez dans lad. iuriſdiction, la porte & entrée de laquelle eſt dans le porche & allée de lad. priſon, icelle Françoiſe ne ſeroit entrée que enuiron ſix pas dans lad. iuriſdiction, & nous & noſtred. greffier ſommes entrez dans le parquet où eſt la chaire du iuge & ſe tient la iuriſdiction, & comme noſtred. greffier commençoit à eſcripre noſtre préſent procès verbal, que nous luy nommions, il s'eſtoit eſcryé, & nous auoit monſtré lad. Fontaine qui eſtoit auprez la porte de ladite iuriſdiction, laquelle nous auons veu enleuer en l'air enuiron deux piedz hors de terre, toute droicte, & auſſy toſt eſtoit tombée à terre ſur ſon doz, toute de ſon long, ayant les deux bras eſtenduz comme vne croix, & aprez, icelle traiſnée la teſte deuant, eſtant touſiours ſur ſon doz, le long de lad. iuriſdiction, ſans que perſonne la touchaſt ny feuſt auprez d'elle, comme led. la Prime geollier, ledit Nicollas Pellet, vallet dudit geolier, ſa femme & pluſieurs priſonniers qui eſtoient venuz dans lad. iuriſdiction, ont veu choſe qui nous eſtonnoit grandement.

Laquelle Françoiſe eſtant reuenue, l'auons faict releuer & à elle remonſtré qu'il y auoit grandement de ſa faulte en ce qui s'eſtoit paſſé, & que ſy elle nous vouloit recongnoiſtre la vérité, & qui eſtoit l'occaſion qu'elle eſtoit ainſy tourmentée, nous luy pardonnerions.

Laquelle Françoise ne nous a reſpondu aucune choſe, & ne faiſoit que ſouſpirer & ſe plaindre, pendant lequel temps led. Vymont archer eſtoit reuenu, qui nous auoit dict qu'il auoit eſté en la maiſon de Mes Nicolas Rouſſel, médecin de Rouen, réfugié aud. Louuiers, Baugeoys Gautier, cirurgien, & un nommé Urbin, apoticaire, qui luy auoient dict que ſy toſt

qu'ilz auroient diſné & prins leur réfection, ilz nous viendroient trouuer en lad. priſon.

Auquel Vymont nous auons de rechef commandé ſe tranſporter au logis du curé dudit Louuiers & luy faire commandement nous venir à l'inſtant trouuer, auec vng autre preſtre, & apporter de l'eau béniſte, meſmes amener auec luy leſd. médecin, apoticaire, & cirurgien; & continuant noſtred. procès verbal, nous auons de rechef veu lad. Françoiſe tombée ſur ſon doz contre terre, de ſon long, ayant touſiours les bras eſtenduz comme vne croix, & eſtant touſiours a cinq ou ſix pas prez de la porte de lad. iuriſdiction, ſans qu'elle ſoit paſſée plus outre, laquelle ſe traynoit ſur le doz, la teſte deuant, ſe déiettant ça & là, qui nous a donné occaſion nous aprocher d'elle, l'ayant veu ſe trayner ſur le doz, la teſte deuant, à l'entour de nous, ſans que perſonne la touchaſt, & ſembloit, à la veoir comme elle ſe déiettoit, qu'elle auoit tous les bras & cuiſſes caſſées, &, eſtant arreſtée ſur ſon doz, les bras eſtenduz comme vne croix, nous auons veu qu'elle auoit la gorge fort enflée, les yeux qui luy ſortoient hors la teſte, & ſuoit par le front à groſſe goutte, luy aiant mis noſtre main ſur ſon nez & ſa bouche pour veoir ſy elle reſpiroit, que nous auons trouué ſans aucune halene, & néanmoins, aiant mis la main ſur ſon pouls, auons trouué qu'elle auoit le pouls bon, & ſon bras de chaleur ordinaire, lequel bras par ce qu'elle l'auoit eſtendu, nous auons voulu faire plier, ce qui nous a eſté impoſſible, encores que nous y ſommes efforcez, ayant pour ce faire mis noſtre pied ſur ſondit bras, & icelle prinſe par la main de toute noſtre force, pour luy faire plyer le bras, ce qu'il nous a eſté impoſſible.

Pour raiſon de quoy, nous ſommes retirez dans le parquet, & continuer noſtred. procès verbal; en quoy faiſant, ledit Vymont archer nous eſtoit venu trouuer & faict entendre comme ledit curé, médecin, apoticaire & cirurgien luy auoient dict qu'ilz n'auoient la commodité de venir à préſent nous trouuer, & qu'aprez leur diſner, ilz y pourroient venir; ce que aiant entendu, & voiant que ceſt affaire eſtoit de conſéquence & choſe ſupernaturelle & méritoit prompte expédition, nous auons commandé audit Vymont prendre avec luy ſept à huit de ſes compagnons noz archers & contraindre leſd. curé, médecin, apoticaire & cirurgien, par empriſonnement de leurs perſonnes, à nous venir trouuer préſentement, ce que ledit Vymont auroit faict.

Ce faict, lad. Françoiſe eſtoit tombée de rechef ſur ſon doz contre terre, ſe deiettant ça & là, ce que voiant, nous ſommes aduiſez que l'éuangille Saint Iean auoit beaucoup de puiſſance contre les Diables, nous eſtant délibéré de la dire; & de peur que lad. Françoiſe ne s'aperceuſt de ce que nous voullions faire, nous nous sommes couuert le viſage de noſtre manteau, iuſques au deſſus des yeulx; ayant approché d'icelle Françoiſe, auons faict le ſigne de la croix deuant & derriere nous, comme l'on a accouſtumé de faire quant l'on dict l'éuangile à l'égliſe, & commencé à dire : *Initium ſancti Euangelii ſecundum Johanem. In principio erat Verbum;* & comme nous continuyons à dire lad. éuangille, le corps de lad. Françoiſe qui eſtoit lors contre terre, la face en hault, les bras eſtenduz comme vne croix, a commencé à ſe trayner contre terre, la teſte deuant, deſcoiffée, les cheueux hériſſonnés, & auſſy toſt s'eſtoit le corps

d'icelle Françoife efleué hors de terre de trois à quatre piedz de hault, de fon long, la face en hault, et porté le long de lad. iurifdiction , fans toucher à rien, ny veu aucune chofe qui la retint, eftant led. corps ainfy en l'air venu droit à nous, qui nous a donné vne tremeur & efté occafion que nous fommes retirez dans le parquet de lad. iurifdiction & fermé la porte fur nous, continuant toufiours lad. éuangille Saint Iean iufques à la fin, lequel corps eft toufiours venu en l'air & nous a fuiuy iufques audit parquet, contre la porte duquel ledit corps a frappé de la plante des piedz, & auffy toft a efté remporté ainfy en l'air, la face en hault, la tefte deuant, hors lad. iurifdiction; qui a tellement efpouuanté le geolier, fes feruiteurs, nofd. archers, & grand nombre de prifonniers qui eftoient là préfens auec plufieurs perfonnes dudit Louuiers, qui s'en font fuys, les vngs dans lad. prifon, & les autres dans la rue, ayant fermé les portes fur eulx, & le corps de ladite Françoife auoit efté enleué hors de ladite iurifdiction & demeuré en l'allée de lad. prifon, entre la porte d'icelle & celle de la rue, que ceulx qui s'en eftoient fuiz auoient fermez; ce que aiant veu & confidéré, fommes demeurez fort eftonné, & iufques à ce que vng nommé Defiardins & aultres prifonniers auoient ouuert la porte de la prifon, & dict qu'ilz nous affifteroient, qui nous a donné occafion de fortir hors dudit parquet & de ladite iurifdiction, ayant trouué icelle Françoife couchée contre terre, ioignant la porte de lad. prifon.

Et par ce que nous auons autrefois ouy dire que, pour empefcher vng forcyer de mal faire, il falloit prendre vng ballay neuf de boys de boullay & en battre ledit forcyer, craignant que icelle Françoife ne feuft for-

cière, voiant ce qu'elle faiſoit, & que s'eſtoit choſe ſupernaturelle & hors de la puiſſance des hommes, nous auons demandé vng ballay neuf que l'on nous a apporté de lad. geolle, duquel nous auons battu & frappé pluſieurs coups ſur le corps de lad. Françoiſe, ſans toutefois que pour ce faire nous l'ayons faict deſpouiller, laquelle eſtoit reuenue à ſoy, comme de paſmaiſon, ſe plaignant grandement, & laquelle nous auons faict remener dans l'auditoire de ladite iuriſdiction, qui n'eſt entrée que cinq à ſix pas dedans, eſtant demeurée toute debout, ſans paſſer plus outre; ou, à l'inſtant, ſeroit arriué ledit Rouſſel médecin, & ledit Baugeoys Gautier cirurgien, auſquelz nous auons faict entendre tout ce que deſſus; & comme nous conférions auec eulx pour ſçauoir ce que ce pouuoit eſtre, lad. Françoiſe eſtoit de rechef tombée en leur préſence deuant nous ſur ſon doz, contre terre, de ſon long, les bras eſtenduz; ce que aiant veu leſd. Rouſſel & Baugeoys Gaultier, & que lad. Françoiſe auoit la gorge fort enflée, se deiettant ça & là, eſtoient comme nous demeurez fort eſtonnez, & auoit dict ledit Rouſſel que s'il auoit de la racine d'une herbe qu'il auoit nommée, le nom de laquelle nous auons oublyé, pour mettre dans la bouche de lad. Françoiſe, il eust veu ſy c'eſt de maladie ou du malin eſprit qu'elle eſt poſſédée; & auſſy toſt le corps de ladite Françoiſe auoit de rechef eſté trayné, eſtant ſur le doz, le long de lad. iuriſdiction, ce que aiant veu icelluy Rouſſel médecin, qui ſe diſoit eſtre de la nouuelle prétendue religion, a dict que lad. Françoiſe eſtoit poſſédée du malin eſprit, & n'eſtoit en ſa puiſſance d'y donner ordre; acheuant leſquelz propos, led. Vymont, noſtre archer, a amené Me Pierre Pellet, curé de ceſted.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

A laquelle Françoise nous avons de rechef remontré, que si elle voulait nous recongnoistre la

vérité & confeſſer comme ceſt accident luy eſtoit arriué, & ſy elle s'eſtoit pas donnée au Diable, & qui l'auoit occaſionnée à ce faire, nous luy pardonnerions & ne la mettrions en iugement, luy faiſant entendre que nous n'auions volonté de la faire punir, en nous confeſſant la vérité, & que ſy nous l'euſſions voulu faire punir, nous luy euſſions faict oſter & razer les cheueux & le poil qu'elle a ſur elle, comme l'on a accouſtumé de faire aux ſorciers quant l'on leur faict leur procès.

Laquelle Françoiſe a dict de ſoy meſme qu'elle voudroit que nous luy euſſions ia faict coupper tous ſes cheueux, ſans nous auoir voulu dire l'occaſion pourquoy.

A laquelle nous auons de rechef remonſtré que n'auions la volonté de la faire punir, & qu'elle euſt en recommandation le ſalut de ſon âme, & la crainte de Dieu deuant les yeux, qui luy ſeroit propice & fauorable ſy elle recongnoissoit ſa faulte, par le moien d'vne libre & entière confeſſion, & ſpéciallement du faict qu'elle ne pouuoit céler, dont ſon corps & ſon eſprit eſtoient agittez, & que, moyennant l'ayde de Dieu & du ſaint myniſtère de l'église, elle s'en verroit bien toſt délivrée; l'ayant laiſſée ès mains dudit Pellet curé, pour en tirer la vérité, lequel auroit prins lad. Françoiſe par la main & icelle menée dans le parquet de lad. iuriſdiction pour l'ouyr & tirer d'elle la vérité du faict.

Lequel curé, aiant eſté quelque temps auec lad. Françoiſe, nous auroit appellé & dict qu'il auoit icelle ouye par forme de deuys, & non par confeſſion, laquelle luy avoit confeſſé que, quelque temps aprez la prinſe dudit Louuiers pour le ſeruice du Roy, aucuns

ſoldatz de la garniſon auoient prins & enleué icelle Françoiſe de force, laquelle ilz auoient forcée & violée; pour raiſon de quoy, elle s'eſtoit déſeſpérée, & auoit quelque choſe dans le corps, diſant led. curé que ce n'eſtoit faict en catholique de permettre telz actes, nous déclarant qu'il ne s'entremettroit dauantage d'ouyr ladite Françoiſe & ſe vouloit retirer; ce que nous auons empeſché & à luy faict commandement de par le Roy de nous aſſiſter, ce qu'il a accordé faire, nous aiant prié de vouloir ouyr ladite Françoiſe ſur ce qu'elle luy auoit confeſſé.

Suyuant laquelle requeſte, nous ſommes entrez dans led. parquet où, préſence dudit curé Pellet, nous auons prins le ſerment de lad. Françoiſe, laquelle auoit faict difficulté de leuer la main, mais enfin, preſſée de ce faire, auoit leué la main & iurée de dire vérité;

Interrogée d'où luy procédoit qu'elle eſtoit ainſy tourmentée, & ſy la vérité eſtoit pas telle, qu'elle s'eſtoit donnée au Diable, l'admonneſtant de nous recongnoiſtre la vérité, ſi elle vouloit que Dieu euſt pitié d'elle, luy aiant uſé de pluſieurs paroles de conſolation & remonſtrance de la puiſſance de Dieu, de ſa grace, de ſa bonté enuers ſes créatures, quant par amendement & confeſſion, ilz se retournent à luy.

Laquelle Françoiſe, eſtonnée, nous a dict qu'elle nous recongnoiſtroit la vérité, nous faiſant entendre que la ſepmaine que la ville de Louuiers auoit eſté réduite ſoubz l'obeiſſance du Roy, vng ſoir, comme elle venoit de porter de la farine chez vng boullenger pour faire du pain, elle auoit eſté rencontrée par trois ſoldatz de la garniſon, leſquelz luy auoient dict qu'elle

eſtoit vne garſe, & qu'il falloit qu'ilz couchaſſent auec elle, & de faict, l'auoient voulu enleuer, mais elle leur auoit faict entendre qu'elle eſtoit fille de bien, et eſtoit vne pauure ſeruante qui gaignoit ſa vie à aller trauailler aux vignes, comme elle s'en rapportoit à vne bonne vieille femme où elle ſe retiroit, ayant tant prié leſd. ſoldatz qu'ilz eſtoient allez avec elle chez lad. femme, laquelle les avoit aſſeurez que lad. Françoiſe eſtoit fille de bien; ce que aiant entendu, iceulx ſoldatz dirent à lad. femme qu'ilz ſeroient bien marrys de faire mal à lad. Françoiſe, mais qu'ilz la vouloient prier ſeulement d'aller iuſques en leur chambre faire leur lict, lequel n'auoit eſté faict il y auoit deux ou trois iours, par ce qu'ilz n'auoient perſonne pour ce faire, luy promettant de ne luy faire aucun tort, & que, sy toſt qu'elle auroit faict leur lith, ilz la rameneroient chez ladite femme; laquelle femme dict à ladite Françoiſe qu'il n'y auoit point de danger d'aller auec leſditz ſoldatz faire leur lith, et que, puis qu'ilz auoient iuré qu'ilz ne luy ſeroient aucun mal, elle y pouuoit aller en aſſeurance, ce que lad. Françoiſe auoit faict; et en ſortant de la maiſon, icelle Françoiſe avoit retrouſſé ſon garderobbe qu'elle auoit mis ſur ſa teſte de peur d'eſtre congneue; leſquelz ſoldatz l'avoient menée en vne maiſon et faict monter en vng grenier où il y auoit vng lith; eſtant auquel lieu, iceulx ſoldatz luy dirent qu'il falloit qu'ilz euſſent ſa compagnie & feiſſent à leur volonté d'elle, ce qu'elle auoit empeſché, & dict qu'elle aymoit mieulx mourir, par ce qu'elle eſtoit fille de bien; l'un deſquelz ſoldatz luy dict, aiant une plume blanche à ſon chappeau, & qui ſe diſoit eſtre de Gaillon, que ſi elle ne leur permettoit de faire à

faire par plusieurs fois. mais led. curé l'ayant pressée de ce faire. elle auoit prins ledit vin pour icelluy boire, et néanmoins, comme elle rendoit le verre, led. vin se retrouuoit entierement dedans & n'en auoit ceu aualler une seule goutte, ayant veu comme elle mettoit le verre en sa bouche, led. vin n'y estoit plus, & remettant ledit verre sur le bureau où nostred. greffier escripuoit. led. vin & pain bénit se retrouuoit entierement dedans; qui fut cause que ledit curé s'estoit mis en colere, & dict à lad. Françoise que sy elle ne beuvoit led. vin & mangeoit led. pain bénist, il l'offenceroit, ayant feint icelluy curé de tirer son couteau pour la frapper; laquelle Françoise auoit lors prins led. vin et pain bénist, duquel elle en auoit ung peu usé, auec toutes les peynes que l'on pourroit dire, ayant la gorge enflée & les yeulx qui luy sortoient à demy de la teste, comme elle avalloit ung peu dudit vin & pain bénist, suant a grosse goutte par le front, de la peyne qu'elle enduroit en auallant led. vin.

Ce faict, lad. Françoise, ayant reprins ses espritz, nous a confessé qu'estant arrivée en la maison dudit le Gay, le iour Saint Iean dernier, elle y auoit trouué la demoiselle femme d'icellui sieur le Gay; en laquelle maison elle qui respond auoit couché en la chambre d'icelle damoiselle auec une autre servante.

Dict aussy que le lendemain lad. damoiselle le Gay s'en estoit allée à Vernon, où elle auoit demeuré ung iour & une nuict, laquelle nuict lad. respondante auoit couché dans le lith de sa maistresse, avec la fille de sad. maistresse, aagée de six à sept ans, & avec elle une autre chambrière; & viron sur la minuit, comme

elle reſpondante dormoit, elle auoit ſenty quelque choſe peſant ſur ſes piedz, ayant dict à lad. chambrière, nommée Taſſine, qu'elle ſentoit quelque choſe ſur ſes piedz fort peſant, laquelle Taſſine luy feiſt reſponſe que s'eſtoit quelque chat, & auſſy toſt elle qui reſpond auoit ſenty comme l'on tiroit la couverture du lith où elles eſtoient couchées, qui fut cauſe que à l'inſtant lad. reſpondante s'eſtoit iettée à bas dudit lith & lad. Taſſine s'eſtoit eſcryée, laquelle reſpondante s'eſtoit miſe en la ruelle du lith, où elle auoit eſté attirée par quelque choſe qu'elle n'auoit veu, et lad. petite fille s'eſtoit eſcryée auſſy, laquelle petite fille & ladite Taſſine icelle reſpondante auoit embraſſée, & eulx trois enſemble s'en eſtoient allez comme eſperdues en la chambre d'un ſoldat anglois appellé le Capitaine anglois, qui eſtoit logé audit logis, à la porte de laquelle chambre elles s'eſtoient eſcryées, diſant qu'elles auoient entendu quelque choſe qui eſtoit venu en leur chambre; lequel Capitaine anglois s'eſtoit auſſy toſt levé & venu nud en chemiſe en lad. chambre, ayant l'eſpée nue en la main, & comme icelluy Capitaine angloys entroit en icelle chambre, il auoit veu ietter des ſcabeaux, chaires & autres meſnages par terre.

Dict outre ladite Françoiſe qu'aiant quité ledit Capitaine anglois, comme elle s'en alloit en une autre chambre, cela luy auoit ietté des landiers aprez elle, & de là eſtoit deſcendue en la ſalle baſſe où lad. reſpondante eſtoit allée pour appeller le ſergeant Baſtide, où eſtant, auſſy toſt elle auoit entendu courir aprez elle, & néanmoins ne voyoit rien, mais auoit ouy entrer quelque choſe en lad. ſallette qui auoit ietté le meſnage par terre, lequel ſergeant Baſtide,

[illegible]

[illegible]

[illegible] *tiré vng grand* ſac plain de teſtons, quartz d'eſcu,

pièces de vingt ſolz, & autres pièces iaulnes comme or, & néanmoins n'eſtoient eſcuz.

Interrogée comme elle auoit peu recongnoiſtre leſd. pièces, puis qu'il eſtoit nuict, n'ayant point de chandelle, & ſy luy auroit baillé icelles;

Laquelle Françoiſe nous a dict que, encores qu'il feuſt nuict, elle voyoit fort clair & recongneut bien leſd. eſpèces, lequel grand homme dict en ces motz à lad. Françoiſe : voilà de l'or & de l'argent, prenez en à voſtre aize, donnez vous à moy de bon coeur, vous n'aurez iamais néceſſité ny affaire d'aucune choſe, & ſy ie vous meneray en lieu où l'on n'en ſcaura rien; laquelle reſpondante print ledit ſac plain d'argent qu'elle auoit ſeulement manyé, diſant audit homme : voilà bien de l'argent ; lequel grand homme référa encores leſd. propos, & luy dict qu'elle en print par où elle en voudroit & qu'elle ſe donnaſt à luy, ſans vouloir confeſſer qu'elle ſe feuſt donnée audit homme.

A laquelle Françoiſe nous auons remonſtré qu'elle ne nous diſoit la vérité, l'admonneſtant de nous recongnoiſtre au vray la vérité comme cela luy eſtoit arrivé, l'incitant de nous dire ſy elle s'eſtoit pas donnée au diable, ſy elle vouloit que Dieu euſt pitié d'elle, auec pluſieurs autres remonſtrances que luy auons faictes touchant le ſalut de ſon ame.

Laquelle Françoiſe eſtant aſſiſe deuant nous, la teſte appuyée ſur ſa main, a dict que tout ce qu'elle nous auoit confeſſé eſtoit véritable, ne voulant dire autre choſe.

Ce faict, s'eſtoit iettée à deux genoux deuant nous, ayant les mains iointes, nous aiant uſé de ces motz : Auſſy bien, voy-ie bien que ie ſuis morte, ie crye mercy

[illegible]

[illegible] que nous allons à faire [illegible] afin que plus [illegible] la vérité de ce qui [illegible] ce que nous avons dit.

Confeſſant lad. Françoiſe d'elle meſme que led. grand homme ainſy veſtu de noir, ayant une grande barbe noire, & les yeux fort eſclairantz & effroyables, avoit tant faict qu'elle s'eſtoit donnée à luy de bon coeur; ce faict, l'auoit menée en une petite chambre proche de celle où elle eſtoit, eſtant en laquelle il auoit icelle prinſe, embraſſée & baiſée par pluſieurs fois, auec pluſieurs aleſchementz & propos d'amour, luy diſant qu'il falloit qu'il euſt ſa compagnie, ce que en fin elle feuſt contrainte luy accorder, aprez pluſieurs refuz par elle faictz, mais led. grand homme l'auoit tant importunée de parolle auec tant de baiſers & embraſſementz, que en fin il auoit eu la compagnie de la reſpondante.

Interrogée comme & par quel moien il auoit eu ſa compagnie, et ſy s'eſtoit elle ou led. homme qui auoit rebraſſé ſa chemiſe;

Laquelle Françoiſe nous a faict difficulté de nous reſpondre ſur ceſt article, diſant que led. grand homme la debuoit tuer ceſte nuict, auquel grand homme nous auons de rechef faict commandement de ne plus s'ataquer à lad. Françoiſe & qu'il euſt à s'adreſſer à nous & nous dire ce qu'il luy uouloit, incitant lad. Françoiſe de nous recongnoiſtre la vérité.

A dict que led. grand homme veſtu de noir, eſtant en lad. petite chambre, luy auoit commandé de deſpouiller ſa chemiſe, ce qu'elle auoit faict, lequel grand homme auoit jettée & couchée icelle Françoiſe ſur ung lith, s'eſtant jetté ſur le ventre de lad. Françoiſe de laquelle il auoit eu la compagnie charnelle par deux foys.

Interrogée ſy led. grand homme eſtoit longtemps auec elle lorſqu'il prenoit ſa compagnie charnelle;

A dict que led. grand homme eſtoit par l'eſpace

de demye heure à chacune fois qu'il auoit ſad. compagnie.

Interrogée ſy elle auoit recongneu que led. grand homme auoit vng membre viril;

A dict & confeſſé qu'elle auoit veu led. grand homme qui auoit vng membre viril fort dur & noir, & de telle groſſeur que lad. respondante en enduroit grande douleur, quant il auoit ſa compagnie, par ce que ſond. membre eſtoit dur comme vn caillou & fort froid.

Interrogée ſi elle auoit quelque plaiſir lorſqu'elle auoit la compagnie dud. grand homme, & ſy elle ſentoit qu'il euſt de la chaleur en ſon corps & en ce qui rendoit dans elle;

A dict qu'elle n'y auoit aucun plaiſir, & ne ſentoit rien par ſes attouchementz que du froid comme d'un vent, ne ſachant ſy led. homme rendoit quelque choſe lorſqu'il eſtoit ſur elle, par ce qu'elle n' auoit eu compagnie d'aucune perſonne que dud. grand homme, ſinon dud. ſoldat nommé la Fontaine Cavelier ; mais ſe reſouvient que, comme led. grand homme auoit eſté longtemps ſur elle, il iettoit quelque chose dans ſon ventre qui eſtoit froid comme glace, qui venoit iuſques au deſſus de l'eſtomac & des tétins de lad. reſpondante.

Dict auſſy d'elle meſme que comme led. grand homme auoit eu ſa compagnie, il avoit grande peyne de retirer ſon membre viril de la nature de lad. reſpondante, laquelle s'efforçoit de ſa part de le retirer, comme il faiſoit de la ſienne, & demeuroient enſemble prins par la nature, comme vng chien & vne chienne ſont quant ilz ont la compagnie l'un de l'autre.

Dict outre que comme led. homme prenoit ſa com-

pagnie, en ce faiſant la baiſoit par pluſieurs fois et luy manyoit les tétins & les rains, ſentant comme ung attouchement fort froid.

Dict auſſy lad. Françoiſe que, comme elle auoit ſenty ce que led. grand homme avoit ietté dans ſon eſtomac, qui eſtoit froid comme glace, elle auoit eu grand peur & fraieur, lequel grand homme en la baiſant par les tétins l'auoit mordue à la mammelle feneſtre iuſques au ſang, comme elle nous a faict apparoir, luy aiant pour ce faire faict deſcouvrir ſa mammelle, ayant au deſſoubz du tetin trouué une morſure de la largeur de la moitié du petit ongle qui eſtoit eſcorchée iuſques au ſang, dans laquelle marque nous auons faict entrer une eſplingue de la largeur d'un doigt, ſans que lad. Françoiſe en ait rien ſenty, encores qu'elle nous ayt veu ce faire, &, au contraire, aiant pris une autre eſplingue pour la picquer en autre lieu, ſi toſt que nous auons appuyé icelle eſplingue ſur ſa mammelle, elle a commencé à s'eſcryer & à dire que nous la piquions.

Et par ce qu'il eſtoit ià tart & que la nuit approchoit, nous auons commandé aud. la Prime, geolier, de tenir de la chandelle & les flambeaux preſtz pour nous eſclairer.

A laquelle Françoiſe nous auons remonſtré qu'elle euſt à nous recongnoiſtre entièrement la vérité, & que nous luy ſauuerions la vie.

Laquelle nous a faict reſponſe qu'elle eſtoit contente de mourir, par ce que auſſy bien led. grand homme la debuoit faire mourir ceſte nuict, nous priant que nous euſſions à la faire mourir, confeſſant de ſoy meſme que led. grand homme auoit de rechef ietté lad. reſpondante pour la ſeconde fois ſur led. lith &,

[illegible] & eust la compagnie, où il [illegible] demye heure, ayant rendu quelque [illegible] comme vng glaçon, ayant led. [illegible] les attouchementz aussy fort froidz; [illegible] grande douleur à la seconde [illegible] compagnie comme il auoit faict à la [illegible]

Laquelle Fontaine, ayant que faire rédiger par escript [illegible] de confesser, comme elle par- [illegible] a de rechef dict que, outre [illegible] led. grand homme auoit eu sa compagnie [illegible] le lendemain trouver lad. Fran- [illegible] sur l'heure de minuict, s'estant assis en vne [illegible] lad. respondante, [illegible] estant lors vestu d'une grande [illegible] vng pourpoint & chausses aussy de couleur [illegible] vng bas comun bleu ou viollet, lequel grand homme l'auroit tirée hors du lith, & icelle mis entre ses jambes, l'ayant plusieurs fois baisée & par apres eu une fois sa compagnie, ne luy aiant ceste fois là faict despouiller sa chemise, ayant esté prez de demye heure sur elle, iettant quelque chose fort froid dans son estomac; & du depuis led. grand homme auoit continué chacun iour à venir trouuer lad. respondante sur l'heure de minuict, de laquelle il auoit eu la compagnie vne fois seulement, estant tousiours vestu de lad. grande robbe & accoustrement tenné comme elle a dict cy dessus.

Dict que led. grand homme luy auoit commandé de ne dire ny réuéler ce qu'il luy faisoit, autrement qu'il la feroit mourir, & que quant elle ne luy vouloit obéyr & permettre de faire d'elle à sa volonté, il la tourmentoit & battoit estrangement, rompant & bri-

ſant tout ce qu'il trouuoit en la chambre où elle eſtoit, confeſſant que, du depuis que l'auons miſe priſonnière, led. grand homme l'eſt venue veoir en lad. priſon & eu d'icelle ſa compagnie, réſerué la nuict paſſée qu'elle ne luy auroit voulu permettre, pour raiſon de quoy il l'auoit grandement tourmentée & affligée, ayant tellement eſté eſperdue qu'elle ne ſçauoit ce qu'elle faiſoit, & auoit veu comme vng regnard au lieu où elle eſtoit, laquelle auoit commencé à rire tout hautement & par longue eſpace de temps, cryant : au regnard, au regnard; & auſſy toſt elle auoit apperceu led. homme qui l'auoit prinſe à la gorge, qui fut cauſe qu'elle auoit appellé à ſon ayde led. Capitaine anglois & led. Baſtide, penſant eſtre au logis dud. le Gay; & ce iour d'huy, viron ſur vne heure de midy, comme elle eſtoit entrée dans vng cachot pour ſe peigner, led. grand homme eſtoit venu, qui auroit ietté comme vne table ſur elle, laquelle s'eſtoit eſcryée, mais quelques priſonniers eſtoient venuz à ſon ſecours, qui auroit veu comme led. homme auoit ietté vng cuuyer & autre choſe qui eſtoient là contre elle, la tourmentant nuict & iour.

Dict auſſy lad. Françoiſe de ſoy meſme que, comme led. grand homme feuſt ſorty hors de deſſus elle la ſeconde fois, il luy dict que puis qu'elle luy auoit donné ſon amitié & qu'elle s'eſtoit donnée à luy, qu'il falloit qu'elle luy baillaſt quelque choſe pour gaige, nous diſant ce que deſſus en tremblant & uſant touſiours de ſes motz que led. grand homme la tueroit ceſte nuict pour ce qu'elle nous confeſſoit la vérité.

Et par ce qu'il eſtoit nuict & beſoing de rédiger par eſcript ce qu'elle nous confeſſoit & luy faire confeſſer, préſence dud. curé Pellet, noſtred. greffier & autres

[illegible] presentz, nous les auons faict aprocher prez de nous dans les parques où nous estions & faict allumer des chandelles, l'vne desquelles qui estoit vne grosse chandelle nous auons faict apporter sur le bureau du nostred. greffier escripuoit deuant nous, & lad. Francoise interrogee de recongnoistre ce que [illegible]

[illegible] presence du sure & de nostred. greffier & [illegible] presentz tout ce qu'elle nous auoit conteu cy dessus estre veritable, l'ayant icelle Francoise releu mot apres autre, estant tousiours à deux genoulx.

Interrogee lad. Francoise qu'aprez que led. grand homme luy eust demande vng gage, il demanda à lad. Francoise vng de ses doigtz pour gaige, & de faict led. grand homme luy auoit voulu oster le poulce de l'vne de ses mains, auquel grand homme elle feist remonstrance qu'elle ne luy donneroit iond. poulce & que ce luy seroit trop de mal; & par led. grand homme dict qu'il luy osteroit bien ion poulce sans luy faire mal, ce qu'elle n'auoit voulu permettre; ce que aiant entendu, led. grand homme demanda à lad. respondante vng de ses ongles, & de faict luy voullut oster l'ongle du petit doigt de la main senestre, en quoy faisant il auoit icelle picquee, laquelle luy dict qu'elle ne luy donneroit iond. ongle ny aucune chose que Dieu luy eust baille; pour raison de quoy led. grand homme luy dict qu'elle luy baillast doncques autre chose.

Interrogée ce que led. grand homme luy dict quant elle luy parla de Dieu, lorsqu'elle luy dict qu'elle ne luy donneroit aucune chose de ce que Dieu luy auoit baillé;

A dict que led. grand homme luy dict qu'il ne falloit parler de celuy là.

Interrogée sy elle auoit pas bien recongneu que s'estoit le diable & malin esprit qui parloit à elle, puis qu'il ne vouloit point qu'elle parlast de Dieu, & pourquoy elle communiquoit auec luy, attendu qu'il nous est défendu de Dieu & de l'église;

A dict qu'elle se douta bien que s'estoit l'ennemy, & qu'elle estoit perdue, mais n'y auoit sceu que faire, par ce qu'elle s'estoit ia donnée à luy & auoit eu sa compagnie.

Confessant lad. Françoise de soy mesme que, voiant led. grand homme qui ne pouuoit auoir son poulce ny son ongle pour gage, il luy auoit demandé de ses cheueux pour gaige, disant à lad. respondante qu'il ne voulloit que les cheueux qu'elle iettoit lorsqu'elle se peignoit, laquelle respondante, estimant que cela ne luy seruoit de rien, estoit allée prendre son peigne dans le tirouer du buffect, duquel elle s'estoit peignée ses cheueulx, lesquelz luy pendoient iusques sur les tallons, & des cheueulx qui estoient demeurez dans led. peigne, elle en auoit prins qu'elle auoit entortillez ensemble & iceulx baillez aud. grand homme pour gage.

Ce faict, confesse que led. grand homme luy dict que, puisqu'elle luy auoit baillé vng gage, il falloit qu'elle print vng temps pour s'en aller auec luy, laquelle luy feist response qu'elle s'en iroit avec luy quant il vouldroit, & par ledit grand homme dict qu'elle print tant de temps qu'elle vouldroit, par ce qu'elle ne reuiendroit, & de faict la pressa tellement qu'elle print deux ans de temps, lequel grand homme dict lors à lad. respondante qu'il s'en alloit & la reuiendroit veoir une

autre fois; auquel elle auoit demandé par où il viendroit, d'autant qu'elle fermeroit les portes; & par led. grand homme dict qu'il ne luy diroit par où il viendroit, mais qu'il y entreroit bien, & que sy elle vouloit aller avec luy, il luy monstreroit & feroit veoir par où il venoit; auquel elle dict qu'elle n'y vouloit aller; ce faict, led. grand homme s'en estoit allé & s'estoit esvanouy, ne sachant ce qu'il estoit deuenu.

Interrogée sy led. grand homme n'auoit eu que deux fois sa compagnie, & sy elle ne l'auoit veu que ceste fois là;

A dict & confessé que ledit grand homme la reuint veoir le lendemain de la première iournée qu'il eust sa compagnie, n'estant plus habillé de noir, estant vestu d'une grande robbe tennée, lequel grand homme auoit du depuis eu dix à douze fois la compagnie de lad. Françoise, comme elle nous auoit confessé cy dessus.

Interrogée ce que led. grand homme auoit faict de ses cheueux qu'elle luy auoit baillez;

A dict qu'il les auoit prins & entortillez à l'entour de son doigt, & iceulx mis comme dans la poche de ses chausses.

Et comme lad. Françoise nous racontoit ce que dessus, estant à deux genoulx deuant nous, qui estions assis sur vng banc que nous avions faict apporter, lad. Françoise estoit tombée le visage contre terre, comme sy l'on l'eust iettée du hault en bas, & les chandelles qui estoient dans les chandeliers estainctes, réservé celle qui estoit sur le bureau où nostred. greffier escripuoit, qui fut soufflée par plusieurs fois, sans qu'elle feust estainte, ny veu aucune personne la

ſouffler, laquelle chandelle feuſt enleuée hors du chandelier, allumée qu'elle eſtoit, & frottée contre terre pour icelle eſteindre, laquelle en fin fut eſteinte, ayant ouy vng grand bruit ſans auoir veu aucune choſe ny perſonne qui print lad. chandelle, qui eſtonna grandement led. curé, noſtred. greffier, leſd. Vymont archer, la Prime geollier et pluſieurs autres qui eſtoient là préſentz, qui ſe retirèrent & nous laiſſèrent ſeul, eſtant lors viron les neuf heures du ſoir.

Ce que aiant veu & nous trouuant ſeul, nous ſommes recommandez à Dieu & uzé de ces motz tout hautement : Mon Dieu, faictz moy la grace de ne point perdre l'eſprit, le diable ne me ſçauroit que faire; diable, ie te commande, par la puiſſance que i'ay comme iuge, de laiſſer ce corps (parlant de lad. Françoiſe), & t'adreſſer à moy & me dire ce que tu demande; à l'inſtant de quoy nous nous ſommes trouuez ſaiſiz par les iambes, corps & bras, vray eſt que ce qui nous tenoit par le bas des iambes auoit de la chaleur, & pour le reſte, qui nous tenoit par le corps & bras, n'y ſentions aucune chaleur, mais vne grande peſanteur & entortillement comme d'un grand vent, ayant entendu frapper pluſieurs coups ſur lad. Françoiſe qui cryoit & s'eſclamoit, & auſſy toſt nous auons eſté grandement battu & offencé par le mollet des iambes auec quelque choſe qui eſtoit dur comme bois, & par aprèz auons receu vng grand coup ſur le viſage du coſté dextre, qui nous a eſcorché & enleué la peau iuſques au ſang, depuis le deſſus de l'oreille iuſques au menton le long de la machoire.

Ce faict, nous nous ſommes ſouuenuz de mettre la main à l'eſpée que nous portions à noſtre coſté, &

voulant tirer icelle de la main droite, l'on nous a faiſy le bras droit, ſans toutefois auoir ſenty aucun attouchement de perſonne, qui nous a empeſché de tirer noſtred. eſpée, ayant receu vng coup au poignet de la main droicte, qui nous a fort picqué & offencé, & iuſques au ſang, nous aiant enleué la peau, de largeur de quatre poulces, de la façon d'vng grand tiret à fermer une lettre; & eſtoit demeurée lad. peau attachée à noſtred. poignet, comme ſy elle euſt eſté tennée comme la peau d'un gant, nonobſtant leſquelz empeſchemens nous aurions tiré noſtre eſpée, laquelle nous auons manyée par led. parquet, pendant lequel temps leſd. curé Pellet, Vymont, le geollier & autres, meſmes le ſieur de Mercey, gouuerneur de Vernon & ſes gens, eſtoient deuant lad. iuriſdiction qui oyoient & entendoient vng grand bruit; & comme nous commandions au diable & malin eſprit de parler à nous, eſtoit ledit curé entré dans lad. iuriſdiction & venu dans led. parquet, lequel nous auoit faiſy par le corps pour nous enleuer & tirer hors de là, ce qui luy a eſté impoſſible & à nous auſſy de ſortir dud. parquet; auquel curé nous auons prié ſe retirer & faire venir en diligence des torches & flambeaux pour nous eſclairer, ce qu'il a faict; & pendant ſon abſence, ayant l'eſpée nue en la main dans led. parquet où il n'y auoit aucune clarté, comme nous faiſions commandement au diable & malin eſprit de parler à nous & nous dire ce qu'il demandoit, l'on nous a faiſy la main droite, de laquelle nous tenions noſtred. eſpée nue, & ſenty comme vng peſant fardeau que nous auions ſur le doz, ſans toutefois que ce qui nous tenoit euſt aucun ſentiment de perſonne, réſerué quelque choſe qui nous tenoit par le bas des iambes, qui auoit

de la chaleur, que nous croyons eſtre lad. Françoiſe, ſur laquelle nous entendions frapper de grandz coups, & en fin nous nous ſommes ſenty deſchargé, & le bras duquel nous tenions noſtre eſpée libre, de laquelle nous auons frappé pluſieurs coups aux enuirons de nous ſans auoir touché perſonne que nous ayons senty ; & nous voiant libre, & qu'aucune perſonne n'apportoit de la clarté, nous auons commencé à auoir quelque frayeur, eſtant noſtre manteau que nous auions ſur les eſpaulles tombé à terre ; pour raiſon de quoy, nous ſommes ſortiz en la rue fort eſchauffé, ayant peyne de reprendre noſtre haleine, comme ſy nous euſſions eu l'eſtomac enflé, qui nous auoit donné occaſion de deſboutonner noſtre pourpoint ; & led. curé Pellet & aultres ayantz apporté grand nombre de torches & flambeaux alumez, nous ſommes rentrez auec eulx dans lad. iuriſdiction, pour veoir où eſtoit lad. Françoiſe, laquelle nous auons trouuée à l'entrée dud. parquet, tout de ſon long, le viſage contre terre, comme eſuanouye, & bleſſée à ſang au viſage, & noſtre manteau auprez d'elle, que nous auons reprins.

Laquelle Françoiſe nous auons faict releuer par le geollier & autres qui eſtoient là préſentz, & auons trouué & veu qu'elle auoit tout le viſage en ſang, fort eſgratinée par les deux ioues, depuis le deſſus des temples iuſques au deſſoubz du viſage & de la machoire, de largeur de deux doigtz, & découppé menuz comme eſgratigneures des ongles d'un chat, & entrelaſſées ſur la fin comme un cordon faict en lacz d'amour, iettant grande quantité de ſang par pluſieurs petites veynes des deux coſtez du viſage par leſd. découpures ou eſgratingnures, & en auoit ietté en quantité de plus de deux potz de ſang.

Ce faict, nous auons icelle faict emmenotter auec des menottes de fer par les mains, de peur qu'elle ne s'offençaſt, & commandé aud. geolier la faire ſongneuſement garder de peur qu'il n'en arriuaſt aucun inconuénient, à quoy ſe ſont préſentez pluſieurs priſonniers qui eſtoient là préſentz, leſquelz nous ont dict & remonſtré que, ſy nous leur voulions faire déliurer du boys, de la chandelle & quelque peu d'argent pour auoir à boire la nuict, qu'ilz la garderoient, ce que nous leur auons accordé & à l'inſtant à eulx faict déliurer de l'argent par noſtre greffier, & nous ſommes retirez, attendu qu'il eſtoit neuf à dix heures du ſoir, & auſſy que n'auions beu ny mangé de ce iour là; auſquelz priſonniers led. curé Pellet auoit laiſſé de l'eau béniſte, laquelle Françoiſe a dict ne ſcauoir ſigner, à cauſe qu'elle eſtoit trop tourmentée.

L. Morel. Vauquet.

M. Pelet. Gaultier. J. Vymont.

1591.

Du dimenche matin premier iour de ſeptembre mil cinq cens quatre vingtz vnze, aud. lieu de Louiers, deuant nous, Préuoſt général ſuſdict, aſſiſté dud. Behotte lieutenant, de Me Iacques[1] Bellet, procureur du Roy au bailliage & ſiège préſidial de Rouen, préſence dud. Vauquet, noſtre greffier;

Nous auons faict comparoir deuant nous led. la

[1] Sur rature de Nicolas

Prime geollier, pour ſçauoir ce qui s'eſtoit paſſé la nuict, touchant lad. Françoiſe.

Lequel geollier nous a faict entendre que, ſur l'heure de minuict, lad. Françoiſe auoit eſté fort tourmentée, & que, ſans cinq à ſix priſonniers qui la gardoient, led. malin eſprit euſt enleué icelle, ayans eſté leſd. priſonniers contraintz eulx ietter ſur elle & luy bailler de l'eau béniſte, par ce que cela l'enleuoit hors de deſſus le lith où elle eſtoit, ſans que iceulx priſonniers ayent veu aucune choſe, comme ilz nous certifie; pour raiſon de quoy, nous auons enuoié prier led. curé Pellet de nous venir trouuer pour conférer auec luy de ce qu'il eſtoit beſoing de faire pour lad. Françoiſe.

Lequel curé s'eſtoit tranſporté en noſtre logis, auec lequel aiant entièrement diſcouru de ce qui s'eſtoit paſſé, icelluy curé nous a dict qu'il eſtoit d'opinion, ſy nous luy voulions permettre, de mener lad. Françoiſe à l'égliſe pour luy faire ouyr la meſſe & là l'exorciſer & confeſſer, pour veoir ſy elle pourroit receuoir le ſaint corps de Noſtre Seigneur Iéſus Chriſt, & par là l'on verroit comme elle ſe porteroit ; de quoy nous ſommes demeurez d'accord, mais par ce que led. iour le mariage du frère dud. ſieur du Rollet auec la fille dud. ſieur des Noyers ſe célébroit en lad. égliſe, nous auons le tout différé iuſques à demain matin.

Et ced. iour, viron cinq heures de releuée, led. curé Pellet eſtant venu nous trouuer en noſtred. logis & conférer auec nous de ce qui eſtoit arriué le iour d'hier, comme nous faiſions le procès de lad. Françoiſe, en quoy faiſant led. la Prime geollier eſtoit venu nous trouuer, qui nous a de rechef aduerty qu'il

ne pouuoit plus garder lad. Françoiſe, laquelle eſtoit fort tourmentée dud. malin eſprit, & que les priſonniers qui la gardoient n'en pouuoient eſtre maiſtres, ayant icelle Françoiſe demandé à aller faire ſes néceſſitez, mais comme elle deſcendoit les degrez de la chambre où elle eſtoit, auec leſd. priſonniers qui la conduiſoient, elle auoit eſté enleuée & tirée hors de leurs mains & iettée dans le puys qui eſt en la court de lad. geolle, la teſte en bas, les piedz en hault, laquelle, comme emmenottée qu'elle eſtoit, auoit prins auec les mains la corde dudit puys, qui eſtoit pendue à vne poullye, ce qui auoit empeſché qu'elle n'auoit tombée au fondz dudit puys; s'eſtant icelle Françoiſe eſcryée, auquel cry & à l'inſtant led. la Prime geolier, ſes ſeruiteurs, & ſix à ſept priſonniers qui la gardoient, y eſtoient accouruz, leſquelz auoient trouué lad. Françoiſe dans led. puys, laquelle ilz auoient prinſe & arreſtée par le bout des piedz, qui paſſoient hors dud. puys, mais n'auoient ſceu icelle retirer, diſant led. geollier que leſd. priſonniers diſoient que, ſy nous ne mettions hors deſd. priſons icelle Françoiſe, ilz romproient lad. priſon pour eulx en aller, par ce qu'ilz ne vouloient plus demeurer là dedans, à cauſe de la grande peur qu'ilz auoient d'elle, nous ſupliant nous y vouloir tranſporter pour y donner ordre; ce que aiant entendu, nous auons prié & requis led. curé Pellet ſe tranſporter en lad. priſon auec de l'eau béniſte, pour exorciſer lad. Françoiſe & la faire retirer dud. puys s'il y auoit moien, par ce que ne pouuions nous y tranſporter à cauſe de noſtre indiſpoſition, & qu'il eſtoit deſia tart & s'en alloit nuict, & ne voulions auſſy plus trauailler au procès de lad. Françoiſe que de iour, à cauſe de l'accident qui nous y eſtoit

arriué la nuict précédente, ayant commandé aud· geolier de garder & faire garder ſongneuſement icelle Françoiſe iuſques à demain matin que nous y donnerions ordre auec led. curé Pellet, ce qu'il a promis faire.

Lequel curé Pellet s'eſtoit à l'inſtant tranſporté auec led. geolier auſd. priſons où il auoit trouué lad. Françoiſe dans led. puytz, la teſte en bas, les piedz en hault, que ſix à ſept hommes tenoient par leſd. piedz pour la retirer, ce qu'il leur eſtoit impoſſible, laquelle il auoit exorciſée & à icelle ietté de l'eau béniſte, & auſſy toſt leſd. hommes auoient retiré lad. Françoiſe dud. puytz, qui auoit toutes les iambes & cuiſſes meurtris, gaſtées & offenſées, ayant icelle ouye de confeſſion, laquelle il auoit trouuée fort tourmentée & eſtonnée, l'ayant par aprez laiſſée en la garde de ceulx que nous auions prépoſez pour la garder, dont il nous eſtoit venu aduertir, s'eſtant retiré iuſques à demain matin que nous luy auions promis l'aller trouuer en l'égliſe & luy mener lad. Françoiſe.

L. Morel. Bellet.
M. Pelet. Vauquet.
1591.
J. Vymont.

De lundy matin ſecond iour du préſent mois de ſeptembre mil cinq cens quatre vingtz & vnze, deuant nous, Prévoſt général ſuſdit, aſſiſté dud. Behotte, lieutenant, & dud. Bellet, procureur du Roy, préſence dud. Vauquet, noſtre greffier;

Suyuant ce que nous auions arrefté le iour d'hier auec led. curé Pellet, nous fommes partiz de noftre logis & venu trouuer icelluy curé Pellet, viron fur les fix à fept heures du matin, auec lequel nous fommes tranfportez aux prifons de cefted. ville de Louuiers, ayant amené auec luy vng clerc qui portoit de l'eau bénifte, & nous, auons commandé aud. Vymont, Dupuys, Hellot, Dubufc, le Prévoft & autres noz archers, nous accompagner, ce qu'ilz ont faict, & fommes entrez en icelle prifon, en laquelle auons trouué lad. Françoife qui eftoit en une petite chambre haulte, couchée toute veftue fur une couchette, avec cinq ou fix prifonniers qui la gardoient, laquelle auoit le vifage tout en fang, comme d'efgratingnures, fort menue & entrelaffée, à laquelle nous auons demandé qui luy auoit faict icelle efgratignure.

Par lad. Françoife faict refponfe que s'eftoit l'efprit qui la tourmentoit qui luy auoit faict lefd. efgratingnures, famedy au foir dernier en noftre préfence, comme nous l'interrogions, l'ayant led. efprit lors iettée par terre, à caufe de ce qu'elle nous auoit confeffé, comme nous auyons peu veoir.

A laquelle Françoife nous auons ufé de plufieurs remonftrances pour la reconcilier en la crainte & amour de Dieu, luy remonftrant qu'en recongnoiffant Dieu, luy cryant mercy, confeffant fes faultes, luy en demandant pardon & renonceant au diable, elle pouuoit fortir des tourmentz où le malin efprit l'auoit conduite, par le moien d'une confeffion générale de fes péchez, qu'il falloit qu'elle feift aud. curé Pellet, & fe mettre en bon eftat pour oyr la meffe & recevoir le faint corps de Noftre Seigneur Iehfus Chrift, ce qu'elle a promis faire.

Ce faict, led. curé Pellet luy auoit baillé de l'eau bénifte & icelle oye de confeffion, aprez laquelle nous auons icelle Françoife prinfe, menée & conduite auec nofd. archers, eftant enferrée par les mains, à l'églife Noftre Dame de cefted. ville de Louuiers, où entrant, led. curé Pellet, qui marchoit deuant veftu de fon furplis & de fon eftolle, luy auoit ietté de l'eaue bénifte, & nous aprez luy, ayant noftre bafton de Prévoft en la main, l'auons conduite en la chappelle de la Trinité [1], où l'on auoit faict accommoder l'autel pour dire la meffe, & deuant lequel hoftel nous auions faict mettre des bancz, fur l'un defquelz elle s'eft appuyée, s'eftant mife à genoux & commencé à prier Dieu, eftant toufiours auprez d'elle led. curé Pellet veftu de fond. furplis, ayant fon eftolle au col, & nous fommes mis au coing de l'autel, où l'on commence à dire la meffe, pour veoir quelle contenance tiendroit lad. Françoife fans qu'elle nous apperceuft.

Et lors & à l'inftant, Me Iean Buiffon, prebftre, chappelain de lad. églife, qui eftoit reueftu de fes ornemens facerdotaulx pour dire & célébrer la meffe, ayant faict allumer vng grand cierge qu'il auoit faict mettre fur le bord de l'autel prez de nous, & après a commencé à célébrer une baffe meffe, où s'eftoient trouuez préfentz plus de mil à douze cens perfonnes, tant catholiques que huguenotz de la nouuelle prétendue religion, foldatz, & autres gentz de qualité, & entre autres perfonnes de qualité y eftoient le fieur [2]

[1] Ces trois derniers mots après rature de : Monfieur Saint Romain.

[2] Ici rature de deux mots : de Bourry.

abbé de Mortemer, le ſieur Ratte, abbé et conſeiller au Parlement de Toulouze, le ſieur de Rubempré, le ſieur baron du Neufbourg, le ſieur baron des Noyers, le ſieur Seguyer, grand maiſtre des Eaues & Foreſtz de France, Me Iacques Duual, médecin d'Éureux, Me Ionas Marie, receueur des tailles en l'élection de Montiuillier, Me Nicolas Coquet, prebſtre dud. Louiers, Pierre Behotte, Iacques Surgis, Guillaume Inger l'aiſné, Robert Langlois, bourgeois & marchandz dud. Louuiers.

Laquelle Françoiſe s'eſtoit miſe en prière & en eſtat d'oyr ſagement la meſſe, ſinon que lors que led. Buiſſon prebſtre a commencé à dire l'éuangille, lad. Françoiſe auoit commencé à ſommeiller, la teſte luy eſtant tombée ſur ledit banc, deuant lequel elle eſtoit à genoulx, comme ſy elle euſt eſté paſmée & eſuanouye, de quoy nous auons aduerty led. curé Pellet, qui nous regardoit & auoit l'œil ſur nous comme nous l'en auions prié, afin de l'aduertir ſy nous apperceuions que lad. Françoiſe feiſt quelque choſe, lequel curé Pellet l'auoit exorciſée & à elle ietté de l'eaue béniſte, laquelle s'eſtoit auſſy toſt reuenue, s'eſtant leuée & faict le ſigne de la croix & ouy & entendu lad. éuangille attentiuement; aprez laquelle éuangille dicte, elle auoit eſté à l'offrande, où elle auoit eſté conduite par led. curé Pellet, lors de l'eſléuation du Saint Corps de Noſtre Seigneur Iéſus Chriſt, elle auoit icelluy regardé fort attentivement, faiſant touſiours myne de le prier & adhorer, ſans auoir eſté aucunement tourmentée, aprez laquelle elléuation led. curé luy auoit préſenté la paix qu'elle auoit baiſée.

Et ſur ce que led. Buiſſon prebſtre a voulu para-

cheuer de dire la meſſe, le libure & miſſel eſtant changé de lieu & remis ſur le bout de l'auſtel où il auoit commencé ſad. meſſe, eſtant à l'action de grace d'icelle, led. curé Pellet auoit commandé aud. Buiſſon prebſtre de ne paracheuer ſad. meſſe qu'il n'euſt premier adminiſtré le Saint Sacrement de l'Eucariſtie à lad. Françoiſe, lequel Buiſſon s'eſtant arreſté, icelluy curé Pellet, veſtu touſiours de ſon ſurplis & aiant l'eſtolle au col, s'eſtant approché d'icelle Françoiſe, laquelle il auoit ouye de rechef de confeſſion, & ayant icelle exorciſée & coniuré led. malin eſprit, auquel lad. Françoiſe a déclaré publiquement qu'elle renonceoit, led. curé Pellet a pris la ſainte Eucariſtie pour luy bailler & faire receuoir, s'eſtant approché d'elle aprez auoir faict dire à lad. Françoiſe tout hautement ſon *miſereatur* & *confiteor*, comme il eſt accouſtumé premier que faire ſes Paſques, ainſy que icelluy curé a préſenté la ſainte hoſtye deuant la bouche de lad. Françoiſe pour la receuoir, ſi s'eſtoit la volonté de Dieu, il s'eſtoit apparu comme vng ombre noir hors l'égliſe, qui auoit caſſé vng lozenge des vittres de lad. chappelle & prins le cierge qui eſtoit ſur l'autel, où led. Buiſſon prebſtre diſoit la meſſe, qu'il auoit eſteint & remplye la mouchette & luminon dans led. cierge, qui ſembloit à le veoir qu'il y euſt plus de dix ans qu'il n'euſt eſté allumé, & icelle Fontaine eſtant à deux genoux auoit eſté enleuée fort eſpouuantablement ſans auoir peu receuoir le ſaint ſacrement, ouurant la bouche, ayant les yeux tournez en la teſte auec vng geſte tant effroyable qu'il auoit eſté de beſoing, à l'ayde de cinq à ſix perſonnes, la retirer par ſes accouſtremens comme elle eſtoit enleuée en l'air, laquelle ilz auoient iettée à terre, ayantz eſté con-

traintz ſe ietter ſur elle à cauſe que cela la vouloit enleuer, ſans toutefois veoir ny apperceuoir aucune choſe, où s'eſtoit auſſy toſt préſenté led. curé Pellet, qui auoit icelle exorciſée & à elle ietté de l'eau béniſte, meſmes coniuré led. malin eſprit, laquelle eſtoit reuenue à ſoy, eſtonnée & débille, ce que voiant led. curé, auoit de rechef faict abiurer à lad. Françoiſe led. malin eſprit & à elle faict pluſieurs remonſtrances pour le ſalut de ſon ame, à quoy lad. Françoiſe auoit preſté l'oreille.

Cela faict, led. curé auoit de rechef préſenté la ſainte hoſtye à lad. Françoiſe, pour laquelle receuoir s'eſtant mis à deux genoulx, led. curé luy préſentant, icelle Françoiſe a de rechef eſté enleuée hors de terre, plus hault que l'autel, comme ſy l'on l'euſt prinſe par les cheueux, d'une ſy eſtrange façon, que cela auoit grandement eſtonné les aſſiſtans, qui n'euſſent iamais creu veoir une choſe ſy eſpouuantable, s'eſtantz tous iettez à deux genoulx contre terre & commencé à prier Dieu & implorer ſa grâce pour la déliurance de lad. Françoiſe, ayant eſté de beſoing, pour icelle reprendre, que pluſieurs hommes ſe ſoient iettez à ſes accouſtrementz & icelle abattue à terre, s'eſtantz iettez ſur elle pour s'oppoſer à l'effect de l'ennemy qui la vouloit enleuer, ayant lad. Françoiſe la bouche torce & ouuerte, les yeulx qui luy ſortoient de la teſte, les bras & iambes tournez ſans deſſus deſſoubz.

Ce que voiant led. curé Pellet, s'eſtoit approché auprez d'elle, luy aiant ietté de l'eau béniſte, icelle exorciſée & coniuré led. malin eſprit, ayant lad. Françoiſe la face contremont & aiant demeuré quelque temps en ceſt eſtat, led. curé Pellet ayant faict allumer vng autre cyerge, lad. Françoiſe eſtoit reuenue

à ſoy & reprins ſes eſpritz, & aprez que lad. Françoiſe a de recheſ cryé mercy à Dieu & renoncé aud. malin eſprit, eſtant à deux genoux, & s'aprochant led. curé Pellet auprez d'elle pour luy préſenter la ſainte Eucariſtie, afin d'icelle receuoir, pour la troiſieſme fois, elle auoit eſté comme deuant empeſchée de ce faire, ayant eſté enleuée pour la troiſieſme fois par deſſus une grande forme ou banc qui eſtoit deuant l'autel où l'on célébroit la meſſe, & emportée en l'air du coſté où la vitre auoit eſté caſſée, la teſte en bas, les piedz en hault, ſans que ſes accouſtremens feuſſent renuerſez, au trauers deſquelz, deuant & derrière, il ſortoit une grande quantité d'eaue & fumée puante, ayant eſté plus tourmentée que deuant, auec une telle magnye & fureur, que s'eſtoit choſe horrible à veoir & incroyable à ceulx qui ne l'ont veue, laquelle Françoiſe fut quelque temps ainſy tranſportée en l'air, ſans que l'on la peuſt reprendre, mais en fin ſept à huit hommes s'eſtoient iettez à elle, qui auoient icelle reprinſe & miſe contre terre, eſtant tourmentée de telle façon que s'eſtoit choſe horrible & pitoyable à veoir, tellement que ceulx qui eſtoient là préſentz en grand nombre, tant catholiques que de la nouuelle prétendue religion, auoient pleuré, s'eſtantz mis à genoux & commencé à prier Dieu pour le ſalut de l'ame de ladite Françoiſe.

Pendant leſquelles prières, led. curé Pellet s'eſtoit approché de lad. Françoiſe, où tout de nouueau il auoit icelle exorciſée & coniuré led. malin eſprit, &, luy aiant ietté de l'eaue béniſte, eſtoit reuenue & reprins ſes eſpritz, ayant déclaré tout hautement lad. Françoiſe qu'elle renoncoit au diable, cryoit mercy à Dieu & luy demandant pardon de ſes faultes.

Difant lad. Françoife de foy mefme que la première fois que led. curé Pellet luy avoit préfenté la sainte Eucariftie, elle auoit veu led. malin efprit qui eftoit entré par vng trou qu'il auoit faict en vne vitre de lad. chappelle, eftant à main dextre, qu'elle nous a monftré, & auoit efteint le cierge qui eftoit allumé fur l'autel où l'on célébroit la meffe, & icelle Françoife prinfe par les cheueulx pour l'enleuer & emporter par le trou de lad. vittre, de peur qu'elle ne receuft le Saint Corps de Noftre Seigneur Iéfus Chrift.

Ce que aiant entendu led. fieur Ratte abbé, auoit remonftré aud. curé Pellet qu'il offenceoit Dieu de vouloir faire receuoir fon Saint Corps à lad. Françoife, qui n'eftoit en eftat de ce faire; ce que oyant, led. curé auoit fupercédé à bailler les facrementz à lad. Françoife, à laquelle, s'eftant remife à deux genoux, led. curé auoit préfenté la fainte hoftye, qu'elle auoit adorée & baifée, fans empeschement, ce que aiant veu plufieurs foldatz & autres de lad. nouuelle prétendue religion, auoient declaré tout hautement qu'ilz renonçeoient à lad. nouuelle prétendue religion & promettoient d'aller à la meffe, comme tous les affiftans qui eftoient là préfens auoient entendu & veu.

Ce faict, nous nous fommes refouvenuz que toutes les fois que lad. Françoife auoit efté enleuée, elle auoit efté enleuée par les cheueux, mefmes qu'elle nous auoit confeffé que pour gage elle auoit baillé de fefd. cheueux aud. malin efprit, & auffy que famedy dernier, interrogeant fur les remonftrances que nous luy faifions qu'en recongnoiffant & confeffant la vérité nous luy fauuerions la vie, à quoy elle debuoit

adiouſter ſoy par ce que, ſy nous n'euſſions eu la volonté de luy ſauuer, nous luy euſſions faict coupper les cheueux comme on faict aux ſorciers, elle nous auoit uſé de ces motz ou ſemblables : ie voudrois que vous m'euſſiez ia faict coupper les cheueux ; pour raiſon de quoy nous auons délibéré de luy faire coupper & razer, & pour ceſt effect, l'auons renuoiée en la priſon par led. Vymont & ſes compagnons noz archers, & commandé aud. la Prime geollier y prendre garde, lequel geollier a remis lad. Françoiſe auec les autres priſonniers qui la gardoient, entre leſquelz eſtoient un nommé Paſcal, Loys, orfebvre de Rouen, priſonnier pour rançon, qui auroit veu ce que deſſus.

Et viron une heure aprez, nous nous ſommes tranſportez auſd. priſons, aſſiſté dud. ſieur abbé de Mortemer, dud. curé Pellet & dud. Bellet, procureur du Roy, préſence dud. Vauquet, noſtre greffier, et de dix de noz archers, en laquelle eſtans entrez nous ſommes montez en vne petite chambre où nous auons trouué lad. Françoiſe couchée ſur ung lith où lesd. priſonniers la gardoient, qui nous ont dict qu'elle auoit eſté fort tourmentée depuis ſon retour, ayantz eſté contraintz ſe ietter ſur elle & luy ietter de l'eaue béniſte, de peur que cela ne l'enleuaſt ; auquel lieu s'eſtoit trouué led. ſieur du Rollet gouuerneur, madame de Larchant, femme dud. ſieur de Larchant, gouuerneur d'Évreux, la damoiſelle du Rollet, femme du ſieur du Rollet le ieune, & pluſieurs autres ſeigneurs & damoiſelles, en la préſence deſquelz nous auons demandé à lad. Françoiſe ſy led. malin eſprit s'eſtoit apparu à elle depuis qu'elle eſtoit partie de l'égliſe & ce qu'il luy auoit dict ou faict.

A dict que led. malin eſprit l'eſtoit venu veoir

depuis ſon retour de l'égliſe, l'ayant grandement battue & outragée, & luy auoit baillé vng coup au deſſus & au milieu du front, qui luy auoit enleué la peau iuſques au ſang, luy aiant led. malin eſprit dict qu'elle ne nous creut pas & ſe gardaſt bien de faire ce que nous luy dirions, & les prebſtres auſſy; auquel malin eſprit elle diſoit qu'elle auoit demandé pourquoy il la tourmentoit ainſy, lequel luy auoit dict que ſy elle le vouloit croirre & faire ce qu'il luy diroit, & luy donner de ſes cheueux, il ne la tourmenteroit iamais, auquel elle auoit faict reſponſe qu'elle ne luy vouloit plus donner de ſeld. cheueux, qui fut cauſe qu'il luy auoit baillé led. coup qu'elle auoit ſur le front.

Lequel ſieur abbé de Mortemer auoit faict pluſieurs remonſtrances à lad. Françoiſe pour le ſalut de ſon âme, & qu'elle debuoit renoncer au diable, contre l'honneur duquel ſieur abbé lad. Françoiſe auoit uſé de quelques propos iniurieux, qui fut cauſe qu'il s'eſtoit retiré; pour raiſon de quoy, nous auons faict entendre, tant aud. ſieur du Rollet que aux dames, damoiſelles & autres là préſens, que nous délibérions faire mener lad. Françoiſe en l'auditoire de la cohue de ceſted. ville de Louuiers pour icelle oyr & délibérer de ce qu'il eſtoit beſoing de faire ſur ce qu'elle nous venoit de confeſſer, de ce que led. malin eſprit luy auoit dict, leſquelz ſieurs & dames s'eſtoient retirez.

Laquelle Françoiſe nous auons faict amener par dix de noz archers en l'auditoire de lad. cohue pour luy faire oſter ſes cheueux, laquelle a commencé à cryer contre nous & dire qu'elle ne permettroit que ſeſd. cheueux luy feuſſent oſtez.

Ce que voiant, nous auons enuoyé quérir par lesd. Vymont & Dupuys, noz archers, led. Rouſſel médecin & led. Baugeoys Gautier cirurgien, qui ſont à l'inſtant comparuz en lad. cohue, eſtant lad. Françoiſe comme led. iour de ſamedy dernier demeurée à l'entrée de la ſalle de lad. cohue, où nous auons eſté contraintz faire apporter vng banc pour nous aſſeoir & oyr & interroger lad. Françoise, préſence dud. curé Pellet, dud. Bellet, procureur du Roy, deſd. Rouſſel médecin, Baugeois Gautier cirurgien, dix de noz archers, led. geolier & pluſieurs autres.

Icelle Françoiſe iurée de dire vérité & à elle faict commandement de leuer la main;

Laquelle de ce faire a faict refuz.

A laquelle de rechef nous auons faict commandement de par le Roy de leuer la main;

Auquel mot elle auoit auſſy toſt leué la main & iurée de dire vérité.

Interrogée de rechef de ſon nom, aage, qualité & demeure;

A dict auoir nom Françoiſe Fontayne, ſeruante, natifue des faulxbourgs Saint Honoré de Paris, & aagée de vingt deux ans ou enuiron.

Interrogée ſy ſamedy dernier elle ne nous auoit pas confeſſé que, s'eſtant donnée au malin eſprit, elle luy auoit baillé pour gage de ſes cheueux, comme il les luy auoit demandez;

A dict & confeſſé la vérité eſtre telle.

Interrogée ſy, ſur la remonſtance que luy auions faicte le iour de ſamedy dernier que, quant la iuſtice faiſoit apréhender quelques ſorciers ou autres gens poſſédez du malin eſprit, elle leur faiſoit auſſy toſt coupper les cheueux, à fin que led. malin eſprit

n'euſt plus de puiſſance ſur eulx, ce que nous n'auions voulu faire exécuter ſur elle, ayant la volonté de luy ſauuer la vye, en nous confeſſant & recongnoiſſant la vérité, & ſy lors elle ne nous auoit pas uſé de ces motz qu'elle voudroit que ſes cheueux feuſſent ia couppez;

A confeſſé que, luy faiſant lad. remonſtrance ſamedy dernier, elle nous auoit dict qu'elle voudroit que nous luy euſſions faict coupper ſeſd. cheueux.

Interrogée ſy elle n'eſt pas en délibération de ſe faire coupper leſd. cheueux;

A dict que non, perſiſtant à dire en pleurant que l'on ne luy oſteroit ſeſd. cheueux;

Diſant de ſoy meſme qu'elle prioit de ne luy oſter ſeſd. cheueux, par ce que led. malin eſprit, au retour de la meſſe, luy auoit dict qu'elle ſe gardaſt bien de ſe faire coupper ſeſd. cheueux, & que, ſy elle vouloit faire ce qu'il luy diroit, il ne la tourmenteroit plus.

A elle remonſtré qu'elle ne debuoit croirre aud. malin eſprit, qui ne faiſoit que la tourmenter pour la perdre & dampner, & au contraire, ce que nous luy voulions faire eſtoit pour le bien & ſalut de ſon âme, l'incitant de renoncer au diable, cryer mercy à Dieu, luy demander pardon & permettre que luy fiſſions coupper & razer ſeſd. cheueux, à fin que led. malin eſprit, auquel elle les auoit donnez pour gage, n'euſt plus de pouuoir ſur elle;

A dict qu'elle cryoit mercy à Dieu, mais qu'elle prieoit de ne luy oſter ſeſd. cheueux.

Sur quoy, aprez auoir ouy led. Bellet, procureur du Roy, qui a requis que lad. Françoiſe euſt préſentement ſes cheueux raſez & bruſlez pour, ce faict, requérir ce qu'il appartiendra, nous, aprez auoir faict

mettre lad. Françoiſe à deux genoulx, auons ordonné qu'elle auroit préſentement les cheueux couppez & razez par led. Baugeois Gautier cirurgien, & iceulx bruſlez en lad. cohue, en noſtre préſence, pour, ce faict, ordonner ce que de raiſon.

A laquelle fin nous auons commandé aud. Baugeois Gautier cirurgien, qui s'excuſoit & en faiſoit difficulté, de mettre préſentement noſtre iugement à exécution, a peyne de punition.

Lequel iugement nous auons eſté contraint de donner ſeul, par ce que aucuns des iuges & aduocatz dud. lieu ne nous ont voulu aſſiſter, pour la crainte qu'ilz nous ont dict auoir dud. malin eſprit, qu'ilz auoient veu nous empeſcher & tourmenter ſamedy dernier.

Lequel Baugeois Gautier cirurgien nous a requis luy bailler quelques perſonnes pour tenir lad. Françoiſe, pendant qu'il luy razeroit les cheueux, ce que nous auons faict & commandé auſd. Vymont, Dupuys, le Préuoſt, Robert Hellot, Dubuſc, Pellet, valet de geolle, le ſergeant la Mort, de Rouen, led. Robert Behotte & autres, iuſques au nombre de dix, leſquelz ont pris & ſaiſy icelle Françoiſe & aſſiſe en vne petite chaire, l'ayant led. Baugeois Gautier deſcoiffée & faict apporter de l'eau chaude, de laquelle il auoit laué les cheueux de lad. Françoiſe, qui eſtoient aſſez cours comme viron d'un pied, ayant mis vne nappe à l'entour du col d'icelle Françoiſe pour receuoir ſeſd. cheueux, ayant faict faire vng grand feu à l'vn des coings de la ſalle de lad. cohue.

Lequel curé Pellet & led. Buiſſon prebſtre nous auons à ceſte fin faict venir auec de l'eaue béniſte, & led. Baugeois Gautier a commencé à razer les cheueux

de lad. Françoiſe par le deuant de la teſte, eſtant tenue par dix de noſd. archers cy deſſus nommez, par les iambes, cuiſſes, bras & corps, ayant pour ce faire oſté leurs eſpées & armes.

Et comme led. Baugeois Gautier a baillé le troiſieſme coup de raſeoir, venant ſur l'os coronal de la teſte, lad. Françoiſe auoit eſté enleuée d'entre les mains dud. cirurgien & de noſd. archers, qui la tenoient, leſquelz auoient eſté contraintz, pour icelle reprendre, courir aprez, eſtant en l'air, l'ayant reprinſe par ſes accouſtremens & icelle miſe à terre, & contraintz ſe ietter ſur elle, ayant la bouche ouuerte, les yeux gros & renuerſez en la teſte, ſe débattant de telle force que leſd. archers n'en pouuoient eſtre maiſtres.

Lequel curé Pellet auoit lors exorciſé lad. Françoiſe, à elle ietté de l'eaue béniſte & coniuré led. malin eſprit, laquelle s'eſtoit auſſy toſt reuenue, l'ayant led. Baugeois Gautier faict reprendre par noſd. archers & continuer à razer ſeſd. cheueux; en quoy faiſant, elle auoit eſté de rechef enleuée en l'air fort hault, la teſte en bas, les piedz en hault, ſans que ſeſd. accouſtrementz ſe ſoient renuerſez, au trauers deſquelz il ſortoit par deuant & par derrière grande quantité d'eaue & fumée puante, & en fin aiant eſté reprinſe par leſd. archers, ayant la bouche contrefaicte & tourmentée d'une façon eſpouuantable & horrible à veoir, ils l'auoient abattue contre terre, s'eſtantz iettez ſur elle pour empeſcher que led. malin eſprit ne l'enleuaſt, pendant leſquelz tourmentz, grand nombre de peuple qui eſtoit aux feneſtres de lad. cohue, qui la regardoient, s'eſtoient iettez contre terre & mis à genoux, & commencé à prier Dieu pour le

ſalut de lad. Françoiſe, comme auoit faict led. curé Pellet, led. Bellet procureur du Roy, & autres qui eſtoient dans lad. cohue, & nous, nous ſommes entrez dans le parquet de lad. iuriſdiction & mis à genoux ſur le degré au bas de la chaire du iuge, au deſſus de laquelle eſtoit la remembrance du crucifix, où eſtant en prière & oraiſon, led. curé Pellet a de rechef exorciſé icelle Françoiſe, coniuré led. malin eſprit & à elle baillé de l'eaue béniſte, laquelle auoit reprins ſes eſpritz, ayant lad. Françoiſe demandé à parler à nous, de quoy led. Vymont archer nous eſt venu aduertir, vers laquelle ſommes allez; & nous releuant de deſſus led. degré, auons trouué au bas & le long d'icelluy grande quantité de cheueux qui eſtoient dans le plaſtre & ſortoient dehors de demy pied, de la longueur de plus de ſix piedz & de demy pied de large, choſe qui nous a fort eſtonné, & eſtant prez de lad. Françoiſe, nous auons demandé à icelle ce qu'elle nous vouloit.

Laquelle Françoiſe eſtant contre terre, la face en hault, tenue par noſd. archers, nous a uzé de ces motz par trois foys : Faictes les coupper vitement, Monſieur le Prévoſt, tous les cheueux.

Ce que aiant entendu, nous auons commandé aud. Baugeois Gautier de paracheuer à luy razer leſd. cheueux, ce qu'il a faict, eſtant touſiours tenue par noſd. archers, laquelle Françoiſe auoit de rechef eſté oſtée des mains de noſd. archers & enleuée en l'air le long de lad. cohue, la teſte en bas, les piedz en hault, hurlant & cryant eſtrangement, eſtant toute contrefaicte & continuant à ietter touſiours de l'eaue & de la fumée qui paſſoit à trauers du bas de ſes accouſtrementz, ayant noſd. archers eſté longuement

ſans la pouuoir reprendre, de quoy le peuple qui eſtoit aux enuirons de lad. cohue, qui la regardoit par leſd. feneſtres, eſtoit demeuré fort eſtonné, s'eſtant mis à genoux & commencé à prier Dieu pour lad. Françoiſe, laquelle led. curé exorciſoit & iettoit de l'eaue béniſte, laquelle auoit auſſy toſt repris ſes eſpritz, ayant led. Baugeois Gautier continuer à luy razer leſd. cheueux, ce qu'il a paracheué auec grand peyne, ayant encores une fois eſté enleuée d'entre ſes mains & tourmentée eſtrangement, choſe impoſſible à raconter, & n'a iamais eſté veu aucune choſe toucher ny tenir lad. Françoiſe à chacune des foys qu'elle a eſté enleuée.

Ce faict, nous auons appellé led. curé Pellet, led. Bellet procureur du Roy, led. Baugeois Gautier cirurgien, noſd. archers & autres qui eſtoient là préſentz, auſquelz nous auons monſtré les cheueux que nous auons trouuez au bas dud. degré par lequel on montoit à la chaire du iuge, dont ilz ſont demeurez fort eſtonnez.

Laquelle Françoiſe ſur ce interrogée nous a confeſſé que s'eſtoit ſes cheueux qu'elle auoit baillez aud. malin eſprit, qui les auoit là rapportez, comme elle auoit veu, ce que aiant entendu, nous auons faict prendre aud. Baugeois Gautier les cheueux qu'il auoit razez à lad. Françoiſe, que nous auons confrontez contre les cheueux qui eſtoient dans led. plaſtre au pied dud. degré, que led. Baugeois Gautier a dict eſtre des meſmes cheueux & ſemblables à ceulx qu'il auoit razez à lad. Françoiſe, comme il nous eſt à meſme apparu.

Et pour en auoir plus de certaine congnoiſſance, nous auons faict venir deuant nous led. Pellet vallet

de geolle & ſa femme, pour ſcauoir depuis quel temps ilz demeuroient en lad. geolle & priſon, & s'ilz auoient congnoiſſance que l'on euſt faict faire les cheueux à quelque perſonne dans led. parquet.

Led. Pellet vallet de geolle & ſa femme, iurez de dire vérité, nous ont dict qu'il y auoit plus de vingt trois ans qu'ilz ſe tenoient en lad. priſon, pendant lequel temps ilz n'auoient iamais veu faire les cheueux à aucune perſonne, & que le matin ilz auoient nettoyé lad. cohue & parquet, ſachant que nous y venions, où n'auoient veu led. poil ny cheueux que leur auons monſtrez au pied dud. degré, & ne ſçauoient d'où cela venoit.

Lequel poil eſtoit fort auant dans led. plaſtre, tellement que nous auons eſté contraint faire apporter vng pic & vne peſle de fer pour oſter leſd. cheueux qui eſtoient plus de trois doigtz dans led. plaſtre, leſquelz nous auons faict bruſler auec les autres cheueux que led. Baugeois Gautier auoit oſtez & razez à lad. Françoiſe.

Ce faict, voiant que lad. Françoiſe eſtoit encores tourmentée, aprez auoir ſur ce oy led. Bellet procureur du Roy, nous auons ordonné que lad. Françoiſe auroit auſſy le poil de deſſoubz les eſſelles & celuy des parties honteuſes razez & préſentement bruſlez, ce que nous auons commandé aud. Baugeois Gautier cirurgien d'exécuter, à peyne de punition, de quoy il s'eſt voulu excuſer.

Ce que voiant lad. Françoiſe, elle nous a dict en pleurant qu'elle ne vouloit pas que l'on luy otaſt led. poil.

Interrogée pourquoy;

A dict que ſy nous luy voulions faire oſter, qu'elle

nous pryoit que ce feuſt par vne femme, de quoy meſme nous a ſupplié led. Baugeois Gautier cirurgien.

Auquel nous auons de rechef faict commandement d'oſter & raſer led. poil à lad. Françoiſe, à peyne de punition, ce qu'il a accordé faire, ayant à ceſte fin faict aſſeoir lad. Françoiſe au deſſoubz de la porte du parquet de lad. cohue, à laquelle nous auons commandé ſe deſpouiller, ce qu'elle a faict; & aiant voulu oſter ſon corſet, comme elle a commencé à ſe deſlaſſer, nous auons veu icelle prendre par les deux bras, que l'on luy a renuerſez par derrière le doz, & icelle iettée contre terre, & traynée ſur le doz, de viteſſe, la face en hault, dans le feu où nous faiſions bruſler ſeſd. cheueux, ſans veoir aucune choſe, ny perſonne la tenir ny trayner, & ſans le ſecours dud. curé, dud. Baugeois Gautier cirurgien, & de noſd. archers, qui y eſtoient accouruz & icelle prinſe par les piedz, qu'ilz auoient auec grande peyne retirée dud. feu, elle euſt eſté bruſlée & eſtouffée par ce qu'il y auoit grand feu.

Et l'ayant ainſy retirée, led. curé Pellet l'auoit de rechef exorciſée & ietté de l'eaue béniſte & meſme coniuré led. malin eſprit, laquelle eſtant reuenue nous auoit prié & requis luy faire oſter le poil de deſſoubz les eſſelles.

Suyuant leſquelz propos, nous auons faict deſpouiller lad. Françoiſe, à laquelle led. Baugeois Gautier a oſté & raſé le poil de deſſoubz les eſſelles & icelluy bruſlé.

Laquelle Françoiſe nous a commencé à dire qu'elle eſtoit fort allégée de ce que nous luy auions faict oſter ſes cheueux & le poil qu'elle auoit ſoubz les eſſelles,

difant qu'il ne fentoit plus de mal, pour raifon de quoy nous ne luy auons faict ofter le poil des parties honteufes, iufques à ce que nous euffions veu comme elle fe porteroit, s'eftant lad. Françoife iettée à deux genoux, ayant les mains iointes, a commencé à regarder l'image du crucifix, demandant pardon à Dieu de fes faultes, déclarant qu'elle renonceoit du tout au malin efprit & fe donnoit à Dieu, le fupliant la vouloir receuoir & oyr à fa prière, nous aiant dict que, pendant que l'on luy faifoit fefd. cheueux, elle auoit efté fort battue & tourmentée par led. malin efprit, nous aiant alors monftré l'un de fes bras qui eftoit tout meurtry & la tefte plaine de boffe & tumeur iufques au fang qui en fortoit, ce que nous ne voyons au précédent qu'elle euft les cheueux & le poil des effelles oftez.

Ce faict, nous auons faict reueftir lad. Françoife de fes accouftrementz, & icelle conduite & ramenée dans lad. églife de Noftre Dame, en la chappelle des Calanges, où led. fieur du Rollet gouuerneur auoit ordonné quelques prebftres pour la confoler & affifter, auec deux hommes dudit Louuiers qu'il y auoit enuoiez pour la garder & aufquelz il auoit faict déliurer viures & argent, & ce, iufques à ce que par nous autrement en euft efté ordonné.

Et par ce qu'il eftoit plus de deux heures aprez midy, & que nous n'auions beu ny mangé, nous fommes retirez, en quoy faifant eft arriué en lad. églife Me Pierre Houdemare, l'un des curez dud. Louuiers, qui venoit du village des Dantz où il eftoit le iour d'hier allé, auquel nous auons faict entendre tout ce qui s'eftoit paffé pour le faict de lad. Françoife, par ce qu'il eftoit homme qui auoit eftudyé,

viuant en bonne réputation, l'ayant prié d'ouyr de confeſſion lad. Françoiſe & regarder s'il pourroit tirer quelque choſe d'elle emplufauant que ce qu'elle nous auoit confeſſé, ce qu'il a promis faire.

Auquel Houdemare curé nous auons déclaré que laiſſions lad. Françoiſe en ſa garde, affin de la nous repréſenter le lendemain, & ſommes venuz en noſtre logis pour prendre noſtre réfection.

L. Morel. Bellet.

M. Pelet. Vauquet. Gaultier. J. Vymont.

1591.

Iehan Buysson, *preſtre.*

Dud. iour, de releuée, viron ſur les ſept à huit heures du ſoir, nous ſommes de rechef tranſportez à lad. égliſe & parlé aud. Houdemare curé pour ſçauoir de luy en quel eſtat eſtoit lad. Françoiſe, & ſy elle eſtoit encores tourmentée dud. malin eſprit;

Lequel Houdemare curé nous a dict que lad. Françoiſe diſoit que, depuis que nous luy auions faict oſter ſes cheueux, elle s'eſtoit bien trouuée.

Lad. Françoiſe ſur ce oye & interrogée, & à elle demandé ſy elle s'eſtoit confeſſée entièrement de tous ſes péchez & miſe en eſtat de faire demain ſes Paſques & receuoir ſon Créateur.

A dict en ces motz que grâce à Dieu elle n'eſtoit plus tourmentée depuis que luy auions faict razer & bruſler ſes cheueux; & que moyennant la grâce de Dieu auquel elle demandoit pardon, renonceant au diable, elle délibereroit de faire demain ſes Pasques, ſy nous luy voulions permettre, ce que nous auons

ordonné faire aud. Houdemare curé, auquel nous auons faict entendre que nous y trouuerrions & y voulions eſtre préſent, & par ce qu'il eſtoit tart, nous ſommes retirez en noſtred. logis & auons laiſſé lad. Françoiſe dans lad. égliſe où elle a couché auec les perſonnes qui la gardoient.

L. Morel. Bellet.

M. Pelet. Vauquet. J. Vymont.

1591.

Du mardy troiſieſme iour de ſeptembre mil cinq cens quatre vingtz & vnze, à Louiers, nous, Loys Morel, ſieur de la Tour, conſeiller du Roy, Préuoſt général en la mareſchauſſée de France & en la prouince de Normandie, certiffions à tous qu'il apartiendra nous eſtre ce iour d'huy ſur les huit heures du matin tranſporté en l'égliſe de Noſtre Dame de ceſted. ville de Louuiers, aſſiſté dud. Bellet, procureur du Roy, préſent led. Vauquet greffier & noz archers cy deſſus nommez, pour ſçauoir en quel eſtat eſtoit lad. Françoiſe, laquelle nous auons trouuée en lad. chappelle de Callange auec leſd. Pellet & Houdemare curez qui la confeſſoient, & aprez l'auoir ouye de confeſſion, nous auons demandé auſd. curez comme la nuict s'eſtoit paſſée, & ſy elle n'auoit point eſté tourmentée, leſquelz curez nous ont dict & aſſeuré qu'elle n'auoit eſté aucunement tourmentée ny vexée dud. malin eſprit, depuis que luy auions faict oſter & bruſler ſeſd. cheueux, laquelle Fontaine nous auons faict venir deuant nous & interrogée comme elle ſe

portoit, aprez ferment par elle faict de dire vérité, & fy elle n'auoit pas ceste nuict passée esté tourmentée dud. malin esprit.

A dict qu'elle n'auoit eu aucun tourment ny vision dud. malin esprit depuis que nous luy auions faict razer & brusler sesd. cheueux, disant qu'elle se trouuoit bien, & en tel estat qu'elle espéroit, moyennant la grâce de Dieu, auquel elle auoit demandé pardon de ses péchez & renoncé aud. malin esprit, receuoir ce iour d'huy matin son Créateur, que led. Houdemare curé luy auoit promis dire & célébrer la messe pour cest effect, ce que led. curé nous a ainsy tesmoignié & certiffié, l'ayant ainsy résolu auec nous, de quoy nous auons faict aduertir led. sieur du Rollet qui désiroit s'y trouuer, ce qu'il a faict, & auec luy led. sieur de Larchant, gouuerneur d'Éureux, led. sieur abbé de Mortemer, led. sieur Séguier, grand maistre des Eaues & Forestz, & plusieurs autres seigneurs & dames auec vng grand nombre de peuple de plus de sept à huit cens personnes, ayant faict préparer l'autel pour dire la messe, led. Houdemare curé a commencé à célébrer vne basse messe, où estoit présente lad. Françoise à deux genoulx, qui auoit oy icelle messe en grande déuotion, & à la fin d'icelle auoit receu son Créateur sans aucun empeschement ny tourment, de quoy vng chascun a commencé à louer & remercier Dieu & luy rendre grace, ce qu'aiant veu, nous auons faict reconduire lad. Françoise en lad. chappelle de Callanges, en la garde dud. curé & de deux autres prestres, auec les deux hommes que nous luy auions baillez pour l'ayder à garder, & à l'instant sommes montez à cheual pour accompagner led. sieur du Rollet qui s'en alloit en la ville du

Pont de l'Arche où nous auons demeuré iuſques au lendemain.

L. Morel. Bellet.

M. Pelet. Vauquet. J. Vymont.

1591.

Iehan Buysson, *prebſtre.*

Et ce iour d'huy mercredi quatrieſme iour de ce préſent mois de ſeptembre, nous ſommes partiz dud. Pont de l'Arche auec led. ſieur du Rollet & reuenuz en ceſted. ville de Louiers, où eſtantz, nous ſommes acheminez en lad. égliſe Noſtre Dame pour ſçauoir dud. Houdemare curé comme ſe portoit lad. Françoiſe, lequel curé nous auons trouué auec icelle qui luy remonſtroit ſon ſalut, qui nous a dict que lad. Francoiſe n'eſtoit plus tourmentée & qu'elle auoit encores ce iour d'huy receu ſes ſacrementz sans aucun empeſchement, ce que nous a meſme confeſſé lad. Françoiſe; ce que aiant entendu, nous auons icelle laiſſée en la garde dud. curé & des autres qui l'aſſiſtoient, & nous ſommes retirez en noſtre logis par ce qu'il eſtoit ià tart.

L. Morel. Bellet.

M. Pelet. Vauquet. J. Vymont

1591.

Et ce iour d'huy, cinquieſme iour de ce préſent mois de ſeptembre mil cinq cens quatre vingtz & vnze, comme nous eſtions aux priſons de ced. lieu, voulant procéder à l'interrogatoire de quelques pri-

ſonniers, nous auons eſté aduertis que en icelle priſon il y auoit vng homme de Bernay priſonnier pour rançon, lequel diſoit que depuis cinq à ſix moys il auoit veu en lad. ville de Bernay une ieune fille qui eſtoit fort tourmentée & poſſédée du malin eſprit;

Pour raiſon de quoy, nous auons à l'inſtant faict comparoir deuant nous led. homme & icelluy iuré de dire vérité.

Interrogé des cauſes de ſon empriſonnement;

A dict que le capitaine Gaujon de ceſte garniſon l'auoit prins priſonnier prez la Meſengère comme tenant le party de la ligue, pour raiſon de quoy il auoit faict mettre led. reſpondant à rançon, laquelle il auoit enuoyé quérir aud. lieu de Bernay d'où il eſt.

Interrogé s'il a congnoiſſance d'une ieune fille qui eſt en ceſte ville, tourmentée du malin eſprit, & ſy il a veu autre fois icelle qui en feuſt tourmentée & poſſédée aud. Bernay.

A dict que la femme d'un tailleur de Paris qui eſt dud. Bernay, appellé Quatremares, auoit depuis cinq à ſix mois amené auec elle une ſervante de la ville de Paris, laquelle eſtoit fort tourmentée & poſſédée du diable, comme luy qui reſpond auoit pluſieurs fois veu aud. Bernay en la maiſon dud. Quatremares, & entre autres ſe reſouuient luy qui reſpond qu'une nuict lad. fille, eſtant au logis dud. Quatremares, feuſt apportée & enleuée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, ſans que perſonne touchaſt à elle, où elle fut fort tourmentée & enleuée hors de terre par pluſieurs fois, où il ſe trouua pluſieurs Cordeliers & autres gens d'égliſe, choſe qui eſtoit fort effroyable à veoir, diſant led. reſpondant, ſy lad. fille luy eſtoit repréſentée, il la recongnoiſtroit fort bien.

Ce que aiant entendu, nous ſommes à l'inſtant tranſportez à lad. égliſe Noſtre Dame où eſtoit lad. Françoiſe, aſſiſté dud. Bellet, procureur du Roy, dud. Vauquet, greffier, noſd. archers & autres, auquel lieu nous auons conduit & mené led. reſpondant, où eſtant, ſommes entrez en la chappelle où eſtoit lad. Françoiſe, lequel reſpondant aiant veu icelle, nous a dict & iuré que s'eſtoit la meſme fille qu'il auoit veue aud. Bernay, tourmentée dud. malin eſprit, ce que aiant entendu, nous auons faict retirer led. homme, de peur que lad. Françoiſe ne s'en apperceuſt, laquelle ne l'auoit veu, & auons faict venir deuant nous lad. Françoiſe pour eſtre oye & interrogée ſur ce que deſſus, ſans ſortir de lad. chappelle, & icelle iurée de dire vérité.

Interrogée ſy elle n'auoit iamais eſté poſſédée dud. malin eſprit que depuis qu'elle eſt en ceſted. ville de Louuiers; a dict & reſpondu, préſence deſd. Pelet & Houdemare curez, dud. Buiſſon, & des autres prebſtres & perſonnes qui eſtoient là préſentz, qu'elle n'auoit iamais eſté tourmentée dud. malin eſprit que depuis qu'elle eſt en ceſte ville de Louuiers, comme elle nous auoit cy deuant confeſſé.

A elle remonſtré qu'elle ne nous diſoit la vérité, & que nous voyons bien qu'elle n'eſtoit en l'eſtat de grâce, par ce qu'elle auoit eſté tourmentée du malin eſprit eſtant en la ville de Bernay où elle eſtoit demeurante depuis cinq à ſix mois en la maiſon d'un appellé Quatremares, tailleur d'habitz de la ville de Paris, & que en cela nous recongnoiſſions qu'elle ne nous auoit confeſſé la vérité, & qu'il y auoit de la meſchanceté en ſon faict, l'incitant de nous recongnoiſtre au vray la vérité, ſy elle veult que Dieu ayt pitié d'elle.

Laquelle Françoiſe a commencé à dire qu'elle nous vouloit recongnoiſtre la vérité, & icelle de rechef iurée de dire & recongnoiſtre la vérité;

A dict de ſoy meſme qu'eſtant en la ville de Bernay en la maiſon d'un appellé Quatremares, tailleur d'abitz, elle auoit eſté fort tourmentée dud. malin eſprit, pour raiſon de quoy elle auoit eſté contrainte ſe retirer & ſortir hors dud. Bernay.

Interrogée en quelle façon & comment led. malin eſprit l'auoit tourmentée aud. Bernay;

A dict & confeſſé qu'eſtant en lad. ville de Bernay, au logis dud. Quatremares, cela eſtoit venu la nuit, qui faiſoit grand bruit par les chambres, iettant une fois les couuertures des litz par terre, une autre fois iettoit les tables, ſcabeaux & autre meſnage auſſy par terre, rompant & briſant tout; et arriua qu'un ſoir, comme led. malin eſprit tourmentoit lad. Françoiſe en la maiſon dud. Quatremares, led. malin eſprit l'auoit enleuée & tranſportée dud. logis dans le cymetière dud. Bernay, où eſtant il auoit icelle iettée contre terre & grandement tourmentée, préſence de pluſieurs perſonnes dud. Bernay & de quelques Cordeliers dud. lieu; leſquelz Cordeliers la voyoient ainſy vexée & tourmentée, eſtoient entrez dans led. cymetière & icelle prinſe & aſſiſtée de leurs prières, tellement que depuis, pour raiſon de ce, elle auoit eſté déchaſſée dud. Bernay, s'eſtant retirée en ceſted. ville de Louuiers.

Ce faict, lad. Françoiſe s'eſt iettée à genoulx, laquelle nous a dict & remonſtré que en ce qu'elle nous auoit cy deuant dict & confeſſé, elle ne nous auoit recongneu la vérité comme l'accident luy eſtoit arriué, ny l'occaſion pour laquelle led. malin eſprit la tour

mentoit ainſy, recongnoiſſant que, depuis que nous luy auions faict razer & bruſler ſes cheueux, elle n'auoit eſté aucunement tourmentée, déclarant que à préſent elle vouloit recongnoiſtre la vérité, nous ſupliant la vouloir oyr.

A laquelle nous auons amplement remonſtré le menſonge dont elle s'eſtoit aidée, ſans nous auoir dict la vérité, ayant dict à icelle Françoiſe que, ſy elle ne nous recongnoiſſoit préſentement la vérité, nous la ferions punir, l'incitant de recongnoiſtre comme elle auoit eſté premièrement ſéduite & circonuenue par led. malin eſprit, & des moyens qu'il y auoit uzé pour y paruenir, par ce que, nous le décelant, elle ſe pouuoit aſſeurer de demeurer perpétuellement ſoubz le pouuoir du diable.

Icelle Françoiſe a uzé de ces motz, préſence dud. Houdemare, curé, & des autres preſtres & hommes qui la gardoient, en la préſence meſme dud. Bellet, procureur du Roy, qui nous a touſiours aſſiſté en lad. chappelle.

Monſieur, la vérité eſt telle qu'il y a eu deux ans à la Saint Iean dernière que, ſeruant en la maiſon du ſieur de Beaufort, notaire, demeurant en la rue de Champfleury, à Paris, il s'eſtoit préſenté, à elle qui reſpond, la nuict, comme vng pigeon, & depuis comme vng chat, & par aprez comme vng homme, qui auoit fort tourmenté icelle Françoiſe, qui fut cauſe que l'on l'auoit chaſſée de lad. maiſon, luy diſant que l'on n'auoit iamais oy cela que depuis qu'elle eſtoit demeurante en icelle, comme l'on l'auoit auſſy chaſſée par ſemblables d'autres maiſons où elle auoit demeuré en lad. ville de Paris, au deſſus de Saint Iean en Grèue, prez Saint Germain, en laquelle cela s'eſtoit préſenté

à elle la nuict, & faict tel bruit que l'on luy auoit baillé ſon congé, à cauſe qu'il y auoit des petitz enfantz en la maiſon qui s'en eſpouuentoient.

Dict qu'aprez cela, elle eſtoit venue demeurer en la maiſon d'un cirurgien nommé Maiſtre Oliuier, demeurant en la maiſon où pendt pour enſeigne les trois boettes, deuant Saint André des Artz, aud. Paris, où elle fut quelque temps, par ce que led. Maiſtre Oliuier eſtoit malade & tenoit le lith; pendant lequel temps led. eſprit venoit en lad. maiſon en forme de pigeon, de chat & autre beſte, qui faiſoit grand bruit & tourmentoit eſtrangement lad. Françoiſe, & en fin arriua vng ſeoir que, comme led. Maiſtre Oliuier eſtoit couché dans ſon lith, fort malade, led. eſprit eſtoit deſcendu par la cheminée, comme vng brandon de feu, qui eſpouuenta tellement led. Maiſtre Olliuier qu'il ſe ietta hors du lith, tout malade qu'il eſtoit, ayant mis la teſte à vne des feneſtres de ſa chambre qui regardoit ſur la rue, laquelle il auoit ouuerte, ayant appellé à ſon ayde les voiſins, qui y eſtoient auſſy toſt accouruz, & ſans l'ayde deſquelz il ſe feuſt ietté du hault à bas de lad. feneſtre, de la peur qu'il auoit; lequel malin eſprit s'eſtoit adreſſé à lad. Françoiſe & icelle iettée contre terre & traynée au fond de la caue de la maiſon, où eſtant, il fut impoſſible auſd. voiſins de la retirer de là, qui fut cauſe qu'aucuns d'iceulx s'en allèrent aux Cordeliers les aduertir de ceſt accident; ſuyuant lequel aduertiſſement, quelques Cordeliers y eſtoient venuz auec la croix & de l'eaue béniſte, qui auoient retiré lad. Françoiſe; pour raiſon de quoy, led. Maiſtre Oliuier auoit faict chaſſer lad. Françoiſe de ſa maiſon, laquelle ne ſçauoit où ſe retirer, par ce que vng chaſcun la déchaſſoit dans Paris, à cauſe

dud. malin eſprit qui la ſuiuoit par tout où elle alloit.

Confeſſe qu'eſtant déchaſſée d'un chaſcun, la femme d'un tailleur de la court qu'elle a dict ne ſçauoir nommer, & qui eſtoit vne grande femme qui demeuroit derrière le logis dud. Maiſtre Oliuier, la voyant ainſy, auoit dict qu'elle ne craignoit point les eſpritz & ne croyoit qu'il en reuint, demandant à lad. Françoiſe ſy elle vouloit aller demeurer auec elle, elle luy feroit bon traictement, ce qu'elle auoit accordé faire, & de faict s'en alla demeurer auec la femme dud. tailleur, où elle fut quelque temps ſans que lad. femme s'aperceuſt dud. malin eſprit, ſinon vng iour de feſte, comme lad. femme montoit en ſa chambre, ſon mary eſtant abſent à la ſuilte de la court, elle auoit trouué lad. Françoiſe que led. malin eſprit battoit & tourmentoit, & la voulant ſecourir, led. malin eſprit auoit tiré icelle Françoiſe ſoubz vng lith, de quoy lad. femme fut eſtonnée & eſpouuantée, & s'eſtoit retirée; et icelle Françoiſe eſtant reuenue à ſoy, après que led. malin eſprit l'euſt quitée, s'eſtoit repréſentée à ſad. maiſtreſſe, à laquelle elle auoit raconté le tourment que led. malin eſprit luy auoit faict.

Dict auſſy qu'aiant eſté quelque temps en lad. maiſon, feroit arriué par vng dimenche que, comme elle frottoit le meſnage de bois & faiſoit la chambre de ſa maiſtreſſe, laquelle eſtoit à la grande meſſe, comme l'on ſonnoit Dieu leué d'icelle, feroit arriué & entré par vne feneſtre de lad. chambre auec vng grand bruict, vne perſonne faict comme vne mort, ayant vng ſuaire ſur ſa teſte qui le couuroit, ce que aiant veu lad. Françoiſe, demeura fort eſtonnée, laquelle mort luy commença à parler & vſer de ces motz :

Françoiſe, n'aye point de peur, ie ſuis ton oncle François Cotté, de la rue Saint Denis, qui ſuys mort il y a long temps. C'eſt moy qui te tourmente toutes les nuictz, par ce que ie ſuis en peyne pour deulx voeux que i'ay faictz pendant que i'eſtois viuant, le premier eſtoit d'aller à Noſtre Dame des Vertuz y faire dire vne meſſe, & le ſecond eſtoit d'aller à Saint Laurens aux faulx bourgs Saint Denis, & y faire auſſy dire vne autre meſſe, ce que n'ayant accomply pendant ma vie, i'en ſuis demeuré en peyne, & fault que toy meſme accompliſſe mon voeu, parlant à lad. Françoiſe.

Interrogée quelle reſponſe elle luy feit, & ſy elle le recongneuſt pour eſtre led. Françoys Cotté, ſon oncle;

A dict & confeſſé que, comme elle entendiſt parler led. homme ſemblable à une mort, elle le recongneut pour eſtre led. Françoys Cotté ſon oncle, & en auoit la meſme parolle; auquel elle feiſt reſponſe qu'il auoit vng filz qui luy eſtoit plus proche quelad. Françoiſe, qui n'eſtoit que ſa niepce, auquel il ſe debuoit adreſſer & non à elle.

Dict que led. homme comme vne mort luy feiſt reſponſe que la vérité eſtoit telle qu'il auoit ſon filz, mais par ce que lad. Françoiſe eſtoit ſa niepce & ſa filleulle, s'eſtoit à elle à qui il ſe debuoit adreſſer & non à autre, diſant à lad. Françoiſe que ſy elle n'accompliſſoit pour luy led. voeu, il ſeroit à iamais en peyne;

Pour faire lequel il dict à lad. Françoiſe qu'il falloit qu'elle ſe deſpouillaſt toute nude, ſans chemiſe, ayant ſur ſa teſte vng grand drap de toille comme led. homme auoit, & qu'elle ſe gardaſt bien en allant &

reuenant de parler à aucune perſonne, autrement qu'elle feroit cauſe qu'il feroit à iamais en peyne, & auſſy qu'il tourmenteroit touſiours lad. Françoiſe, & au contraire, ſy elle faiſoit & parachеuoit led. voeu, elle déliureroit led. Cotté & ſe mettroit elle meſme hors de peyne ; ce dict, led. homme habillé comme vne mort s'eſtoit eſuanouy en l'air & retourné par lad. feneſtre, eſtant lad. Françoiſe demeurée fort eſtonnée.

Dict que comme ſad. maiſtreſſe eſtoit reuenue de la grande meſſe, elle luy dict & feiſt entendre ce que deſſus, qui en feuſt auſſy fort eſtonnée & dict à lad. Françoiſe qu'il falloit qu'elle allaſt trouuer Monſieur le Pénitencier, pour ſçauoir de luy ce qu'elle debuoit faire.

Dict que aprez que ſad. maiſtreſſe euſt diſné, elle mena lad. Françoiſe à Noſtre Dame vers Monſieur le Pénitencier, auquel elle la feiſt parler, & dict aud. ſieur Pénitencier que s'eſtoit ceſte pauure fille qui auoit eſté entre les mains de Monſieur de Saint Euſtache, laquelle auoit eſté tant tourmentée du malin eſprit, nous aiant lad. Françoiſe confeſſé qu'elle auoit eſté longuement entre les mains de Monſieur Benoiſt, curé dud. Saint Euſtache, eſtant tourmentée dud. malin eſprit qu'il auoit par pluſieurs fois coniuré dans l'égliſe dud. Saint Euſtache, mais n'y auoit ſceu que faire; comme auſſy elle nous a dict que, premier que d'eſtre entre les mains dud. ſieur curé de Saint Euſtache, elle auoit eſté entre les mains de Monſieur Henry, curé de Saint Iean en Grèue, qui l'auoit longuement gardée, ayant roigné & ratté les ongles des mains à lad. Françoiſe, faict mettre icelle priſonnière & coniuré led. malin eſprit, ſans qu'il y euſt faict

aucune chofe ny baillé aucun allègement; qui auoit efté caufe que led. fieur curé de Saint Euftache l'auoit faict amener aud. Saint Euftache.

Dict qu'aiant parlé aud. fieur Pénitencier de Paris, aprez auoir oy lad. Françoife de confeffion, il luy ordonna d'accomplir led. voeu, ainfy & comme led. homme mort luy auoit dict, ce que lad. Françoife luy promift.

Dict que, quelque temps aprez, fad. maiftreffe délibéra de mener lad. Françoife à Noftre Dame des Vertuz & aud. Saint Laurens pour accomplir led. voeu, & de faict, le dimenche d'aprez, lad. Françoife fe délibéra d'y aller, ce qu'elle feift, & auec elle fad. maiftreffe, s'eftant lad. Françoife defpouillée toute nude & prins feulement vng drap de lith qu'elle auoit mis fur fa tefte, qui la couuroit, & comme ilz furent paffez la porte Saint Denis, par ce que lad. ville de Paris & celle de Saint Denis tenoient lors pour le party de la Ligue, elles furent rencontrées par des foldatz de la garnifon dud. Saint Denys qui fe faifirent de lad. Françoife, la voiant ainfy accouftrée, & dirent que s'eftoit quelque dame de moyens qui s'eftoit ainfy habillée pour fe fauuer de Paris.

Laquelle fa maiftreffe raconta aufditz foldatz que s'eftoit vne pauure fille fa feruante qui auoit efté long temps tourmentée d'un efprit, laquelle auoit efté entre les mains dud. fieur curé de Saint Euftache, comme lefd. foldatz auoient peu veoir, s'ilz auoient efté là dimanche à la meffe aud. Saint Euftache, comme led. fieur curé coniuroit led. malin efprit.

Lefquelz foldatz feirent refponfe que fy lad. Françoife vouloit parler à eulx & leur dire que s'eftoit elle, ilz la laifferoient aller, ce qu'elle feift, &, comme

lesd. soldatz les eurent quitées, ilz s'en allèrent à Nostre Dame des Vertuz où lad. Françoise fist dire vne messe par vng prestre qu'elle trouua là, pendant laquelle messe lad. Françoise dict qu'il luy feust impossible de prier Dieu, ny de se mettre en oraison, ayant tousiours vng grand bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui la tourmentoit.

Dict qu'aprez que lad. messe feust dicte, sad. maistresse la mena aud. Saint Laurens, où, par semblable, elle feist dire vne autre basse messe, & luy fut aussy impossible de prier Dieu, ny se mettre en oraison, ayant tousiours led. bourdonnement à l'entour de ses aureilles qui l'empeschoit de ce faire, & aprez la messe dicte, s'en retourna au logis de sa maistresse où elle demeura encores quelque temps.

Dict de soy mesme qu'elle fut viron troys sepmaines sans estre tourmentée dud. malin esprit.

Aprez lequel temps passé elle dict qu'vn iour de dimenche, comme sad. maistresse estoit allée à la grande messe, lad. Françoise faisant son mesnage, comme l'on sonnoit Dieu leué de lad. grande messe, elle auoit oy du bruit &, tournant la teste, elle auoit veu par la mesme fenestre par où led. homme comme vng mort estoit entré, entrer vng grand homme tout vestu de noir, qui auoit vne grande barbe noire auec des grandes moustaches, vng chappeau noir fort enfoncé dans la teste, de grandz yeulx flambans, qui dict à lad. Françoise en ces motz : n'aye point de peur; & sur ce qu'elle luy demanda qui il estoit, & sy s'estoit son oncle, il luy feist response qu'il n'estoit point son oncle, & estoit vng marchand de l'autre monde, qui auoit de grandz biens & richesses, lequel auoit moien d'enrichir & faire beaucoup de bien à lad. Françoise,

ſy elle le vouloit aymer, par ce qu'il eſtoit amoureux d'elle, &, de faict, auoit prins lad. Françoiſe, qu'il auoit miſe entre ſes iambes, s'eſtant aſſis à vne chaire.

Lequel grand homme auoit voulu baiſer icelle, &, par ce que lad. Françoiſe auoit peur & baiſſoit la teſte, led. grand homme luy dict que leuaſt la teſte, & le regardaſt entre deux yeulx, & elle n'auroit plus de peur, ayant led. grand homme pour ce faire prins lad. Françoiſe par le menton, laquelle aiant regardé led. grand homme entre deux yeux, auoit veu comme un milion de chandelles allumées, & auſſy toſt n'auoit plus eu de peur; luy aiant led. homme commencé à faire l'amour, ayant icelle baiſée par pluſieurs fois & faict pluſieurs aleſchemens, lequel homme elle diſoit auoir au petit doigt de l'vne de ſes mains une groſſe bague d'or, en laquelle il pendoit une groſſe perle, fort luyſante, lequel homme l'auoit tellement attirée à l'amour par ſes aleſchemens & promeſſes, qu'elle luy auoit accordé de faire ce qu'il voudroit, par ce qu'il luy promettoit de grandz biens & richeſſes.

Lequel grand homme, aprez auoir pluſieurs fois baiſé lad. Françoiſe tant par la bouche, tétins, que autres parties de ſon corps, dict à icelle Françoiſe que, puisqu'ellé le vouloit bien aymer, il falloit qu'elle ſe donnaſt à luy de bon coeur, ce que lad. Françoiſe auoit accordé faire, & dict qu'elle ſe donnoit à luy de bon coeur, ce qu'il luy feuſt référé par pluſieurs fois.

Lequel grand homme luy dict que, puiſqu'elle s'eſtoit donnée à luy, il falloit qu'il euſt ſa compagnie, ce que lad. Françoiſe luy accorda librement, aprez en auoir faict quelque refuz & difficulté, penſans que

ce feuſt quelque marchand qui la deuſt prendre & luy faire du bien, & lors led. homme la print par la main & mena icelle Françoiſe en vne petite chambre proche de celle où elle eſtoit, où eſtant il la feiſt deſpouiller toute nude, iuſques à luy faire oſter ſa chemiſe, l'ayant iettée ſur vng lith, & par aprez led. grand homme s'eſtoit mis ſur elle & eu ſa compagnie charnelle par quatre fois tout de ſuilte, eſtant à chacune des fois viron demye heure ſur elle, luy faiſant grand mal, & ſentant comme vng glaçon qu'il rendoit ſur la fin, qui luy venoit iuſques dans l'eſtomac & au deſſus des tétins, fort froid; & comme il auoit faict, voulant oſter ſon membre viril, demeuroit dans la nature de lad. Françoiſe comme celuy d'un chien faict quant il a la compagnie d'vne chienne, ayant lad. Françoiſe & led. grand homme grande peyne à faire ſortir ſond. membre de la nature d'icelle Françoiſe.

Dict qu'aprez ce faict, luy aiant vſé de pluſieurs aleſchemens, il dict qu'il falloit que lad. Françoiſe luy promiſt de s'en aller auec luy, ce qu'elle luy accorda, lequel grand homme luy dict qu'elle print vng temps pour s'en aller, & par elle faict reſponce qu'elle s'en iroit quand il voudroit, lequel grand homme luy dict lors qu'elle regardaſt à prendre vn temps, par ce qu'il la meneroit en vng autre monde, duquel elle ne reuiendroit iamais, & la viéndroit quérir ſur vng gros courtault noir, ſur lequel il l'emporteroit.

Laquelle Françoiſe auoit prins vng an de temps, & ſur la remonſtrance que led. homme luy feiſt de rechef qu'elle ne reuiendroit plus, elle print encores deux ans de temps, qui feuſt en tout trois ans, dans

lequel temps de trois ans icelle Françoiſe promiſt de s'en aller auec icelluy grand homme.

Laquelle Françoiſe demanda aud. grand homme par où il viendroit la quérir & par où il eſtoit venu & entré en ſa chambre, à laquelle il feiſt reſponſe que ſy elle vouloit aller auec luy, il luy monſtreroit par où il eſtoit venu & entré, ce qu'elle ne vouleuſt faire.

Ce faict, led. grand homme dict à lad. Françoiſe, puiſqu'elle s'eſtoit donnée à luy & promis d'aller auec luy dans trois ans, il falloit qu'elle luy baillaſt vng gage pour aſſeurance, ayant led. grand homme demandé pour gage à lad. Françoiſe le poulce de l'vne de ſes mains, ce qu'elle ne luy vouluſt bailler, diſant qu'il luy ſeroit mal; & par led. grand homme dict qu'il luy offeroit bien ſond. poulce ſans luy faire mal, ce qu'elle ne vouluſt permettre ; ce que voiant led. grand homme, demanda à lad. Françoiſe l'ongle de ſon petit doigt qu'il luy vouluſt arracher & luy feiſt mal, laquelle Françoiſe euſt lors doubte dud. grand homme, qui ne feuſt le malin eſprit, & luy dict qu'elle ne luy donneroit ſond. ongle ny aucune choſe que Dieu luy euſt baillé; lequel grand homme luy dict qu'il ne falloit parler de celuy là, & que, puiſqu'elle ne luy vouloit bailler ſon poulce ny ſon ongle, qu'elle luy baillaſt ſeulement de ſes cheueux qui demeuroient dans le peigne quant elle s'eſtoit peignée, par ce qu'ilz ne luy ſeruoient de rien, & quant elle les auroit iettez, il les iroit bien prendre ſans les luy demander.

Laquelle Françoiſe s'eſtoit lors condescendue à luy bailler de ſeſd. cheueulx, & de faict, s'en alla quérir le peigne, duquel elle auoit accouſtumé de ſe

peigner, & s'eſtant deſcoiffée, ſes cheueux luy pendant iuſques ſur les tallons, elle s'eſtoit peignée, & les cheueux qui demeurèrent dans led. peigne, elle les print &, les ayant entortillez enſemble, elle les bailla aud. grand homme qui print iceulx & dict à lad. Françoiſe qu'il falloit qu'elle continuaſt à lui bailler de ſeſd. cheueux tous les iours, ce qu'elle accorda librement aud. grand homme, & auoit tellement continué à luy bailler de ſeſd. cheueux tous les iours depuis qu'elle s'eſtoit donnée à luy, qu'elle qui les auoit pendantz iuſques ſur les tallons, ilz luy eſtoient deuenuz ſy courtz, qu'ilz n'auoient pas vng pied de long.

Lequel grand homme, aprez cela, print congé d'elle en la baiſant, & luy dict qu'il la reuiendroit veoir tous les iours, meſme le lendemain, s'eſtant led. grand homme eſuanouyt, ſans qu'elle ait ſceu ce qu'il eſtoit deuenu, ayant à ſon partement défendu à lad. Françoiſe de dire à perſonne ce qu'il auoit faict auec elle, autrement qu'il la feroit mourir.

Dict auſſy de ſoy meſme que led. grand homme le landemain la reuint trouuer, n'eſtant plus veſtu de noir, ayant vng pourpoint & hault de chauſſe de couleur tenné & vng bas comme bleu ou viollet, ayant vne grande robe de tenné auec des grandes manches pendantes comme la robbe d'un médecin, lequel euſt par deux fois la compagnie de lad. Françoiſe, mais ne l'auoit faict deſpouiller toute nude comme il feiſt la première fois, & depuis, auoit continué à la venir veoir tous les iours, & auoit ſa compagnie vne fois, eſtant touſiours veſtu de tenné, auec lad. grande robbe, lequel grand homme, quant il trouuoit lad. Françoiſe auec quelque perſonne, ou qu'il voyoit qu'elle eſtoit empeſchée, il la battoit &

outrageoit eſtrangement, luy diſant qu'il vouloit qu'elle feuſt ſeule & qu'elle ſe retiraſt en quelque maiſon à l'eſcart, eſtant fort amoureux & ialoux d'elle, laquelle Françoiſe en fin de temps, par continuation, eſtoit auſſy deuenue fort amoureuſe dud. grand homme.

Dict que quant led. grand homme auoit ſa compagnie, il luy faiſoit grand mal comme ſy vne charette chargée de fer fut paſſée par deſſus elle, & auſſy qu'il iettoit quelque choſe dans ſon ventre fort froid qui luy faiſoit peur, ce que aiant apperçeu led. grand homme, demanda à lad. Françoiſe ce qu'elle auoit, laquelle luy dict que cela luy faiſoit mal, & par led. grand homme dict qu'elle eſtoit bien heureuſe & qu'il y auoit des grandes dames dans Paris auſquelles il le faiſoit, qui s'en trouuoient bien, ſans toutefois luy auoir voulu nommer leſd. dames.

Lequel grand homme l'eſtant venue veoir à Louiers où elle eſtoit, au logis dud. ſieur le Gay, & eu ſa compagnie par pluſieurs fois en icelle maiſon, en laquelle il luy apporta vne fois vng grand ſac fort hault plain d'or & d'argent, comme pièces de vingt ſolz, pièces de dix ſolz, quartz d'eſcu, teſtons, demys teſtons & autres pièces, & les pièces d'or eſtoient de grandes pièces iaulnes qu'elle ne congnoiſſoit, voulant que lad. Françoiſe print led. ſac & argent, ce qu'elle ne vouluſt faire, mais led. grand homme l'inportuna tellement d'en prendre, qu'elle print vn teſton, vng demy teſton & vne pièce de dix ſolz, qui eſt l'argent que nous trouuaſmes ſur elle dans ſa bourſe, lors que nous l'arreſtames priſonnière, qu'elle auoit faict accroirre que la chambrière dud. ſergeant Baſtide luy auoit baillé.

Interrogée ſy led. grand homme eſtoit venu veoir icelle Françoiſe dans la priſon & eu ſa compagnie pendant qu'elle y a eſté;

A dict & confeſſé que ouy, a eu ſa compagnie dix à douze fois dans lad. priſon, meſmes qu'il eſtoit préſent quant nous interrogions, & auoit led. grand homme peur & crainte de la iuſtice.

Interrogée pour quelle cauſe il s'eſtoit donques adreſſé à nous & nous auoit offencé;

A dict que s'eſtoit que led. grand homme craignoit que nous ne retiraſſions lad. Françoiſe d'entre ſes mains, par ce qu'il la vouloit emporter, mais que nous ne debuions craindre led. homme, lequel auoit grand peur de nous par ce que nous eſtions iuge.

Interrogée auec quoy led. homme nous auoit offencé ſamedy dernier, qui fut le iour que nous faiſions le procès à elle reſpondante;

A dict qu'il auoit prins le banc ſur lequel nous eſtions aſſis, duquel il nous auoit baillé pluſieurs coups ſur le mollet des iambes pour nous les rompre, ce qu'il n'auoit ſceu faire, quoy voiant led. grand homme, eſtoit retourné & auoit apporté vng grand couſteau fort pointu qui auoit le manche noir, duquel il s'eſtoit efforcé nous coupper la gorge, ce qu'il n'auoit ſceu faire, & eſtoit ce que nous auions eſcorché au deſſoubz de la machoire du coup qu'il nous auoit baillé dud. couſteau, & voiant led. grand homme que nous voulions mettre la main à l'eſpée, nous auoit voulu coupper la main droite dud. couſteau, ce qu'il n'auoit ſceu faire, & nous en auoit ſeulement enleué la peau, & voyant led. grand homme qu'il n'auoit aucune puiſſance de nous mal faire, auoit baillé led. couſteau à lad. Françoiſe pour

nous tuer, ce que n'aiant voulu faire icelle & s'eſtant elle meſme voulu tuer, il l'auoit grandement battue & outragée, s'efforçant d'enleuer icelle d'entre noz mains, pour raiſon de quoy lad. Françoiſe diſoit nous auoir prins par les deux iambes auec ſes mains, pour empeſcher que led. grand homme ne l'enleuaſt, lequel grand homme nous voiant l'eſpée nude à la main s'eſtoit retiré & emporté led. couſteau.

Interrogée combien de temps elle a encores à faire des trois ans de terme qu'elle a prins pour s'en aller auec led. malin eſprit;

A dict qu'elle n'a plus que trois ſepmaines de temps que leſd. trois ans ne ſoient expirez.

Interrogée comme elle eſtoit ſortie de Paris & venue aud. Bernay;

A dict que led. malin eſprit l'auoit grandement tourmentée en lad. ville de Paris par toutes les maiſons où elle auoit demeuré, meſmes pendant le ſiège, & que Monſieur le légat qui eſtoit dans lad. ville de Paris en eſtant aduerty, auoit faict venir lad. Françoiſe à vne proceſſion générale qu'il feiſt faire, où lad. Françoiſe feuſt grandement tourmentée par led. malin eſprit & enleuée hors de terre par pluſieurs fois, deuant tous ceulx qui eſtoient à lad. proceſſion, qui fut cauſe qu'elle fut chaſſée hors de lad. ville de Paris, & ſortant d'icelle, s'en vint à Poiſſy à une hoſtellerye où elle trouua vne ieune femme qui portoit vng petit enfant qui eſtoit à la mammelle, laquelle diſoit eſtre de Paris & s'en aller à Bernay trouuer ſon mary, tailleur d'habitz, qui s'en eſtoit allé aud. Bernay d'où il eſtoit, où il faiſoit la guerre pour le party de la Ligue, laquelle femme diſoit qu'elle euſt bien voulu trouuer vne ſeruante pour mener

auec elle, & qu'elle luy feroit bon traictement, ce que aiant entendu lad. Françoife, elle s'eftoit offerte d'aller auec lad. femme pour la feruir, laquelle femme demanda à lad. Françoife d'où elle eftoit & où elle auoit feruy, laquelle luy dict qu'elle eftoit de Paris & y auoit feruy en plufieurs maifons qu'elle luy nommaft, & entre autres chez led. Beaufort notaire, demeurant en la rue de Champfleury, laquelle femme demanda lors à lad. Françoife fy elle auoit point veu vne feruante au logis dud. Beaufort, qui eftoit tourmentée d'vn efprit, laquelle on auoit efté contraint de chaffer, & fy s'eftoit point elle.

Laquelle Françoife dict à lad. femme que ce n'eftoit elle, & n'auoit congneu ny veu lad. feruante, mais en auoit bien ouy parler, & que ce qu'elle s'en eftoit allée hors du logis dud. Beaufort eftoit à caufe de la néceffité qui eftoit dans Paris, ce que aiant entendu lad. femme, auoit prins auec foy lad. Françoife & s'en eftoient venuz par enfemble iufques aud. Bernay, ayant lad. Françoife toufiours porté l'enfant de lad. femme fans que le malin efprit l'aye tourmentée, encores qu'il fut toufiours préfent auec eulx.

Eftant auquel lieu de Bernay, lad. femme auoit trouué fon mary nommé Quatremares, où elle auoit demeuré quelque temps, pendant lequel temps led. malin efprit l'auoit fort tourmentée, pour raifon de quoy l'on l'auoit chaffée dud. Bernay, comme elle nous a cy deffus confeffé, & dud. Bernay s'en eftoit venue en cefted. ville de Louiers, où elle a efté encores tourmentée dud. malin efprit, comme elle nous a auffy confeffé, eftant en la maifon dud. le Gay, où nous l'auions prinfe & arreftée prifonnière, déclarant qu'elle nous auoit confeffé entièrement tout ce qu'il

luy eſtoit arriué & faict par led. malin eſprit, & que du ſurplus de ſes autres péchez elle s'en eſtoit confeſſé aud. Houdemare curé, qui luy faiſoit receuoir chaſcun iour ſon Créateur, n'aiant plus aucune communication auec led. malin eſprit depuis que luy auions faict razer & bruſler ſes cheueux, auec le poil qu'elle auoit ſoubz les eſſelles, & ne ſe trouuera qu'elle ait iamais faict tort à aucune perſonne, ny qu'elle ſe ſoit meſlée de ſorcellerye, comme elle s'en rapporte à tous les maiſtres où elle a ſeruy aud. lieu de Paris, & que quand il nous plaira de la faire mourir, elle prendra la mort en gré.

Et n'ayant ſceu tirer aucune choſe de lad. Françoiſe, & veu ſa confeſſion qu'elle n'auoit plus que trois ſepmaines de temps des trois ans qu'elle auoit prins que led. malin eſprit ne l'emportaſt, & ſur ce oy led. Bellet procureur du Roy, nous auons ordonné que lad. Françoiſe demeureroit encores vng mois entier actuellement dans lad. égliſe, entre les mains dud. Houdemare curé & dud. Buiſſon chappelain, auec leſd. deux hommes que nous luy auions baillé pour la garder, pour, ce faict, par aprez ordonner ce que de raiſon ; ce faict, nous ſommes retirez en noſtre logis aprez en auoir aduerty led. curé.

Pendant lequel temps led. Houdemare curé auoit gardé & faict garder icelle Françoiſe dans lad. égliſe où elle couchoit auec ſeſd. gardes, auſquelz led. ſieur du Rollet gouuerneur a faict déliurer viures & argent pendant le temps de ſix ſepmaines qu'ilz ont gardé icelle Françoiſe en lad. égliſe, lequel curé durant led. temps faiſoit chaſcun iour receuoir ſon Créateur à lad. Françoiſe aprez auoir oy la meſſe, laquelle auoit eſté en pellerinage à Noſtre Dame de Grace,

nude piedz, où elle auoit auſſy oy la meſſe & receu ſon Créateur, préſence dud. Buiſſon chappellain & autres, & après auoir icelle ramenée en l'égliſe Noſtre Dame de ceſted. ville de Louuiers, en laquelle nous l'auions laiſſée ſix ſepmaines entières, aprez leſquelles paſſées, lad. Françoiſe nous aiant dict qu'elle n'eſtoit plus tourmentée dud. malin eſprit, comme nous ont aſſeuré leſd. curé, preſtres & hommes qui la gardoient, nous auons icelle miſe auec Marguerite la Coquete pour demeurer auec elle quelque temps, ayant commandé à lad. femme de nous aduertir ſy elle congnoiſſoit que lad. Françoiſe feuſt encores tourmentée dud. malin eſprit, ce qu'elle nous a promis faire, s'eſtant chargée volontairement d'icelle Françoiſe.

Et du depuis, ayant eſté viron vng mois auec lad. femme, elle nous a aſſeuré que lad. Françoiſe n'eſtoit plus tourmentée dud. malin eſprit, & ſe gouvernoit ſagement, ſeruant lad. femme iour & nuict, ſans qu'il ſoit arriué aucun accident à lad. Françoiſe, laquelle Françoiſe auoit quité lad. femme & eſtoit allée ſervir la mère dud. Houdemare curé qui demeure au village des Dantz pres de Pont de l'Arche, où elle auoit eſté fort longtemps, & de là, s'en eſtoit allée ſeruir au logis de Me Nicolas de la Faye, lieutenant des Eaues & foretz dud. Pont de l'Arche, & de là, la ville de Rouen eſtant réduite en l'obeiſſance du Roy, lad. Françoiſe eſtoit venue demeurer en icelle, & ſeruy en pluſieurs maiſons, ſans que l'on ayt ouy dire ny congneu qu'elle feuſt aucunement tourmentée dud. malin eſprit, nous en eſtant enquis.

Et aprez que lad. Françoiſe feuſt partye, vng preſtre dud. Louuiers nous dict que lad. Françoiſe

luy auoit confeſſé que led. malin eſprit ſe faiſoit appeller Barabas, & auoit ainſy dict ſon nom à lad. Françoise, comme elle l'auoit confeſſé aud. preſtre, qui nous en eſtoit venu aduertir.

L. Morel. Bellet. M. Pelet.

1591.

Vauquet.

Iehan Buysson, *preſtre*. J. Vymont.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE 15 OCTOBRE 1883

PAR CHARLES HÉRISSEY, IMPRIMEUR A EVREUX

POUR LE COMPTE

DE LA

LIBRAIRIE DU *PROGRÈS MÉDICAL*

PARIS

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

12 82ST BR2 4515

Stanford University Libraries
3 6105 017 230 652

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493

All books may be recalled after 7 days

DATE DUE

MAR 27 2000

SEP 5 2000

MAR 27 2000

JUN 14 2001

JAN 07 2001